

LE PNUE EN 2004 RAPPORT ANNUEL



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a pour mission de montrer la voie à suivre et d'encourager les partenariats pour la protection de l'environnement en mobilisant, informant et habilitant les nations et les peuples, pour qu'ils améliorent leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures.

Imprimé sur papier mat 135g/m₂ sans chlore

Publié en février 2005

© PNUE 2005

ISBN: 92-807-2545-9

Référence DCP/631/NA

Production de la Division des communications et de l'information du PNUE

Directeur de publication : Eric Falt

Rédacteur / Coordonnateur du projet : David Simpson

Concepteur : Enid Ngaira

Couverture : image Landsat des Sundarbans, zone de mangroves située à cheval sur la frontière entre l'Inde et le Bangladesh, habitat célèbre du tigre des Sundarbans. Dans toute la zone tropicale, les mangroves sont menacées par l'activité humaine, notamment le développement de l'aquaculture et la production de charbon de bois, lourds de conséquences pour la santé humaine et les moyens d'existence. En plus du vivier qu'elles constituent pour la pêche côtière, les mangroves protègent les côtes. Elles freinent l'érosion, captent les sédiments et brisent les vagues, fonctions tragiquement soulignées lors du tremblement de terre et du tsunami qui ont dévasté la région asiatique le 26 décembre 2004.

L'image Landsat a été fournie par UNEP/GRID - Sioux Falls, USGS EROS Data Center.

Le signe \$ utilisé dans ce rapport correspond au dollar des Etats-Unis

Dans ce rapport, le terme « milliard » correspond à mille millions.

Toutes les adresses Internet ont pour préfixe <http://>

La présente publication peut être reproduite en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou sans but lucratif sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit citée. Le PNUE apprécierait de recevoir un exemplaire de toute publication qui utiliserait ce rapport comme source. Cette publication ne peut en aucun cas être vendue ou utilisée à des fins commerciales sans autorisation préalable écrite du PNUE. Les dénominations des entités géographiques utilisées dans ce rapport ainsi que la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de l'éditeur ou des organisations participantes sur le statut juridique des pays, territoires ou zones ou de leurs autorités ni sur le tracé de leurs frontières ou de leurs limites.

LE PNUE EN 2004

La structure administrative du PNUE	2
Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	3
Introduction du Directeur exécutif du PNUE	4
L'ère des partenariats	
L'intervention en cas d'urgence environnementale	8
Un environnement sûr pour un avenir sûr	10
Femmes, santé et environnement	14
Impliquer la société civile	18
Des entreprises et des industries viables	24
La gouvernance internationale de l'environnement	30
Protéger les ressources de la Terre	
Evaluer l'état de l'environnement	38
Combattre les changements climatiques	43
Reconstituer la couche d'ozone	48
Gérer les produits chimiques en toute sécurité	52
Protéger les mers et les océans	56
Eau potable et assainissement pour tous	60
Utiliser durablement les terres	64
Préserver la diversité biologique	68
Le financement du PNUE en 2004	72
Le PNUE dans le monde	74



DES VILLES VERTES
UN PLAN POUR LA PLANÈTE!

**JOURNÉE
MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT**

5 JUIN 2005

La structure administrative du PNUE

Le Conseil d'administration du PNUE a été constitué conformément à la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 décembre 1972 (dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement). Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Ses 58 membres sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de quatre ans en tenant compte du principe de représentation régionale équitable. Des informations complètes sur la composition, les fonctions et les responsabilités du Conseil d'administration du PNUE et de son Comité des représentants permanents, officiellement constitué et confirmé comme organe subsidiaire du Conseil d'administration en vertu de la décision 19/34 du 4 avril 1997, sont disponibles sur le site : www.unep.org/governingbodies/French.

Membres du Bureau du Conseil d'administration du PNUE

Président : M. Arcado D. Ntagazwa (Tanzanie)
Vice-Présidents : M. Suk Jo Lee (République de Corée)
M. Carlos Gamba (Colombie)
Mme Tanya van Gool (Pays-Bas)
Rapporteur : M. Petr Kopøiva (République tchèque)

Membres du Bureau du Comité des représentants permanents

Président : M. Habeeb Mohamed Farook, Haut Commissaire et Représentant permanent (Sri Lanka)
Vice-Présidents : M. Andrew Kiptoon, Ambassadeur et Représentant permanent (République du Kenya)
M. Petr Kopøiva, Ambassadeur et Représentant permanent (République tchèque)
M. Frédéric Renard, Ambassadeur et Représentant permanent (Belgique)
Rapporteur : Mme Margarita Dieguez, Ambassadeur et Représentant permanent (Mexique)

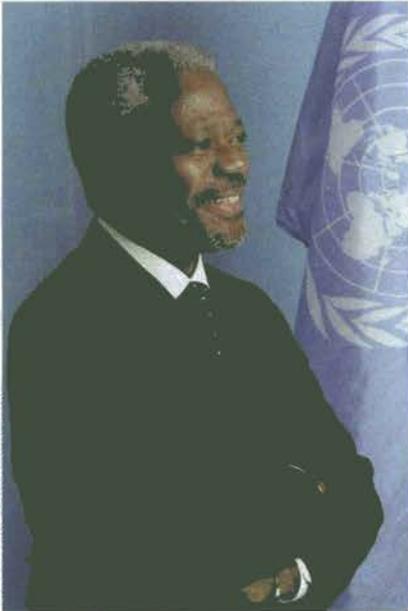
Etats membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2004 - 2007)

Allemagne *	France *	Pologne **
Antigua-et-Barbuda *	Ghana **	République arabe syrienne *
Arabie saoudite **	Grèce *	République de Corée *
Argentine *	Hongrie **	République tchèque *
Bahamas **	Inde **	République-Unie de Tanzanie **
Bangladesh **	Indonésie *	Roumanie *
Belgique *	Iran (République islamique d') **	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **
Brésil **	Israël **	Sénégal **
Bulgarie **	Japon *	Somalie **
Burkina Faso **	Kazakhstan **	Soudan *
Cameroun **	Kenya *	Suède **
Canada *	Kirghizistan **	Suisse *
Cap-Vert **	Maroc **	Tchad *
Chine *	Mexique **	Turquie **
Colombie **	Monaco **	Tuvalu **
Congo *	Myanmar *	Uruguay *
Costa Rica **	Namibie *	Zambie *
Cuba *	Nicaragua *	Zimbabwe *
Etats-Unis d'Amérique *	Nigéria *	
Fédération de Russie *	Pays-Bas **	

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2005

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2007

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies



© UNIDPI / Sergey Bermeniev

Kofi Annan
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Le tsunami qui a dévasté tant de communautés côtières de l'océan Indien fin décembre 2004 a montré de la manière la plus tragique et la plus spectaculaire à quel point l'homme est vulnérable face aux forces naturelles qui façonnent notre planète. Alors que commence la reconstruction, avec ses défis propres, les liens de dépendance de la société envers l'environnement apparaissent clairement. Dans toute la région meurtrie, les survivants mènent une bataille incertaine contre les maladies, tandis que les pêcheurs et les agriculteurs doivent lutter contre les dégâts subis par les ressources naturelles dont ils sont tributaires.

Trop souvent nous considérons la générosité et la bienfaisance de la Terre comme allant de soi, alors qu'il apparaît à l'évidence que nous abusons de son hospitalité. Le tsunami n'a pas été la seule catastrophe naturelle en 2004; cette année a encore battu des records en termes de vies perdues et de sources de revenus anéanties par suite de catastrophes naturelles. Et une fois de plus, ce sont les plus pauvres des pays les moins développés qui en paient le plus lourd tribut.

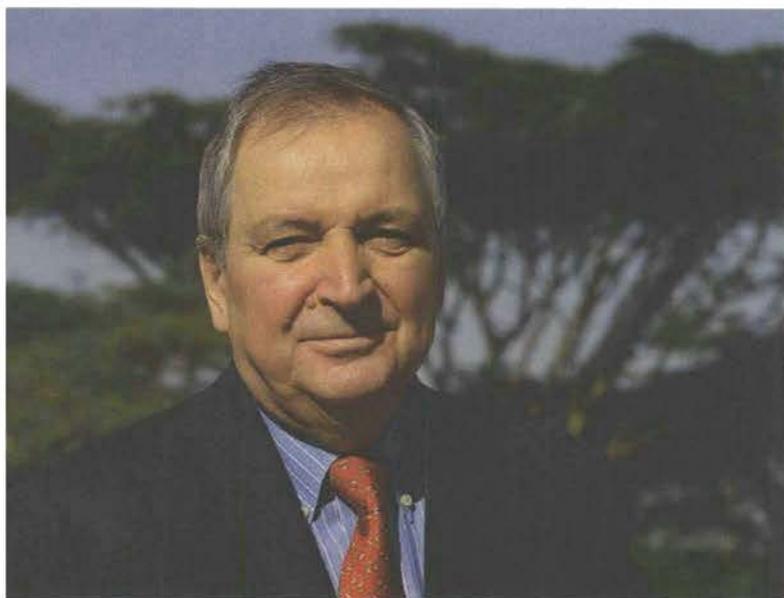
La majorité de ces catastrophes était due à des phénomènes météorologiques extrêmes. Dans la plupart des cas, davantage de prévoyance et de précaution aurait pu en minimiser les effets. Hélas, l'environnement reste toujours négligé partout dans le monde. Les concentrations de gaz carboniques dans l'atmosphère n'ont jamais été aussi élevées et tout le monde peut constater les signes des changements climatiques. Les mers, les océans, les ressources en eau douce et les forêts périclitent. Ces questions devraient être au cœur des préoccupations des gouvernements du monde entier en septembre 2005, quand il s'agira d'évaluer les progrès dans la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire.

La communauté internationale devrait aussi veiller davantage aux relations entre environnement et sécurité. Souvent, les pays les plus instables politiquement ont de graves problèmes d'environnement. Nos efforts pour prévenir et résoudre les conflits auraient tout à gagner d'une meilleure compréhension des liens entre la paix, le développement et la gestion responsable de l'environnement.

Ce rapport illustre le large champ d'activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dont la mission est de nous guider vers l'indispensable protection des fondements environnementaux d'un développement durable. Alors que nous cherchons à intensifier les efforts pour atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire, le travail d'évaluation, d'élaboration de politiques, de renforcement des capacités et de relations publiques effectué par le PNUE reste plus que jamais d'actualité.

L'année de l'environnement

par Klaus Toepfer
Directeur exécutif du PNUE



Je me rappelle très bien ce jour d'octobre 2004. Je venais d'une réunion du Conseil d'administration du Fonds pour l'environnement mondial à Washington et j'allais en Europe discuter d'une conférence importante sur les changements climatiques.

J'apprenais par téléphone que ma chère amie Wangari Maathai, Ministre adjointe de l'environnement du Kenya et depuis toujours ardente combattante pour l'environnement, venait de se voir attribuer le Prix Nobel de la Paix.

Bien sûr, j'étais heureux. Le Prix Nobel de la Paix est certainement la récompense la plus importante et la plus attendue au monde. Chaque année, le jury y réfléchit intensément, non seulement pour décider à qui l'attribuer mais aussi quel message politique il portera.

Quand le Prix fut annoncé, certains demandaient pourquoi le Comité du Prix Nobel de la Paix avait choisi une Africaine connue principalement pour son activisme en faveur de l'environnement. La raison en est simple : sécurité et développement durables sont indissolublement liés. La pauvreté, les maladies, les dégradations environnementales

et les conflits s'entretiennent mutuellement dans un cycle mortel.

Cette certitude sous-tend aussi les Objectifs de développement pour le Millénaire ainsi que le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Elle était mise en relief dans le rapport 2004 du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement du Secrétaire général de l'ONU. A l'évidence, c'était aussi une priorité du Comité du Prix Nobel de la Paix.

Le PNUE doit jouer un plus grand rôle pour aider à faire comprendre les liens entre l'environnement et la sécurité. Le rapport annuel 2004 du PNUE illustre certaines de ses réalisations dans ce domaine, en particulier notre Initiative sur l'environnement et la prévention des conflits, l'Initiative sur l'environnement et la sécurité en Europe et le travail de notre Unité d'évaluation post-conflit.

Outre qu'il entérinait la relation entre environnement et sécurité, le Prix Nobel de la Paix rendait aussi hommage au rôle primordial des femmes dans le développement durable. Cette année, le PNUE poursuit son effort pour inclure les questions d'égalité des sexes dans tout son travail, tout autant que pour renforcer les liens entre les principaux groupes de la société civile – partenaires essentiels dans la quête d'un développement durable.

Comme le montre ce rapport, les partenariats sont un thème récurrent des programmes de travail du PNUE. Dans sa mission pour inspirer et informer les Etats et les aider à prendre en compte l'environnement et les ressources naturelles de la Terre et les utiliser avec discernement, le PNUE collabore étroitement avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et le secteur privé.

Parmi les événements à noter en 2004, on remarquera la remise historique, le 18 novembre,

des instruments de ratification du Protocole de Kyoto par la Fédération de Russie au Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, au siège du PNUE à Nairobi.

Ce traité, juridiquement contraignant, vient d'entrer en vigueur. Son mécanisme de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre ainsi en fonctionnement. Par ailleurs, ce qui est peut-être plus important encore, c'est qu'il incitera les gouvernements à voir plus loin.

Le Protocole de Kyoto est un pas dans la bonne direction, mais ce n'est qu'un pas. L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, qui accélère la fonte des glaces polaires, associée à l'augmentation de la fréquence, de la gravité et des conséquences des phénomènes climatiques extrêmes, soulignent l'urgence de trouver des solutions à ces problèmes créés par l'homme et qui, dans le pire des scénarios, pourraient précipiter le déclin de notre civilisation.

La conscience de cette urgence est partagée par les gouvernements, les citoyens et les industries. Même les Etats qui n'ont pas signé le Protocole de Kyoto s'impliquent dans la promotion de nouvelles sources d'énergies moins polluantes et dans la recherche de solutions aux maux de l'environnement qui accablent la planète.

Ces maux sont nombreux, mais on constate cependant que, bien que l'environnement mondial soit mal en point, la volonté de réagir augmente. Cette année a vu de nombreuses réunions mondiales sur l'environnement qui mettaient en évidence, à la fois la complexité du problème, et la détermination de collaborer pour y faire face.

Deux conventions administrées par le PNUE sur l'environnement sont entrées en vigueur en 2004 : la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Ces deux textes contribueront fortement à la protection de la santé et de l'environnement.

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, considéré à juste titre comme un modèle d'accord multilatéral

sur l'environnement, a été quelque peu malmené et dominé par des négociations longues et difficiles sur l'élimination du bromure de méthyle, qui appauvrit la couche d'ozone. Malgré l'échec rencontré, l'esprit de compromis et l'implication évidente de tous les intéressés dans les négociations ont montré que le Protocole de Montréal n'a rien perdu de son efficacité ni de sa pertinence.

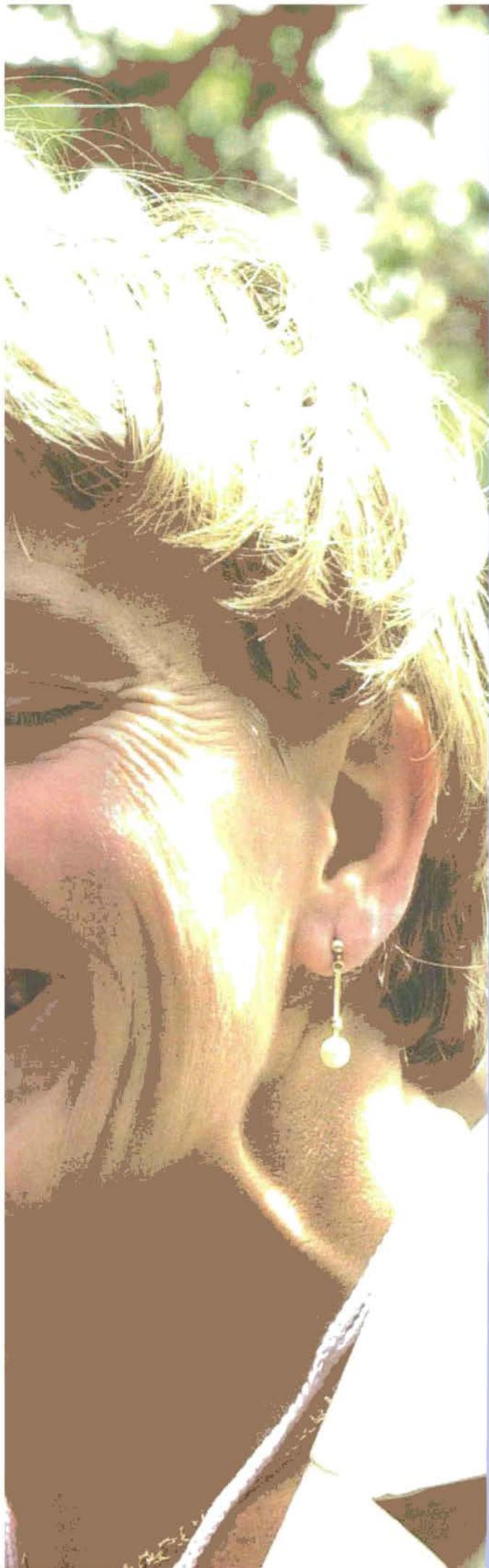
Par ailleurs, les conventions liées à la diversité biologique administrées par le PNUE ont connu une année active avec le 25ème anniversaire de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Deux Conférences des Parties ont été organisées pour renforcer des initiatives en direction des objectifs fixés par le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, pour mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique : celle de la Convention sur la diversité biologique et celle de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

L'appauvrissement de la biodiversité est évident partout dans le monde et il n'est qu'un symptôme du malaise environnemental auquel on doit s'attaquer pour assurer à l'humanité un avenir durable. Plus personne ne remet en question l'évidence des changements climatiques, la productivité de la terre et des mers subit une pression croissante et partout les habitats souffrent de la pollution, de la surexploitation et d'une mauvaise gestion.

Si à quelque chose malheur est bon, c'est dans les signes visibles que le monde se réveille et prend conscience. Le Prix Nobel de la Paix 2004 n'en est qu'un exemple. Partout, les peuples, les industriels et les gouvernements commencent à comprendre que l'environnement compte.

La réaction massive et sans hésitation au tsunami qui a tué près de 250 000 personnes à la fin de 2004 a montré que nous pouvions nous rassembler en une communauté mondiale autour d'une cause commune. Espérons que nous saurons préserver cet esprit et véritablement ouvrir une ère de partenariat pour sauver l'environnement dont nous dépendons tous.





L'ère des partenariats

La lauréate du Prix Nobel de la Paix, Wangari Maathai, avec Lena Sommestad, Ministre suédoise de l'environnement à la Conférence « Les femmes, voix de l'environnement », à Nairobi le 13 octobre 2004. Un développement durable a besoin que tous les secteurs de la société – gouvernements, organisations internationales, secteur privé et principaux groupes de la société civile – s'engagent résolument dans un partenariat, reconnaissant aussi la contribution importante des femmes en les associant à tous les niveaux.

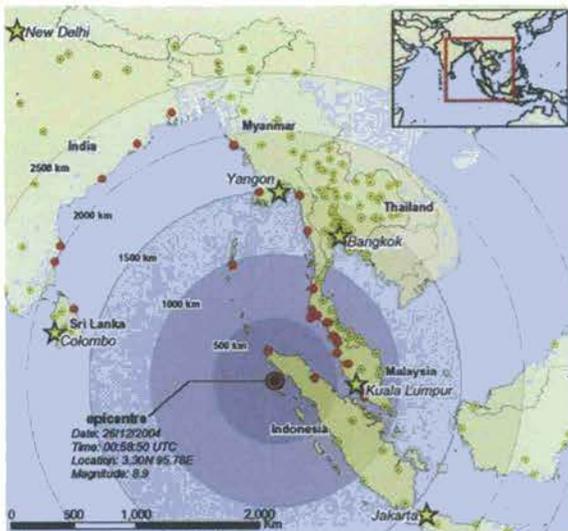
© International Institute for Sustainable Development

L'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE ENVIRONNEMENTALE

LE TSUNAMI EN ASIE

Le tremblement de terre qui a secoué l'océan Indien, le 26 décembre 2004, et le tsunami qui en est résulté ont démontré une fois encore de la manière la plus tragique et la plus spectaculaire à quel point les hommes sont vulnérables face aux forces naturelles qui façonnent notre planète. Le PNUE a pris sa part dans la réaction générale à cette catastrophe. A la demande des gouvernements affectés, il a mobilisé ses experts spécialisés dans les urgences environnementales pour aider à évaluer l'impact du tsunami sur l'environnement et la santé et à envisager des solutions. L'Equipe spéciale du PNUE pour la catastrophe en Asie du Sud, qui coopère étroitement avec les autres organismes des Nations Unies impliqués dans la crise, est coordonnée depuis Genève par l'Unité d'évaluation post-conflit.

En cas d'urgence, le PNUE apporte son expertise environnementale au système des Nations Unies dans le domaine humanitaire et du développement et il donne des avis sur les tâches urgentes à accomplir, comme la gestion des déchets. Il veille aussi à ce que les besoins environnementaux sont pris en compte dans les appels à l'aide financière, en urgence comme à plus long terme. Ensuite, il évalue l'état de l'environnement dans les régions concernées pour déterminer les besoins de reconstruction, en étroite liaison avec les autorités nationales et en collaboration avec des organisations partenaires choisies.



Sur le rôle de l'organisation, le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Toepfer, a dit : « Si l'intervention internationale doit être centrée sur les vies à sauver et les maladies à combattre, il n'en est pas moins primordial de prendre aussi en compte les risques latents ». La pénurie d'eau douce due à la pénétration d'eau de mer dans les sources de surface et les nappes souterraines constitue une menace immédiate. Les puits et les systèmes d'irrigation, les étangs à poissons et les jardins potagers ont subi une forte salinisation. L'agriculture a souffert. Par endroits, les récoltes seront probablement détruites par l'eau salée à plus de 5 km des côtes. La boue et le sable ont recouvert de nombreuses zones et il est crucial de déblayer très rapidement les énormes quantités de décombres et d'ordures pour éviter des pollutions supplémentaires, en particulier celle des ressources en eau.

Relancer la vie et les activités des habitants demandera aussi de restaurer et de protéger les écosystèmes naturels vitaux, en particulier les mangroves et les récifs coralliens. Les stations touristiques, en particulier, devraient rapidement constater les dommages subis par l'environnement naturel qui faisait leur richesse. La présence d'installations industrielles à risque dans les zones touchées – entrepôts chimiques, installations électriques, raffineries de pétrole et ports – devient également un problème inquiétant. C'est sur cette question que, dans une première phase d'évaluation, la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA) du PNUE concentre une large part de ses moyens de télédétection et de ses Systèmes d'information géographique (SIG).

ALERTE RAPIDE ET INTERVENTION EFFICACE

Partout dans le monde, des urgences environnementales de plus en plus fréquentes et graves touchent des populations de plus en plus nombreuses, en particulier dans les pays les moins développés. Les raisons en sont multiples : croissance démographique, urbanisation et industrialisation, changements climatiques et mauvaise gestion d'écosystèmes importants comme les bassins versants forestiers, les terres humides, les récifs coralliens et les mangroves, qui devraient normalement amortir l'impact des



Banda Aceh (Indonésie). Un habitant dans les décombres laissés par le tsunami qui a tué plus de 220 000 personnes et dévasté les villages autour de l'océan Indien, le 26 décembre 2004. Le tsunami a été provoqué par un séisme au large des côtes de Sumatra, en Indonésie, qui mesurait 9 sur l'échelle de Richter. L'Equipe spéciale du PNUE pour le tsunami collabore avec d'autres organismes des Nations Unies pour évaluer l'impact sur l'environnement et donner des conseils sur la reconstruction. © Reuters/Yusuf Ahmad. Carte : Relief Web Map Centre/UNOCHA

catastrophes naturelles. Le PNUE est de plus en plus sollicité pour réagir à des urgences environnementales, depuis les accidents industriels jusqu'aux catastrophes naturelles majeures.

Le PNUE collabore étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), pour assurer une intervention d'urgence qui intègre l'environnement dans toutes les activités de l'Equipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophes (UNDAC). En 2004, le PNUE a poursuivi son travail de formation aux éco-urgences, qui est une composante des stages de formation et de perfectionnement offerts par l'UNDAC, ainsi que l'élaboration de lignes directrices pour une évaluation rapide d'impact sur l'environnement, en collaboration avec le Benfield Hazard Research Centre of University College (Londres). Ces directives sont un outil pratique pour les secouristes, qui ne sont pas nécessairement familiarisés avec les questions environnementales et qui pourront ainsi évaluer rapidement l'impact environnemental d'une catastrophe.

LES CATATROPHES NATURELLES MENACENT LE DEVELOPPEMENT. ELLES AGRAVENT LA PAUVRETE ET LA FAIM ET DETRUISENT LES ECOSYSTEMES

En mars 2004, le PNUE et OCHA ont aussi mis au point pour les Seychelles une Stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes. A la demande du gouvernement de la République démocratique du Congo, ils ont dirigé, en octobre et novembre 2004, une mission interinstitutions pour analyser l'impact de l'effondrement partiel de la mine d'uranium de Shinkolobwe. Dans le cadre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes, le PNUE a également élaboré un *Guide à l'intention des dirigeants communautaires sur la protection de l'environnement et l'atténuation des risques de catastrophe*. Ce guide indique comment la protection de l'environnement peut contribuer à réduire la fragilité des installations et des entreprises humaines face aux risques ainsi que sur les possibilités de minimiser l'impact des catastrophes.

UN ENVIRONNEMENT SÛR POUR UN VENIR SÛR

CONFLITS ET COOPERATION

Les problèmes liés à l'activité humaine – changements climatiques, pénurie d'eau et dégradation des sols – comptent parmi les défis les plus importants et les moins compris posés par le développement durable. Il est désormais admis que ces problèmes peuvent aussi devenir le détonateur de confrontations entre communautés ou pays. L'Initiative du PNUE sur l'environnement et la prévention des conflits est centrée sur l'étude des relations entre l'environnement et la sécurité humaine. Une de ses premières contributions est un rapport intitulé *Comprendre l'environnement, les conflits et la coopération*, qui analyse les relations

entre l'environnement et la paix et circonscrit les domaines qui restent à clarifier. Elaboré avec le Woodrow Wilson Center for Scholars (Washington), ce rapport a été publié en septembre 2004 à l'occasion d'une conférence au Royaume-Uni sur le thème : *Environnement, développement et paix durable : Trouver la voie de la paix environnementale*.

LE CERCLE VICIEUX DE LA PAUVRETÉ, DES MALADIES INFECTIEUSES, DE LA DÉGRADATIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GUERRES

22 juillet 2004. Un garde congolais regarde des villageois emporter du bois ramassé dans la partie ravagée du Parc national de Virunga, à l'Est de la République démocratique du Congo. En mai et juin, des milliers de Rwandais l'ont envahi et ont saccagé et brûlé 15 km² de forêts. Le Virunga, volcan à cheval sur les frontières du Rwanda, de la RDC et de l'Ouganda, abrite un peu plus de la moitié des 700 gorilles de montagne vivant actuellement dans le monde. Le PNUE a affecté 50 000 \$ d'aide à la construction d'un mur destiné à empêcher les incursions dans cette importante zone de conservation transfrontalière stratégique. © Reuters/Finbarr O'Reilly



L'Initiative du PNUE sur l'environnement et la prévention des conflits a aussi permis que les questions d'environnement soient prises en compte dans les quatre points de la Déclaration adoptée à l'issue de la Conférence internationale sur les Grands lacs, signée par les Chefs d'Etat en novembre 2004 à Dar es-Salaam, à savoir : paix et sécurité, démocratie et bonne gouvernance, développement économique et intégration régionale, questions humanitaires et sociales. Les liens entre l'environnement et ces quatre thèmes ont fait l'objet de recherches et la phase préliminaire d'une étude de cas sur les Grands Lacs en Afrique a été engagée. Par ailleurs, un groupe d'experts en environnement et prévention des conflits, originaires de toutes les régions du monde, pour orienter, s'est réuni pour orienter le développement futur de l'Initiative et conduire des études de cas dans différentes régions. Ce groupe se réunira de nouveau en mars 2005.

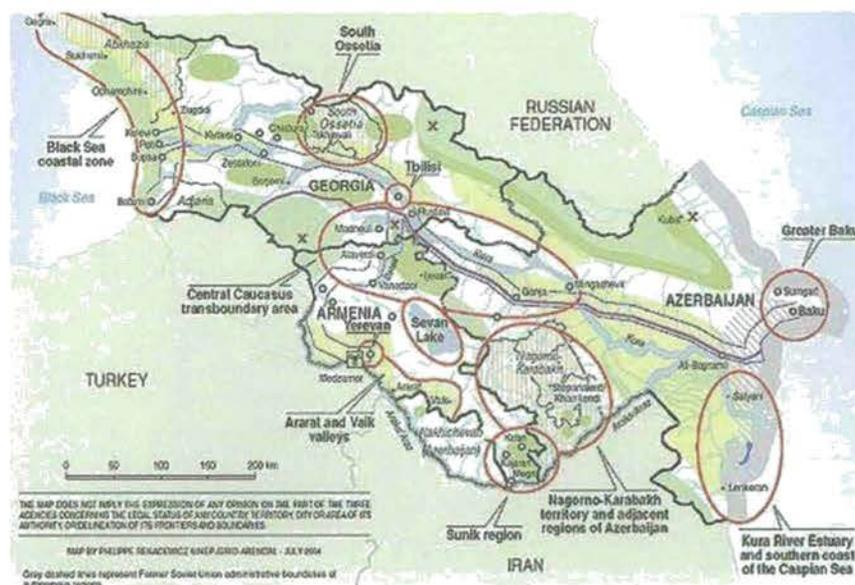
L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Les mêmes préoccupations sont aussi au cœur de l'Initiative Environnement et Sécurité (ENVSEC) qui analyse les impacts nuisibles des conflits ainsi que les occasions de coopération suscitées par la protection de l'environnement dans la région européenne du Sud-Caucase. Gérée conjointement par le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Initiative soutient des actions de renforcement des capacités et de développement institutionnel dans les pays d'Europe du Sud-Est et d'Asie centrale pour que les questions d'environnement et de sécurité soient intégrées dans les décisions

politiques nationales et internationales. En octobre 2004, l'ENVSEC a lancé une évaluation des risques pour l'environnement et la sécurité que courent l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Georgie. Son rapport, intitulé *Environnement et sécurité : des risques à la coopération* mettait en garde contre l'accroissement potentiel des tensions dues à la dégradation de l'environnement et aux problèmes d'accès aux ressources naturelles dans des régions déjà conflictuelles : Abkhazie, Ossétie du Sud, Nagorno-Karabakh et régions voisines de l'Azerbaïdjan. Il soulignait les entraves à la gestion des déchets et à l'entretien des systèmes d'irrigation et des barrages hydroélectriques causées par la militarisation, qui de surcroît met un frein à la croissance économique.

L'Initiative ENVSEC, entrée dans sa deuxième phase en 2004, s'attache maintenant à renforcer sa base scientifique et approfondir ses connaissances des risques pour l'environnement et la sécurité afin de proposer des solutions, alimenter les négociations et minimiser les risques. L'entrée de l'OTAN comme partenaire en 2004 a permis d'accélérer cette démarche. Les activités actuelles de l'ENVSEC comprennent le repérage des risques pour l'environnement et la sécurité dans la vallée de la Ferghana, en Asie centrale, partagée par le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, et la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte rapide en cas d'urgence. En Europe du Sud-Est, l'Initiative surveille les points chauds, liés en particulier aux activités minières passées et actuelles et aide à trouver des solutions aux tensions dues au partage des ressources naturelles, en particulier les rivières et les lacs transfrontaliers.

Le PNUE aide à évaluer et surveiller l'impact des conflits ainsi que les possibilités d'une coopération environnementale dans la région du Sud-Caucase en Europe. *Environnement et sécurité : des risques à la coopération*, publié en octobre 2004, mettait en garde contre l'accroissement potentiel des tensions dues à la dégradation de l'environnement et aux problèmes d'accès aux ressources naturelles dans des régions déjà conflictuelles : Abkhazie, Ossétie du Sud, Nagorno-Karabakh et régions voisines de l'Azerbaïdjan.



LES CARPATES

Le PNUE s'efforce aussi de promouvoir un développement durable dans les Carpates ainsi que leur protection. Les Carpates sont l'une des plus grandes chaînes montagneuses d'Europe. Elles sont partagées par sept pays d'Europe centrale et d'Europe orientale. Elles offrent des ressources naturelles et des revenus à 18 millions de personnes et sont le refuge d'une diversité biologique d'une ampleur considérable, avec des espèces en danger comme l'ours brun, le loup et le lynx et près de 4 000 espèces de plantes en partie menacées. Juillet 2004 a vu l'ouverture, à Vienne, d'un Bureau du PNUE qui hébergera le Secrétariat provisoire de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, signée et adoptée par huit pays européens en 2003. Ce Bureau permettra d'intégrer la Convention sur les Carpates dans le Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne, lancé par la FAO, pour promouvoir la coopération internationale et l'échange de bonnes pratiques entre les régions montagneuses dans le monde.

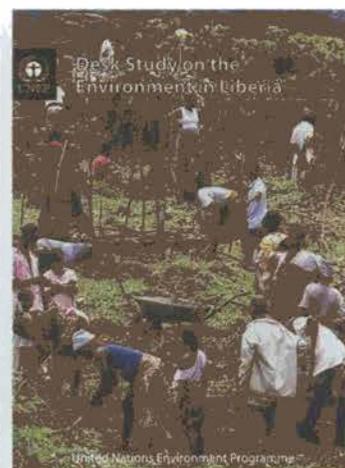
Le PNUE a également lancé la préparation d'un rapport sur *l'Avenir de l'environnement dans la région des Carpates* sur le modèle des évaluations environnementales mondiales du GEO, avec la participation des sept pays de la région. Toujours pour la même zone, en 2004, le PNUE a publié un rapport intitulé *Evaluation rapide de l'environnement dans le bassin de la Tisza*, qui a été présenté à la première réunion ministérielle de la Convention pour la protection du Danube en décembre 2004. Il fait le point sur les conséquences de la fuite de cyanure d'une mine

d'or du Nord de la Roumanie, qui a pollué la Tisza sur son cours à travers la Hongrie jusqu'au Danube. Tout en constatant que l'écosystème du bassin se régénère, le rapport recommande une stratégie intégrée de développement durable pour prendre en compte les risques environnementaux pour l'ensemble du bassin de la rivière qui s'étend à la Roumanie, l'Ukraine, la Hongrie et la Serbie et Monténégro.

L'EVALUATION POST-CONFLIT

Le PNUE est de plus en plus sollicité pour évaluer l'impact des conflits armés sur l'environnement et apporter des conseils. En 2004, les activités de l'Unité d'évaluation post-conflit du PNUE l'ont conduite en Afghanistan, en Irak, dans les Territoires palestiniens occupés, au Libéria et à Haïti, sur financements de l'Allemagne, de la Finlande, du Japon, du Royaume-Uni et de la Commission européenne. Le PNUE a également suivi l'aggravation de la situation au Soudan et se prépare à intervenir éventuellement dans la région africaine des Grands Lacs.

En Afghanistan, le PNUE a lancé un programme de *développement des capacités et des institutions pour la gestion de l'environnement*, qui s'échelonne sur deux ans. Ce programme a pour but de trouver des solutions afghanes aux problèmes afghans pour que la nation afghane puisse se doter de lois et politiques répondant à ses intérêts. Il apportera des compétences et de l'équipement informatiques, une formation technique, des cours de langues étrangères et de gestion; et il encouragera des projets communautaires de gestion et de restauration des



L'Etude documentaire sur l'environnement au Libéria réalisée par le PNUE illustre les dégâts causés par 15 ans de conflits.

ressources. Au cours de la première année, des progrès substantiels ont été réalisés dans la réforme structurelle du Département de l'environnement, l'élaboration d'un projet de loi sur la protection de l'environnement et l'établissement de directives et de procédures pour des études d'impact sur l'environnement. En termes d'accords multilatéraux sur l'environnement, deux projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial sont en cours : une auto-évaluation des besoins nationaux en matière de capacités et un programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques. Une Unité nationale sur l'ozone a également été mise en place.

RECONSTRUIRE L'IRAK

En Irak, l'insécurité a imposé une approche différente pour le renforcement des capacités. Les activités de formation d'experts irakiens qui réaliseront des évaluations de terrain sur les principaux sites contaminés seront coordonnées à partir d'un Bureau de projet ouvert à Amman, en Jordanie. En 2004, l'Unité d'évaluation post-conflit a organisé quatre ateliers pour les experts irakiens sur les thèmes : « Urgences environnementales et gestion des catastrophes », « Inspection de l'environnement et analyses environnementales en laboratoire », « Analyses d'impact sur l'environnement » et « Evaluation environnementale des sites ». De l'équipement a été donné : appareils photo numériques, GPS, ordinateurs portables, matériel de secours et de sécurité. Du matériel supplémentaire de surveillance de terrain, d'échantillonnage et d'analyse sera attribué en 2005. Le PNUE développe également une base de données des sites contaminés pour aider aux évaluations environnementales et à la planification de l'utilisation des sols.

Le PNUE est aussi le fer de lance d'un projet de plusieurs millions de dollars, principalement financé par le Gouvernement japonais et mis en œuvre par le Centre international d'écotechnologie du PNUE, pour restaurer l'environnement et fournir de l'eau potable dans les marais du delta du Tigre et de l'Euphrate. Ces marais ont été considérablement endommagés au cours des dernières décennies par le drainage ordonné par le précédent régime et par la construction de barrages sur les deux fleuves. Le projet soutiendra un développement durable et une restauration des marais irakiens grâce à des écotechnologies fiables. Des systèmes d'assainissement et d'eau potable seront installés dans les principaux villages et des programmes de réhabilitation des marécages seront entrepris au profit des populations et de la faune sauvage.

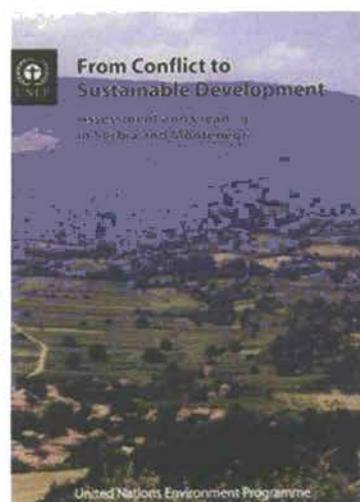
DU CONFLIT AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Une autre activité post-conflit du PNUE en 2004 fut l'organisation d'une série de stages de formation pour les Territoires palestiniens occupés. Suivis par des délégations palestiniennes et israéliennes, ces stages portaient sur les sujets suivants : « Communications et environnement », « Eaux usées et pollution atmosphérique », « Politiques de l'environnement » et « Analyses en laboratoire ». Ailleurs, le PNUE a participé aux évaluations des besoins entreprises par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) au Libéria, en Haïti et au Soudan. Sa tâche était d'identifier les problèmes environnementaux à prendre en compte dans la reconstruction.

Pour le Libéria, où 15 ans de conflits ont sérieusement affecté l'environnement et les infrastructures, le PNUE a réalisé une *Etude documentaire sur l'environnement au Libéria* qui complète l'évaluation des besoins réalisée par l'UNDG, à la suite de quoi le Gouvernement national transitoire du Libéria a demandé une assistance technique supplémentaire dans le domaine des politiques, de la législation et de l'évaluation en matière d'environnement. Le PNUE élabore une proposition pour consolider l'administration de l'environnement au Libéria, aux niveaux local et national, moyennant le renforcement des capacités et la fourniture de conseils techniques et de matériel de base.

Enfin, le programme du PNUE, comprenant 16 projets de réhabilitation hautement prioritaires de quatre points chauds de l'environnement en Serbie, s'est conclu par la publication d'un ouvrage intitulé : *Du conflit au développement durable : évaluation et assainissement en Serbie et Monténégro*. Le programme d'assainissement réalisé a permis un renforcement institutionnel, l'amélioration de l'environnement et une réduction significative des risques sanitaires.

Du conflit au développement durable : évaluation et assainissement en Serbie et Monténégro marque la fin du programme du PNUE de réhabilitation de quatre points chauds de l'environnement en Serbie.



LES FEMMES, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

« Les femmes, la santé et l'environnement », tel était le sujet principal de l'édition de septembre 2004 du magazine trimestriel du PNUE, *Notre Planète*, publiée avec le soutien de la Fondation des Nations Unies, à l'occasion du 10ème anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. *Notre Planète : Les femmes, la santé et l'environnement* illustre la vulnérabilité des femmes face aux modifications de l'environnement, parallèlement à d'autres problèmes tels que la propagation rapide du VIH/SIDA chez la population féminine et le danger croissant d'une exposition à des produits chimiques toxiques pour les jeunes mères et leur bébé. Ce numéro portait aussi un regard sans complaisance sur les progrès des Nations Unies dans leurs efforts contre la pauvreté et pour le droit des femmes.

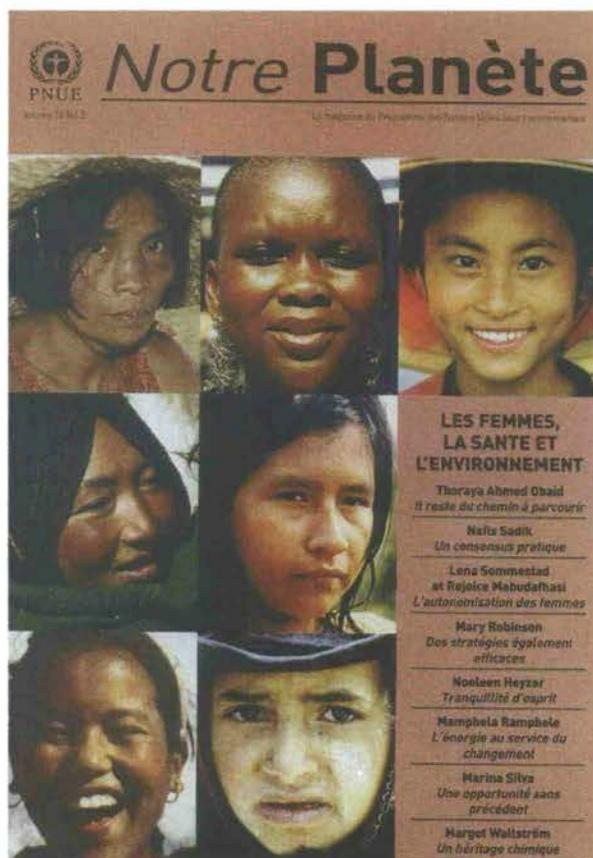
Il est bien connu que les dangers présents dans l'environnement sont sous-jacents aux principales causes de mortalité et de morbidité dans le monde et que les femmes et les jeunes enfants en sont les principales victimes, en particulier dans les pays les moins développés. Ces questions sont au cœur de nombreux travaux du PNUE qui encouragent, par exemple, le recours à des technologies rationnelles pour l'approvisionnement en eau douce et l'assainissement, la recherche de solutions énergétiques propres pour lutter contre la pollution de l'air ambiant, y compris à l'intérieur des habitations, ou qui, grâce à de vastes programmes, cherche à minimiser la pollution par les produits chimiques et les déchets dangereux.

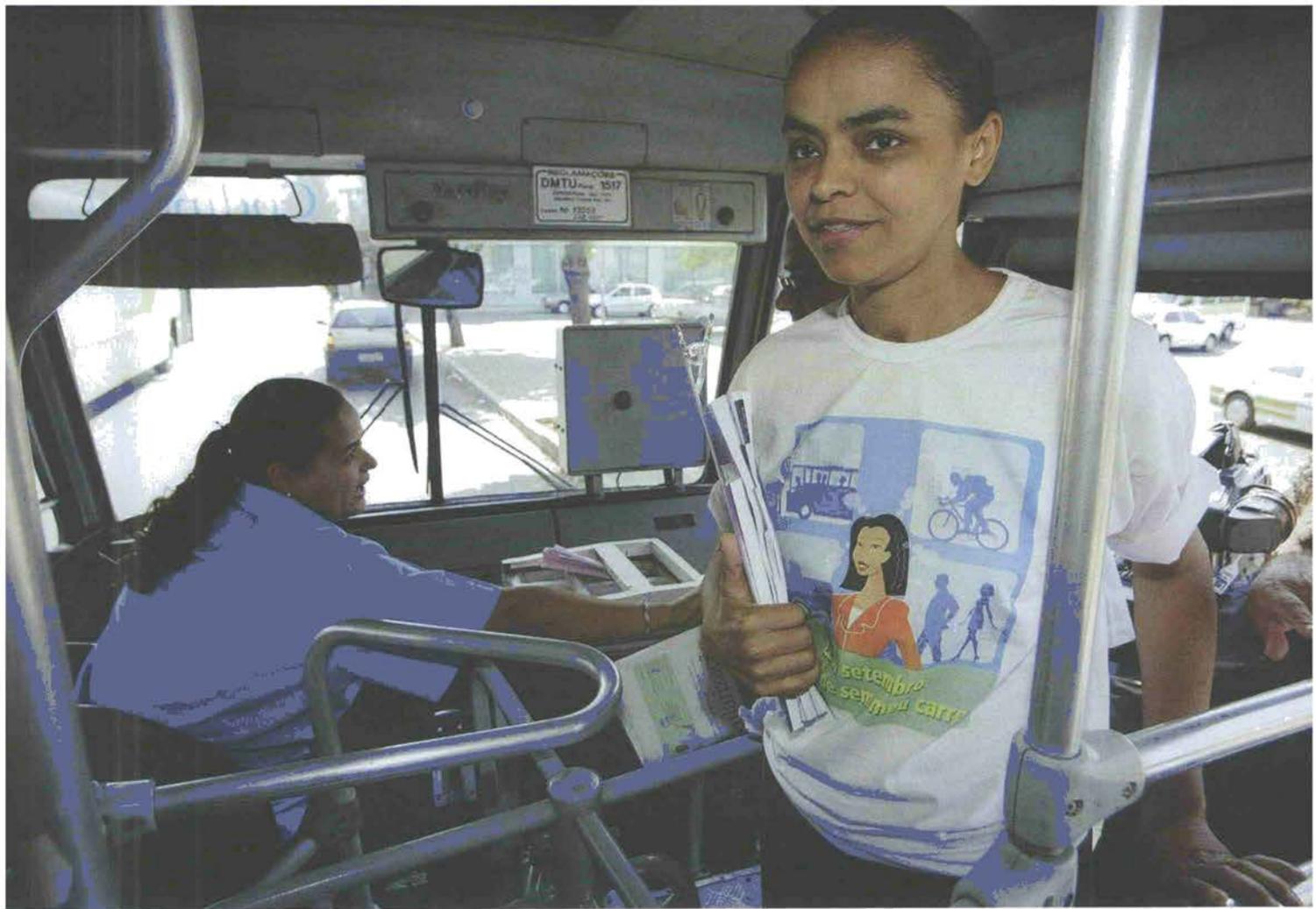
Le PNUE collabore avec le Gouvernement canadien et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre de l'Initiative sur les liens entre la santé et l'environnement (HELI) pour améliorer les prises de décision sur la protection des écosystèmes et les biens et services qu'ils procurent à la société. Cette Initiative cherche à intégrer la santé de l'environnement dans une croissance économique durable et dans l'amélioration des conditions de vie dans les pays en voie de développement. En 2004, des équipes multisectorielles ont été mises en place pour appliquer l'approche HELI à des questions clés de l'environnement et de la santé (gestion intégrée et efficace des ressources en eau en Jordanie, gestion des produits agrochimiques et du bétail en Ouganda, ou utilisation des produits chimiques dans

l'agriculture en Thaïlande). Un projet financé par la Fondation des Nations Unies vise à améliorer la santé grâce à une gestion des écosystèmes par les communautés dans neuf pays d'Afrique, d'Asie occidentale, d'Amérique latine et des Caraïbes.

La diversité biologique et son importance pour la santé humaine est le sujet principal d'un projet mis en œuvre en collaboration avec l'OMS, le PNUD et le Centre de santé publique de l'école de médecine d'Harvard. Plus de 60 scientifiques issus de pays industrialisés ou de pays en développement ont rassemblé pendant plusieurs années des informations que l'on trouvera en 2005 dans un rapport intitulé *Entretenir la vie : comment la santé humaine est tributaire de la diversité biologique*. Un aperçu de ce rapport a été largement diffusé et présenté à la septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à Kuala Lumpur en février 2004.

Notre Planète : Les femmes, la santé et l'environnement analyse la vulnérabilité des femmes face aux changements environnementaux





Le ministre brésilien de l'environnement, Marina Silva, emprunte un autobus public pour marquer la journée nationale « Ma ville sans voiture », à Brasilia le 22 septembre 2004. Le PNUE y a ouvert un nouveau Bureau en avril 2004. © Reuters/Adriano Machado

LES FEMMES, VOIX DE L'ENVIRONNEMENT

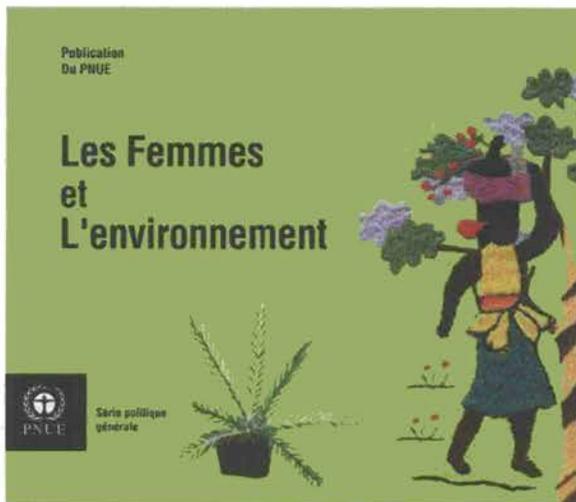
« Les femmes, voix de l'environnement » (WAVE) était le thème de la première Assemblée mondiale des femmes organisée au siège du PNUE en octobre 2004. Coparrainée par le Réseau des femmes ministres pour l'environnement, cette conférence a été suivie par 140 femmes venues de 60 pays, dont 5 ministres de l'environnement et le récent Prix Nobel de la Paix, Wangari Maathai. La ministre suédoise de l'environnement, Lena Sommerstad, Coprésidente de la Conférence, a déclaré : « La présence de Wangari ici a été providentielle pour notre travail. Elle a contribué à mettre en valeur les liens fondamentaux entre la paix et l'environnement et le rôle vital des femmes dans ce domaine, trop souvent ignoré ».

La conférence WAVE était l'événement phare d'une année décisive qui a vu l'expansion du programme du PNUE pour valoriser le rôle des femmes sur le front du développement durable. L'égalité des sexes est une priorité constante du PNUE et son programme de travail encourage une participation des femmes à toutes les activités de protection de l'environnement et en faveur d'un développement durable. C'est particulièrement le cas pour son

LES FEMMES VIVENT ET TRAVAILLENT SUR LE FRONT DE LA LUTTE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

analyse et sa politique dans le domaine de l'eau, l'assainissement, les déchets, l'énergie et l'adoption de modes de production et de consommation durables. Le PNUE aide aussi à développer les capacités des femmes pour qu'elles puissent prendre part à l'élaboration des lois sur l'environnement.

Des réseaux de femmes reçoivent une assistance du PNUE pour développer et réaliser des projets dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable, y compris par l'apport de matériel éducatif basé sur les meilleures pratiques et les réussites des femmes. Bon nombre de ces exemples sont repris dans la publication du PNUE : *Les femmes et*



Femmes et environnement met en lumière les liens souvent cachés entre les femmes et l'environnement et insiste sur les rôles respectifs des hommes et des femmes dans la conservation et la gestion des terres, des ressources en eau et de la diversité biologique.

l'environnement. Cette publication du PNUD éditée grâce au soutien de la Fondation des Nations Unies et lancée lors d'une réunion du Forum permanent sur les questions autochtones à New York en mai 2004, illustre certaines de ces contributions au bien-être et au développement des communautés et des pays ainsi qu'à la protection des écosystèmes, de la diversité biologique et des ressources naturelles.

Cette attention portée aux contributions des femmes, à leurs besoins et à leur vision pour un développement durable était aussi au centre de la conférence WAVE d'octobre 2004. Cette conférence, qui a duré trois jours, portait sur le prochain bilan des acquis de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Pékin en 1995, et sur le bilan quinquennal des Objectifs de développement pour le millénaire qui sera dressé par l'Assemblée générale des Nations Unies. A l'issue de la conférence, les déléguées ont publié un manifeste et des recommandations qui détaillent des idées de projets à l'intention du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUD de février 2005 (voir encadré). Le Réseau des femmes ministres pour l'environnement a aussi rédigé une déclaration distincte, à porter à l'attention du Conseil d'administration.

L'ASSEMBLEE MONDIALE DES FEMMES SUR L'ENVIRONNEMENT DU PNUD : LES FEMMES, VOIX DE L'ENVIRONNEMENT (WAVE), NAIROBI, 11-13 OCTOBRE 2004

Nous demandons à toutes les parties prenantes, en particulier au système des Nations Unies, d'instaurer un développement durable, ce qui exige que les politiques économiques, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes soient harmonisés avec la conservation et la gestion de l'environnement.

Nous sommes convaincues que, dans le cadre de notre partenariat mondial, avec sa diversité vitale, nous pourrions utiliser et promouvoir des méthodes non violentes, éliminer les pratiques destructrices et créer les conditions propices à une vie durable, juste et utile pour toutes les générations présentes et futures.

Nous, femmes, réunies à Nairobi, prenons à nouveau l'engagement de :

- Continuer à nous battre pour instaurer un monde pacifique, juste et sain pour tous, conformément aux principes énoncés dans les programmes d'action des femmes de 1992 et 2002, dans un esprit de coopération sans réserve et de solidarité mondiale;
- Continuer à travailler, concevoir et soutenir des activités qui contribuent à la justice entre les sexes, à un environnement plus propre et plus sûr et à des conditions de vie meilleures pour nos communautés par un plaidoyer, des campagnes, la recherche, l'éducation, la mise en œuvre et l'apprentissage mutuel;
- Faire progresser le respect des droits des femmes autochtones, des communautés locales et traditionnelles et des minorités ethniques en reconnaissance de la diversité culturelle des peuples.

Nous sommes conscientes des liens profonds qui existent entre la paix, l'éradication de la pauvreté, la possibilité pour tous de jouir de leurs droits et un environnement sain.

Nous restons des consommatrices et des productrices critiques et responsables et nous tiendrons les autres parties prenantes responsables de la promotion des modes de production et de consommation viables.

En tant que pionnières et agents du changement, nous continuerons à plaider en faveur du respect intégral des droits des femmes, de la législation actuelle et nouvelle et des engagements au niveau des politiques et des ressources, et nous continuerons à évaluer et suivre la situation.

Nous sommes profondément préoccupées par :

- La détérioration et la pollution massives et constantes de notre environnement, lourdes de conséquences pour les moyens de subsistance de nos communautés, en particulier des femmes autochtones et des femmes pauvres;
- Le fait que les engagements de caractère environnemental et social pris au niveau mondial, il y a plus de 30 ans, ne soient pas honorés;

- c) L'écart grandissant entre les riches et les pauvres, aux niveaux mondial, national et local;
- d) Les niveaux insoutenables de la production et de la consommation qui contribuent à créer ce fossé;
- e) La culture d'agression, de peur et de menace, avec ses nombreux conflits et des niveaux de violence, d'oppression et de militarisation toujours plus élevés,
- f) La violation générale des droits des femmes, notamment de la possibilité pour elles d'acquérir des ressources essentielles (énergie propre et durable, eau, terre et diversité biologique), les menaces croissantes qui pèsent sur les défenseurs des droits humains et environnementaux des femmes, et le fait que toute opposition active soit considérée comme un délit;
- g) L'absence d'un souci d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes dans l'environnement et le développement durable ainsi que le manque d'analyses, de données et d'informations ventilées par le sexe;
- h) La participation insuffisante des femmes à la prise de décisions en matière d'environnement et de développement durable et leur marginalisation dans la gouvernance des ressources environnementales;
- i) L'impact négatif des forces mondiales, notamment la mondialisation et la privatisation non contrôlées, sur la promotion et la protection des droits de l'homme;
- j) La marginalisation toujours plus accentuée et l'appauvrissement de la diversité culturelle, la perte des valeurs traditionnelles et la disparition des langues autochtones,
- k) L'appropriation incessante des savoirs autochtones par des acteurs extérieurs (chercheurs, sociétés multinationales, gouvernements) et le déni constant des droits des peuples autochtones, en particulier ceux des femmes autochtones.

Nous demandons instamment au PNUE et autres organisations internationales, régionales et nationales concernées par l'environnement et le développement durable de :

- a) Promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris par des mesures en faveur des femmes, et intégrer le souci de cette égalité et de l'autonomisation des femmes au sein de l'organisation, dans son programme de travail, ses activités opérationnelles et ses budgets, en leur apportant systématiquement leur appui au plus haut niveau et en mettant à leur disposition des ressources et des capacités suffisantes;
- b) Appliquer et faire connaître les décisions déjà prises par le Conseil d'administration du PNUE et ses décisions futures sur la parité des sexes et l'environnement et en faire, à l'avenir, le thème principal des forums et des institutions mondiaux et régionaux concernés par l'environnement;
- c) Faire régulièrement rapport sur les progrès enregistrés par le PNUE et les défis à relever dans le domaine de la parité hommes-femmes et de l'environnement;
- d) Intégrer dans son mandat l'établissement de liens entre la diversité culturelle, l'environnement et le développement durable ainsi que la mise en place

- de mécanismes pour tenir compte des problèmes des femmes autochtones et de leurs besoins pratiques et stratégiques dans le contexte du développement durable;
- e) Elaborer des méthodes pour mettre en valeur et démontrer les savoirs et les expériences des femmes pauvres des zones rurales et urbaines, créer des partenariats avec les organisations de femmes nécessiteuses, pour assurer la conservation de leur environnement et renforcer leurs capacités;
- f) Jouer un rôle actif dans l'examen des dix ans de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des cinq ans de mise en œuvre des Objectifs de développement pour le Millénaire et dans le suivi des décisions du Sommet mondial pour le développement durable et des accords multilatéraux sur l'environnement, en étant sensible aux questions d'égalité entre les sexes;
- g) Travailler à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et autres instruments pertinents concernant les droits de l'homme, en coopération avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements et la société civile;
- h) Entreprendre l'examen des dix ans de mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement en prenant en considération l'importance des questions sexospécifiques et en identifiant des mécanismes propres à renforcer la résilience des femmes pour remédier à la vulnérabilité économique, sociale et écologique de ces Etats;
- i) Donner à l'Assemblée mondiale des femmes sur l'environnement : « Les femmes, voix de l'environnement » une place prépondérante au sein du PNUE et organiser deux sessions de l'Assemblée chaque année;
- j) Prendre des mesures appropriées pour donner suite aux présentes recommandations et réaliser les projets élaborés par l'Assemblée mondiale des femmes sur l'environnement en 2004, et initier, promouvoir et soutenir des projets concrets entre les femmes de différentes parties du monde et les organisations qui les représentent;

Nous lançons un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles accélèrent le rythme de leur action. Pour instaurer un développement durable et assurer l'égalité entre les sexes, des alliances solides et des communications systématiques sont indispensables dans le monde entier. Ensemble, en tant qu'agents du changement, liées par notre engagement commun pour que règnent la justice, l'égalité et la paix, nous pouvons assurer la survie de notre environnement et notre avenir commun.

Nairobi, le 13 octobre 2004

IMPLIQUER LA SOCIÉTÉ CIVILE

DES ALLIÉS NATURELS

La société civile a un rôle vital à jouer dans la conception, l'application et le suivi des politiques et des stratégies en faveur du développement durable. Ce rôle est souligné dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, qui met l'accent sur la mise en œuvre, la rationalisation et le partenariat. Il est une des caractéristiques principales du programme de travail du PNUE. En 2004, le PNUE s'est attaché à consolider ses relations avec les organisations non gouvernementales afin qu'elles puissent s'impliquer davantage dans la prise des décisions intergouvernementales. Ces relations permettent aussi au PNUE d'améliorer sa propre efficacité pour mener à bien sa mission qui est de protéger l'environnement.

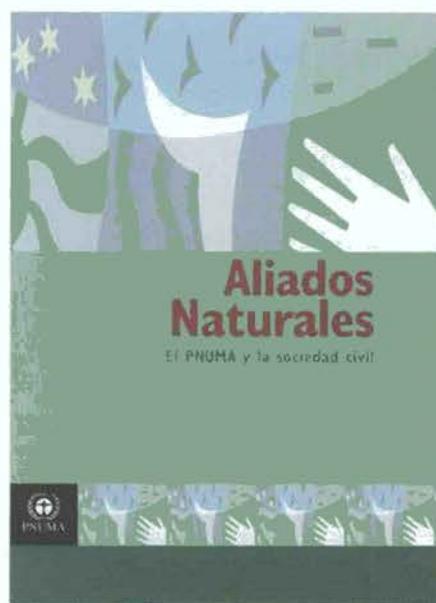
C'est en grande partie à l'activisme des organisations de la société civile que l'on doit l'existence de la plupart des accords multilatéraux sur l'environnement et, en fait, celle du PNUE lui-même. L'importance attachée actuellement à l'application efficace de ces accords justifie d'autant plus que cette influence perdure. Ainsi le PNUE organise-t-il un Forum annuel de la société civile avant les sessions de son Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement, afin que les avis des principales composantes de la société civile puissent être pris en compte dans les délibérations de ses instances dirigeantes.

Le cinquième Forum mondial de la société civile s'est tenu à Jeju, en République de Corée, les 27 et 28 mars 2004, juste avant la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE. Il faisait la synthèse de six réunions organisées avec l'aide du PNUE pour déterminer les priorités de la société civile dans l'application d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, avec un accent particulier sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains. La Déclaration de Jeju, rédigée à l'intention du Conseil d'administration du PNUE, réitérait les objectifs et les cibles décidés, dressait la liste des obstacles et des problèmes s'opposant à la réalisation des engagements mondiaux et proposait des actions et des stratégies précises.

En 2004, le PNUE a continué à renforcer ses liens avec la société civile. *Alliés naturels : le PNUE et la société civile*, a été publié pour expliquer comment les organisations de la société civile

peuvent prendre part aux activités du PNUE et influencer les gouvernements qui orientent son travail. En novembre et décembre, les Bureaux régionaux du PNUE ont financé six autres conférences pour préparer le sixième Forum mondial de la société civile prévu en février 2005 au siège du PNUE, immédiatement avant le Conseil d'administration. L'ordre du jour de ces réunions portait sur la gouvernance internationale de l'environnement, le renforcement des capacités et la consolidation des engagements du PNUE. Des représentants de la société civile ont également participé au cadre du Plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Selon eux, les groupes de la société civile peuvent aussi bien contribuer au renforcement des capacités qu'en bénéficier.

UN PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT DÉPEND D'UNE COLLABORATION ACTIVE ET OUVERTE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE



Alliés naturels : le PNUE et la société civile, publié en octobre 2004, montre comment la société civile peut collaborer avec le PNUE pour renforcer ses travaux et en tirer profit.

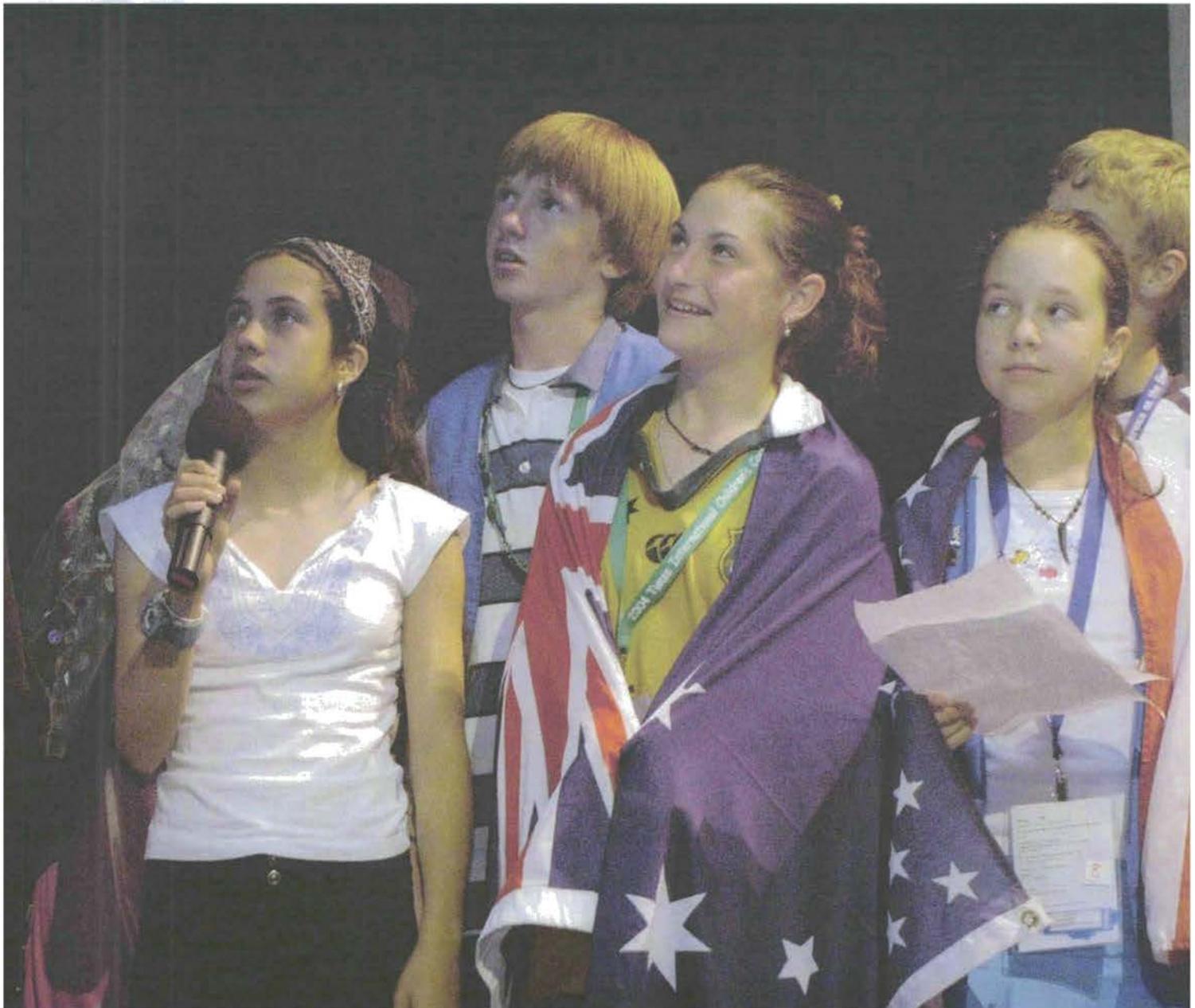
LES JEUNES ET LES ENFANTS

En 2004, la stratégie Tunza pour les jeunes et les enfants du PNUE a poursuivi son essor. Tunza, qui signifie « traiter avec soin et affection » en kiswahili du Kenya, où le PNUE a son siège, est la bannière de toutes les activités et publications du PNUE destinées à la jeunesse. Le principal événement Tunza fut la Conférence internationale des enfants, organisées tous les deux ans dans un lieu différent.

La Conférence 2004 a eu lieu aux Etats-Unis, à New London dans le Connecticut. Elle a attiré plus de 450 enfants venus de 50 pays. Son principal parrain était la Nation tribale des Mashantucket Pequot. Les participants, qui sont tous impliqués dans des activités de protection de l'environnement dans leur pays, ont pu partager leurs expériences, échanger des idées et bénéficier de l'enseignement

d'environnementalistes jeunes et moins jeunes. La primatologue Jane Goodall y participait en invitée spéciale; son programme Roots and Shoots mobilise des enfants pour la préservation de l'environnement dans le monde entier. Au cours de cette manifestation, qui a duré cinq jours, les participants ont pu prendre part à de nombreux ateliers et activités sur l'appauvrissement des ressources et de la diversité biologique, les méthodes de guérissage des populations autochtones, les océans, les cours d'eau et l'énergie. A l'issue de la conférence, les enfants ont dressé une liste de défis à relever et d'engagements à prendre par le Conseil d'administration du PNUE. Les membres d'un Bureau junior Tunza furent élus pour participer à l'organisation du Sommet mondial des enfants sur l'environnement, qui se tiendra au Japon en juillet 2005.

De jeunes « ambassadeurs » du Programme des Nations Unies pour l'environnement lisent leur engagement à protéger l'environnement, lors de la cérémonie de clôture de la Conférence internationale des enfants sur l'environnement, le 23 juillet 2004 à New London dans le Connecticut (Etats-Unis). De gauche à droite : Patrick Simpson (Canada), Manuella Jaramillo (Colombie), Christian Birky (Etats-Unis), Lauren Kirk (Australie), Jenna Charles (Etats-Unis). © Associated Press/Carol Phelps



PREPARER L'AVENIR

Divers ouvrages Tunza ont été publiés en 2004, dont les deux premiers titres d'une série de six livres pour enfants sur l'environnement : *Tessa and the Fishy Mystery* et *Theo and the Giant Plastic Ball*. Ce sont des histoires agréablement illustrées qui parlent d'environnement d'une manière attrayante et accessible aux plus jeunes. Pour les plus grands, le PNUE publie le magazine trimestriel Tunza en anglais, français et espagnol; des versions chinoise et coréenne sont publiées localement. Les numéros de 2004 portaient sur la nourriture et l'environnement, le sport et l'environnement, les peuples autochtones et la consommation durable. Ce magazine est aussi accessible sur Internet, où il est consulté tous les mois par plus de 100 000 jeunes.

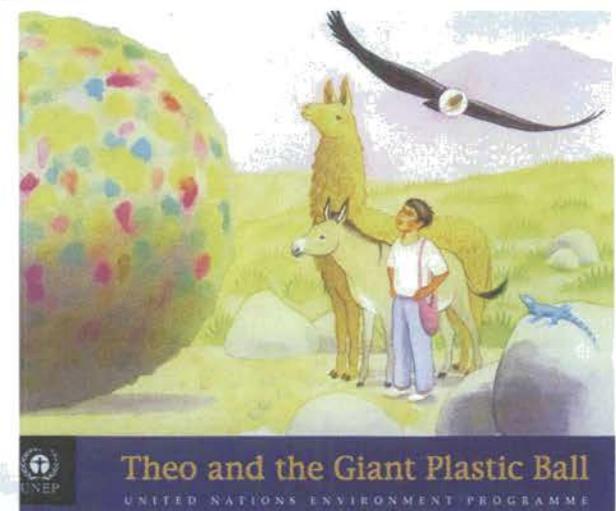
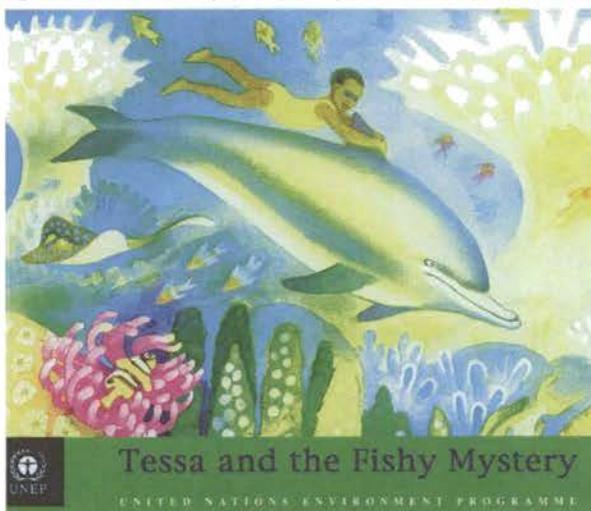
Le programme Tunza a été renforcé par des sites Internet modernes pour enfants et adolescents, et par un plus grand nombre de partenaires et de donateurs. Un partenariat majeur a été annoncé en juin 2004 avec le groupe chimique et pharmaceutique allemand Bayer AG, qui collabore avec le PNUE depuis plus de dix ans à un projet dans la région Asie-Pacifique. Le groupe a affecté 1 million d'euros à la stratégie Tunza. Parmi les projets concernés, on compte la conférence internationale Tunza, le magazine *Tunza* et le concours international de peinture pour les jeunes, dont le 13^{ème} anniversaire a été fêté en 2004 à Barcelone dans le cadre des célébrations de la Journée mondiale de l'environnement. Chaque année, le thème du concours reprend le slogan de la Journée mondiale de l'environnement. En 2004, le thème était « Avis de recherche! Mers et océans : morts ou vivants? »

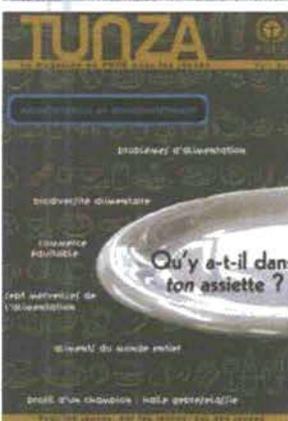
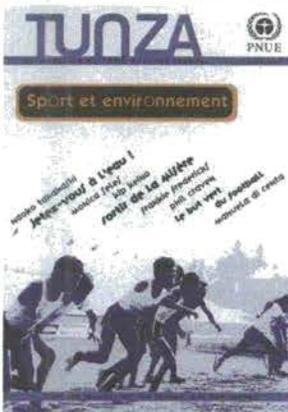
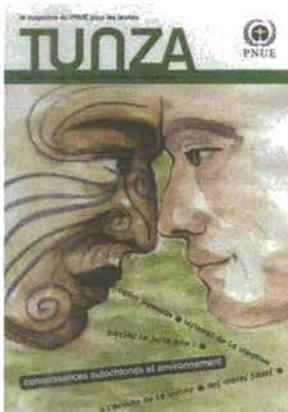
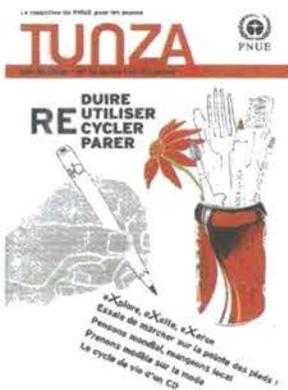
L'accord avec Bayer permettra aussi d'étendre le Réseau Tunza d'associations d'enfants et de jeunes, en particulier dans la région Asie-Pacifique. Ce réseau, conçu pour permettre l'échange d'informations entre groupes de jeunes et entre le PNUE et ses jeunes participants, continue de grandir, avec plus de 10 000 membres dans 100 pays, croissance principalement due à l'enthousiasme des Bureaux régionaux. En 2004, le PNUE a renforcé ses relations avec la All China Youth Federation, qui a mobilisé plus de 300 millions de jeunes chinois pour planter des arbres et aborder d'autres sujets liés à l'environnement. La campagne du PNUE de plantation d'arbres par les enfants, « Planter des arbres pour la planète », a gagné de l'élan en cours d'année. Depuis son lancement, plus de 200 000 arbres ont ainsi été plantés au Kenya. Le Ghana, l'Ouganda, la Zambie et le Bangladesh figurent parmi les pays participants.

EDUCATION ENVIRONNEMENTALE

En 2005, commencera la *Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable*. En préparation, le PNUE a conçu une stratégie pour réveiller son programme d'éducation environnementale et a imaginé un certain nombre d'activités didactiques et de formation conçues, entre autres, pour que cette matière soit incluse dans l'enseignement supérieur. Parmi les réalisations de 2004 figure le développement d'une maîtrise de l'Université virtuelle mondiale, Etudes mondiales sur l'environnement et le développement (Global Virtual University, Global Environment and Development Studies) et d'un programme d'enseignement de l'environnement en action pour l'Afrique orientale et australe à destination de

Tessa and the Fishy Mystery, publié en juillet 2004, et *Theo and the Giant Plastic Ball*, publié en décembre 2004, deux ouvrages agréablement illustrés pour le jeune public sur des questions d'environnement.





Pour les plus de 15 ans, *Tunza* est un magazine trimestriel publié en anglais, chinois, coréen, espagnol et français. Il est aussi disponible sur le site Internet www.ourplanet.com/tunza.

cadres gouvernementaux issus de 14 pays afin de promouvoir l'enseignement de l'environnement à l'école et dans les communautés.

Dans la région Asie-Pacifique, le Tongji Institute of Environment for Sustainable Development du PNUE à Shanghai, a lancé son premier programme de formation des cadres en juillet. Ce nouvel institut devrait devenir le premier centre d'enseignement de formation sur l'environnement dans la région. Ce stage a l'intention des cadres a été conçu par l'équipe de l'Institut PNUE-Tongji et des enseignants d'une douzaine d'universités et d'établissements éducatifs de la région. Un cours de maîtrise sera proposé à partir de 2005, en liaison étroite avec la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

Le Réseau de formation à l'environnement pour l'Amérique latine et les Caraïbes créé par le PNUE en 1981, poursuit son vaste éventail d'activités parmi lesquelles deux manuels sur le renforcement des capacités et la publication d'un ouvrage de réflexion sur l'environnement en Amérique latine. Parmi ses autres réalisations importantes, on peut citer une vidéo sur le thème « D'agriculteur à agriculteur : 35 ans d'écologie agricole » et un bulletin mensuel sur le thème « Quoi de neuf dans l'éducation à l'environnement », qui propose une information sur les possibilités d'éducation à l'environnement (manifestations prévues, cours et publications).

LA JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Les médias internationaux réagissent avec un très vif intérêt aux manifestations spéciales organisées par le PNUE et aux récompenses qu'il décerne. Cela contribue à sensibiliser le public et dynamiser l'action dans le domaine de l'environnement. La principale manifestation est la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin de chaque année. Les principales célébrations internationales de cette journée en 2004 se sont déroulées à Barcelone, en collaboration avec le Forum universel des cultures, et avaient pour thème « Avis de recherche! Mers et océans : morts ou vivants?»

La Journée mondiale de l'environnement gagne chaque année en popularité. En 2004, le site Internet de la Journée, pour la première fois en six langues, a connu une fréquentation sans précédent avec plus d'un demi million de consultations entre janvier et juin. Le PNUE a reçu des comptes rendus d'activités de plus de 102 pays : opérations de nettoyage, plantation d'arbres, campagnes de recyclage et de promotion de l'environnement, concours d'art et d'essais littéraires, conférences, concerts et manifestations sportives. Elles concernaient tous les secteurs de la société, y compris les gouvernements, les ONG, les communautés et les groupes de jeunes, les milieux d'affaires, l'industrie et les écoles. En 2005, la Journée mondiale de l'environnement se tiendra à San Francisco et aura pour thème « Des villes vertes : un plan pour la planète! ». San Francisco s'est déjà lancée dans une campagne intensive de sensibilisation et de mobilisation de fonds.

En 2004, les relations ont aussi été renforcées avec *Nettoyons la planète*, autre campagne mondiale pour l'environnement lancée en 1993 avec un capital départ du PNUE, qui mobilise chaque année



Le PNUE garde des relations étroites avec la campagne mondiale sur l'environnement, *Nettoyons la planète*, lancée en 1993 avec un capital départ du PNUE.

plus de 40 millions de personnes à travers le monde. La campagne *Nettoyons la planète* a rassemblé cette année 600 communautés membres de 115 pays, ce qui est un record. Les termes principaux de l'accord avec *Nettoyons la planète* sont un soutien réciproque des objectifs respectifs au moyen d'actions en direction des médias et d'autres initiatives de relations publiques. Tout le matériel publicitaire et d'information du programme porte le logo du PNUE et le Directeur exécutif du PNUE rédige un message pour le manuel *Nettoyons la planète* diffusé dans le monde entier.



Le quatrième concours photographique sur l'environnement *Votre univers dans l'objectif* a enregistré plus de 30 000 inscriptions.

C'est aussi lors de la Journée mondiale de l'environnement à Barcelone, ainsi que simultanément dans 20 villes du monde, qu'a été lancé le quatrième concours de photographie sur l'environnement *Votre univers dans l'objectif*. Parrainé une fois encore par Canon, ce concours a enregistré près de 30 000 inscriptions. Le prix sera décerné lors d'une cérémonie au pavillon des Nations Unies à l'Expo 2005 au Japon. Toutes les photos primées y seront exposées avant de rejoindre une exposition mondiale.

LE PRIX SASAKAWA POUR L'ENVIRONNEMENT

En septembre 2004 a été célébré à Beijing le 20ème anniversaire du Prix Sasakawa pour l'environnement, décerné par le PNUE. Depuis 20 ans, ce prix récompense des personnalités importantes pour leur action en faveur de l'environnement. Pour marquer cet événement, le PNUE a organisé trois jours de manifestations en septembre 2004, en collaboration avec l'Agence

chinoise pour la protection de l'environnement et avec le parrainage de la Nippon Foundation. Etaient présents 10 des 28 lauréats du Prix ainsi que 4 des 6 membres du jury et des environmentalistes renommés dans la région. Les participants ont discuté des nombreux problèmes d'environnement importants dans le monde, dans le cadre du thème général *Environnement et développement – Quels sont les progrès accomplis ces 20 dernières années?*



Groupe de discussion sur l'énergie lors du 20ème anniversaire du prix Sasakawa pour l'environnement, organisé par le PNUE à Beijing, les 27, 28 et 29 septembre 2004. De gauche à droite : Adriana Hoffman, membre du jury du Prix Sasakawa; Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE; un interprète; Zhu Guangyao, Vice-Ministre chinois de l'Agence nationale pour la protection de l'environnement; et Wolfgang Burhenne, lauréat 1991.

RELATIONS PUBLIQUES

Le PNUE touche des millions de personnes chaque année grâce à sa politique active d'ouverture aux médias, ses partenariats dans la production télévisuelle, ses revues et publications et son site Internet www.unep.org. Ce dernier a été entièrement remanié et offre maintenant un service bilingue anglais-français complet avec une vitesse d'accès considérablement améliorée. Le nombre de consultations est passée de 63,3 millions en 2003 à près de 100 millions en 2004. Une analyse plus fine révèle que les visiteurs y restent aussi maintenant deux fois plus longtemps.

En 2004, le magazine du PNUE *Notre Planète* a publié des numéros sur « Les femmes, la santé et l'environnement », « Les déchets dangereux », « Les mers, les océans et les petits Etats insulaires en développement », « L'eau, l'assainissement et les populations ». Il tire à environ 70 000 exemplaires par an et plus de la moitié des éditions sont financées en grande partie par des partenaires comme la Fondation des Nations Unies. La version Internet est lue par près de 7 millions de personnes dans 118 pays. Au cours des douze derniers mois, le nombre des lecteurs de *Notre planète* a presque doublé, avec l'excellent chiffre de 400 000 lecteurs mensuels. *Notre Planète* paraît en anglais, en espagnol et en français et des versions en chinois et en coréen sont produites par des comités locaux en liaison avec le PNUE.

Le PNUE a poursuivi un partenariat déjà ancien avec la chaîne de télévision indépendante Trust for the Environment (TVE). On estime à 750 millions le nombre des foyers et des hôtels qui, dans le monde, reçoivent ses bulletins *Earth Report* sur l'environnement et le développement, diffusés sur la chaîne BBC World. TVE collabore aussi avec le PNUE pour la production d'une série de communiqués vidéo, d'annonces de service public et de bandes annonces pour des conférences.



Le site Internet du PNUE www.unep.org a été entièrement remanié. Il offre désormais un service bilingue (anglais et français) complet avec un accès considérablement accéléré. Le nombre des consultations est passée de 63,3 millions en 2003 à près de 100 millions en 2004.



UNE ECONOMIE ET UNE INDUSTRIE VIABLES

UNE CONSOMMATION VIABLE

Selon Action 21, la détérioration continue de l'environnement mondial doit être imputée à la des modes de consommation et de production non durables, en particulier dans les pays industrialisés. La croissance rapide de nombreux pays moins développés rend capitale la promotion d'un environnement durable. Le PNUE aide les décideurs au sein des gouvernements, des autorités locales et de l'industrie à s'orienter vers des politiques et des pratiques plus sûres et moins polluantes, à faire bon usage des ressources naturelles, à prendre en compte les coûts environnementaux et à réduire la pollution. Grâce à ses six Bureaux régionaux, il permet l'accès à une meilleure information environnementale, renforce les capacités et démontre par des exemples réussis que l'industrie et les consommateurs peuvent être les acteurs d'un développement durable.

Un cadre de programmes décennal soutiendra les initiatives régionales et nationales destinées à accélérer un virage vers une consommation et une production viables comme l'a souhaité le Sommet mondial pour le développement durable. Associé au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le PNUE a pris la tête du travail d'élaboration et de promotion de ce cadre. Un site Internet commun a été inauguré lors de la session de la *Commission sur le développement durable* à New York en avril 2004. Au cours de l'année, le PNUE a organisé des consultations régionales sur ce cadre de programme pour l'Afrique, l'Europe et les Etats baltes, ainsi que des réunions sur divers aspects de la production et de la consommation comme la publicité, les jeunes, un approvisionnement viable et la gestion du cycle de vie des produits. Une équipe consultative a été constituée pour orienter la propre stratégie de production et de consommation du PNUE ainsi que son plan de travail, et en décembre 2004 est paru un recueil de *Modes de consommation et de production durables*.

En novembre 2004, lors du huitième séminaire international de haut niveau sur la production et la consommation durables, un comité directeur a été constitué pour préparer la deuxième réunion internationale d'examen du cadre décennal, qui se tiendra au Costa Rica en septembre 2005. Le séminaire rassemblait 250 participants de 60 pays autour de deux thèmes intersectoriels : « répondre aux besoins essentiels » et « trouver des réponses universelles ». Les recommandations formulées par le comité serviront de base aux futurs travaux.

LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION NON DURABLES, EN PARTICULIER DANS LES PAYS INDUSTRIALISES, SONT LA CAUSE PRINCIPALE DE LA DETERIORATION CONTINUELLE DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL





Le gouverneur de Californie, Arnold Schwarzenegger, fait le plein du premier Hummer à hydrogène avant de rejoindre les représentants de BP et de PRAXAIR à l'inauguration de la première station service à hydrogène de Californie à l'aéroport de Los Angeles, le 22 octobre 2004. Pour la première fois, l'Amérique du Nord accueillera les célébrations de la Journée mondiale de l'environnement en 2005, dans la ville californienne de San Francisco. © Associated Press/Ann Johansson



Resource Kit on Sustainable Consumption and Production

- ADVERTISING
- ECO-DESIGN
- ENERGIES
- FOOD
- HOUSING
- LEISURE
- LIFESTYLES
- MOBILITY
- NICT
- TEXTILES
- TOURISM
- WATER

La Pochette d'information du PNUE sur les modes de consommation et de production durables (disponible en anglais et en français) contient des fiches d'information sur 12 sujets : la publicité, l'écoconception, les énergies, la nourriture, le logement, les loisirs, les modes de vie, la mobilité, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le textile, le tourisme et l'eau.

PRODUIRE PLUS SUR ET PLUS PROPRE

Au cours de l'année, le nombre de signataires de la Déclaration internationale pour une production plus propre a dépassé les 450. Plus de 30 centres de production plus propre dans le monde ont bénéficié de programmes de formation sur les thèmes « Faciliter l'application des accords multilatéraux sur l'environnement grâce à une production plus propre », « Promouvoir une production plus propre et une consommation durable » et « Pour une production plus propre dans les installations industrielles ». Le PNUE a édité un CD-ROM, *Pour une production plus propre* qui rassemble plus de 160 documents, supports de formation, présentations personnalisées, manuels techniques, clips vidéo et autre matériel.

L'ère des partenariats

L'année 2004 a aussi vu l'amélioration de la sécurité industrielle avec l'apport de conseils sur la prévention des accidents à des pays comme la Chine, l'Iran, la Corée et le Pérou, victimes d'accidents industriels ou de transport. Plusieurs pays ont également reçu une assistance pour l'application des programmes de sensibilisation et préparation aux situations d'urgence au niveau local (APELL).

Au cours des 20 dernières années, ce programme a été présenté à plus de 30 pays et 80 communautés industrielles dans le monde et il a été étendu à un plus grand nombre de secteurs (transports, installations portuaires et mines). En 2004, le PNUE s'est joint à un consortium international pour créer un nouveau portail Internet destiné à orienter les acteurs de l'activité minière vers de bonnes pratiques environnementales : <http://goodpracticemining.com>. Ce site rassemble des exemples d'expériences réussies, des directives et des études de cas. Le PNUE collabore aussi avec le Forum du pétrole et du gaz offshore pour donner aux gouvernements et aux dirigeants de l'industrie pétrolière une meilleure vision des problèmes d'environnement.

PENSER LES CYCLES DE VIE

L'Initiative du PNUE sur les cycles de vie encourage une réflexion à travers le monde. Equipes spéciales et experts élaborent des textes d'information et suscitent des échanges sur les meilleures pratiques. Deux publications ont démarré en 2004 : *Pourquoi une approche des cycles de vie?* et *Le cycle de vie des métaux*, qui est un rapport technique. Le PNUE s'efforce aussi de promouvoir des approvisionnements durables et il a testé au Ghana en juin 2004 un *Module de formation sur l'approvisionnement durable*, conçu avec la Banque mondiale, le PNUD et le Bureau des services d'achats interorganisations (IAPSO). Il a aussi lancé des consultations avec d'autres organismes des Nations Unies pour promouvoir un approvisionnement durable pour leurs propres opérations.

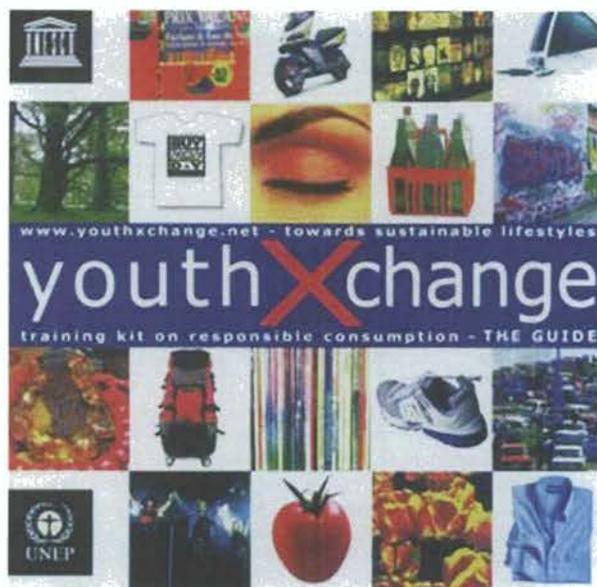
Dans la région Asie-Pacifique où la consommation connaît l'expansion la plus rapide, le PNUE a lancé le projet Consommation durable Asie, financé par l'Union européenne. Son objectif est de sensibiliser la classe moyenne, dont la consommation ne cesse d'augmenter. La région est caractérisée par une grande disparité de richesses et de pouvoirs d'achat. S'il est vrai que l'augmentation de la consommation contribue à réduire la pauvreté et à assurer la satisfaction des besoins essentiels, les économies asiatiques, en plein essor, n'en peuvent pas moins brûler les étapes en évitant de reproduire les erreurs

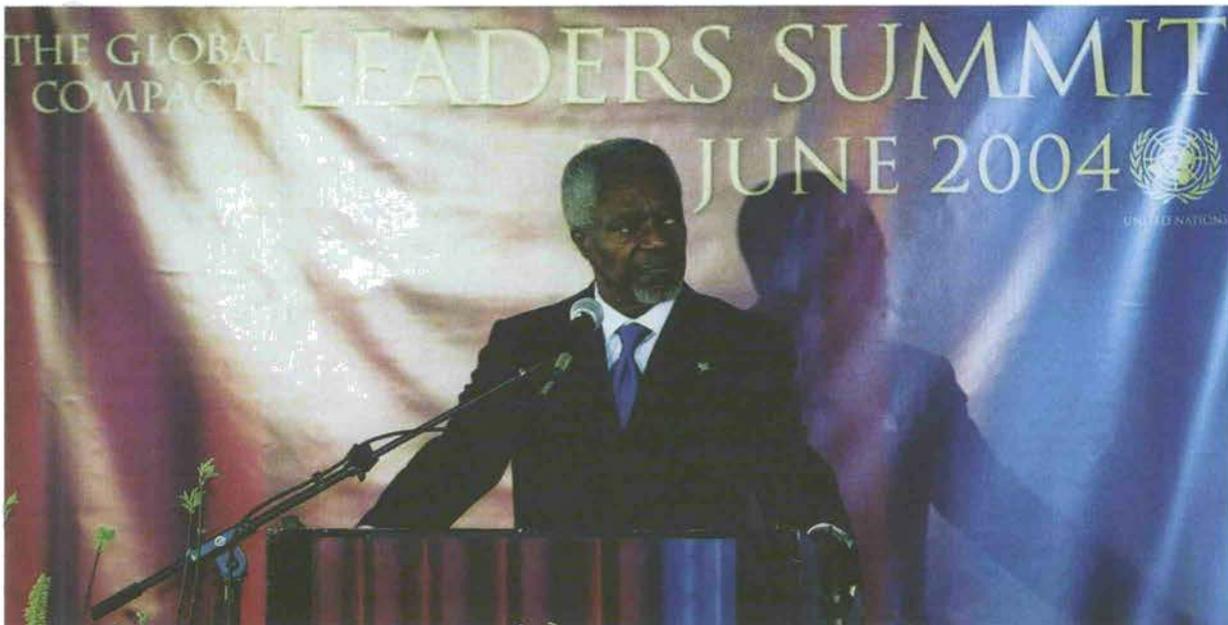
commises par les pays occidentaux. Elles peuvent d'ores et déjà adopter des pratiques durablement bénéfiques à l'environnement, mettre en place des programmes de recyclage, lancer des campagnes de sensibilisation du public, responsabiliser les entreprises et promulguer des lois environnementales assorties d'incitations économiques, pour encourager une production plus propre et une consommation viable.

Le PNUE travaille aussi avec les jeunes, important groupe de consommateurs dont les habitudes et les pratiques d'aujourd'hui détermineront largement la demande de demain et son impact sur l'environnement. Le projet PNUE/UNESCO youthXchange a poursuivi son expansion en 2004 avec 14 traductions du guide *youthXchange* et un site Internet : <http://www.youthxchange.net> qui propose du matériel de formation et des études de cas pour l'enseignement de la consommation viable dans les écoles au cours de la Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue d'un environnement durable.

Le PNUE a également présenté son concept de modes de vie durables à l'exposition « *Vous achetez, Vous décidez* » au Forum universel des cultures à Barcelone, et, dans le cadre de l'Initiative « *Acheter pour un monde meilleur* », il a soutenu le premier défilé de mode français dédié à l'environnement et la mode, où était présenté le travail de créateurs européens, africains et asiatiques qui produisent des vêtements dans le respect de l'environnement et des populations.

Le programme du PNUE et de l'UNESCO YouthXchange est destiné à apporter aux jeunes, aux ONG, aux enseignants, aux institutions, etc., les outils d'une réflexion et d'une campagne pour un respect quotidien des populations et de l'environnement.





Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, s'adresse aux dirigeants qui participent au Sommet du Pacte mondial, le 24 juin 2004 à New York. Le PNUE contribue à la composante environnementale du Pacte mondial. © Don Emmert/AFP/Getty Images

LE COMMERCE ET L'ENVIRONNEMENT

Le développement économique et les considérations commerciales qui l'accompagnent font partie intégrante des négociations et de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement. Inversement, l'environnement est à la base de toute stratégie de développement durable. Fort de cette constatation, le PNUE mène une politique sur le commerce et l'environnement qui vise à intégrer les questions environnementales dans les grandes décisions concernant l'économie et le développement. Il offre une assistance technique et des formations régionales et nationales sous la forme d'ateliers, d'évaluations ciblées et de publications. Il participe aussi aux travaux de l'Equipe spéciale PNUE/CNUCED de renforcement des capacités dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement.

En mars 2004, le PNUE et le Ministère coréen de l'environnement ont organisé une réunion sur le renforcement des capacités pour l'élaboration et l'application de politiques intégrées en vue d'un développement durable. Les représentants de gouvernements de pays industrialisés et de pays en développement, les représentants d'organisations internationales, d'accords multilatéraux sur l'environnement, d'institutions régionales et d'autres parties prenantes ont ainsi eu la possibilité de formuler des recommandations pour le renforcement des capacités. La réunion portait sur l'élaboration de politiques commerciales et environnementales réciproquement solidaires pour promouvoir un développement durable et atténuer la pauvreté. En avril, le PNUE a organisé le

cinquième atelier sur les subventions au secteur de la pêche et la gestion durable des pêcheries. Cet atelier a réuni plus de 100 participants de 37 gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, d'organisations régionales de gestion de la pêche et d'universités pour un échange de vues sur l'impact des subventions à la pêche et les moyens de les réformer. La crise mondiale de la pêche était soulignée dans *l'Annuaire GEO* du PNUE publié en mars 2004; elle figurait parmi les 10 sujets les moins traités en 2004.

LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

Le PNUE contribue à la composante environnementale du Pacte mondial de l'ONU, initiative lancée par le Secrétaire général de l'ONU en 2000 pour encourager les milieux d'affaires et les industries à reconnaître et promouvoir les valeurs fondamentales des droits de l'homme, du droit du travail et du droit de l'environnement. En avril 2004, le PNUE a coparrainé à Paris, dans le cadre du *Pacte mondial de l'ONU, un dialogue politique sur la consommation durable : marketing et communications*. Plus tard dans l'année, il était présent au Sommet des dirigeants du Pacte mondial. Les entreprises ont été invitées à communiquer leurs progrès dans l'application des principes du Pacte mondial à l'aide des indicateurs de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI). Le PNUE, qui est membre du GRI, participe à l'élaboration en cours des directives pour l'établissement des rapports ainsi qu'aux

L'ère des partenariats

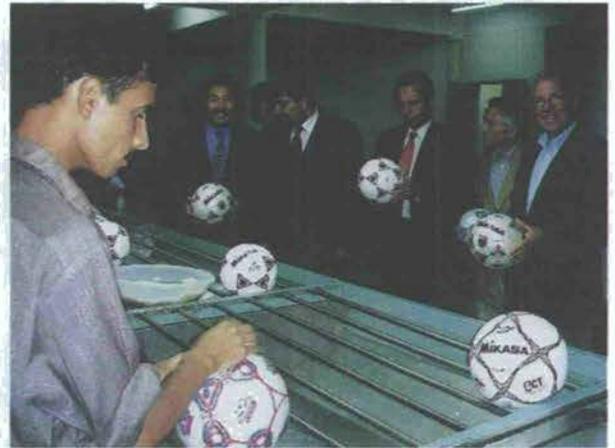
suppléments sectoriels concernant notamment le secteur public, l'industrie chimique et le secteur de la logistique et des transports.

Toujours pendant le Sommet des dirigeants du Pacte mondial, les membres du groupe de travail sur la gestion des actifs de l'Initiative financière du PNUE, soit 12 gestionnaires représentant ensemble 1 600 milliards de dollars, ont publié un rapport qui presse les dirigeants du secteur public comme du secteur privé d'introduire dans les marchés la notion de « durabilité » ainsi que les meilleures pratiques en matière de gouvernance. Par la suite, en juillet 2004, le PNUE a lancé l'Initiative pour des investissements responsables visant à élaborer des principes à l'intention des investisseurs dans le monde, notamment le secteur des caisses de pension, pour protéger simultanément la planète comme les actionnaires. On constate en effet que les grandes industries et les principaux investisseurs se montrent de plus en plus préoccupés par les incidences financières des changements environnementaux, en particulier par le coût croissant des catastrophes d'origine climatique.

LE SPORT ET L'ENVIRONNEMENT

L'ONU a pris conscience du rôle que peuvent jouer les sports et l'industrie du sport en faveur d'un développement durable. Grâce à sa Stratégie pour le sport et l'environnement, le PNUE cherche à profiter de la popularité des sports pour amplifier la prise de conscience en faveur de l'environnement et promouvoir des pratiques saines, en particulier dans la gestion des manifestations sportives, la construction des installations et la fabrication des articles de sport.

Aux Jeux olympiques d'été à Athènes, le PNUE a collaboré étroitement avec divers partenaires pour améliorer la sensibilisation à l'environnement. © UNEP



Au cours du troisième Forum mondial sur le sport et l'environnement, les dirigeants de l'industrie pakistanaise du sport, qui fabrique plus de 60 % des ballons de football utilisés dans le monde, ont signé la *Déclaration de Lahore/Sialkot sur la responsabilité environnementale des entreprises*. Ils s'engagent à accorder plus d'importance au développement durable et à l'environnement dans les principes de travail, à réduire et à améliorer l'utilisation de l'eau et de l'énergie pour la production d'articles de sport, à introduire de nouvelles technologies, à diminuer la quantité de déchets toxiques et chimiques et d'autres polluants, à améliorer le respect de l'environnement et les actions en sa faveur parmi les employés et à encourager et financer des activités pour la jeunesse en lien avec la santé, le sport et l'environnement. © UNEP

En 2004, les Jeux olympiques d'Athènes furent le principal événement sportif. Depuis que la viabilité environnementale est devenue un des principes de l'olympisme, toutes les villes candidates à l'organisation des Jeux prennent ce facteur en compte dans leur dossier. En juin 2004, le PNUE a signé un accord avec le Comité olympique d'Athènes pour l'épauler dans ses actions de sensibilisation à l'environnement pendant les Jeux. Le PNUE travaille aussi étroitement avec la ville de Turin, qui accueillera les Jeux olympiques d'hiver en 2006, ainsi qu'avec Vancouver pour 2010, des contacts ont été pris avec toutes les villes candidates pour 2012.

Le PNUE a renforcé ses liens avec l'industrie des équipements sportifs, en particulier lors du troisième Forum mondial sur le sport et l'environnement, organisé par le PNUE et la Global Sport Alliance, à Lahore et Sialkot au Pakistan. A cette occasion, les dirigeants de l'industrie du sport de Sialkot, qui fabrique plus de 60 % des ballons de football utilisés dans le monde, ont signé la *Déclaration de Lahore/Sialkot sur la responsabilité environnementale des entreprises*. Après avoir réagi à la controverse sur le travail des enfants, l'industrie du sport au Pakistan s'efforce maintenant d'améliorer les conditions de travail et les normes environnementales conformément aux consignes du Pacte mondial de l'ONU.

LES PRIX SEED

En janvier 2004, au Forum mondial de l'économie, le PNUE, l'Union mondiale pour la conservation de la nature, le Forum des parties prenantes basé au Royaume-Uni et le PNUD ont lancé une nouvelle initiative destinée à soutenir des partenariats innovants pour accélérer la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire. L'initiative SEED – *Soutenir les entrepreneurs dans l'environnement et le développement* – doit identifier et aider des personnes et des organisations qui travaillent ensemble sur de nouvelles stratégies pour une utilisation durable des ressources naturelles. Plus de 260 propositions de partenariat ont été soumises entre avril et août 2004 représentant 66 pays et 1 200 organisations. Parmi elles, 12 finalistes ont été sélectionnées et ont fait une présentation au Congrès mondial de la nature de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) en novembre; 5 recevront une aide qui récompensera leur proposition de partenariat innovant en 2005.



VitAngo – Exploiter la vitamine A à partir de mangues (Kenya)

Comment réduire les carences en vitamine A et créer des revenus en augmentant la production de mangues séchées au soleil, en améliorant le marketing et en accompagnant l'éducation à l'agroforesterie dans les écoles et les communautés.



Des vaches aux kilowatts (Nigéria)

Comment installer une centrale au biogaz pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, produire un gaz domestique bon marché et s'attaquer aux déchets et eaux usées générées par l'un des plus grands abattoirs du Nigéria. Ce projet pourrait être reproduit dans toute l'Afrique.



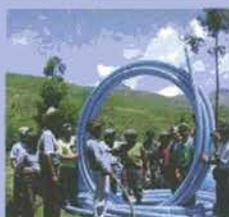
Comment créer de nouveaux marchés pour des variétés de riz indigènes à haut rendement au Cambodge, à Madagascar et au Sri Lanka.

Ce programme a pour but de commercialiser des variétés autochtones de riz pour améliorer les revenus, préserver la diversité biologique du riz et promouvoir la santé humaine et environnementale. Ce programme pourrait facilement être reproduit dans toutes les régions productrices de riz.



Récolter l'argousier sur le Toit du monde au Népal

Récolte viable de l'argousier sauvage (une baie extrêmement nourrissante et versatile), création de pépinières et expansion des marchés pour protéger la connaissance des plantes médicinales et la diversité biologique du Népal.



Amérique et Caraïbes

De l'eau pour tous (Bolivie)

Un nouveau modèle de partenariat impliquant la population locale pour offrir un accès à l'eau potable à bas prix dans des zones péri-urbaines. Ce modèle pourrait être reproduit dans le monde entier dans des conditions analogues.



Le programme Noix Maya (Nicaragua et Guatemala)

Elargir la connaissance et augmenter la production, les ventes et la consommation de la Noix Maya, noix très nourrissante, pour améliorer la nutrition, la sécurité alimentaire et la santé des familles. Ce programme pourrait être étendu à l'Amérique centrale.

LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

RENFORCEMENT DES CAPACITES ET APPUI TECHNOLOGIQUE

L'appui technologique et le renforcement des capacités sont deux éléments cruciaux pour le développement durable et ils occupent une place prépondérante dans Action 21 comme dans le Plan d'application de Johannesburg. Le renforcement des capacités est une priorité claire du système des Nations Unies et un aspect principal du mandat et du travail du PNUE. En mars 2004, un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée de haut niveau a été chargé par le Conseil d'administration du PNUE/ Forum ministériel mondial sur l'environnement, réuni en huitième session extraordinaire, d'élaborer un plan stratégique intergouvernemental pour le renforcement des capacités et l'appui technologique. Après trois réunions, en juin à New York, en septembre à Nairobi et en décembre à Bali, le groupe a adressé son rapport au Conseil d'administration du PNUE.

Les objectifs du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités sont les suivants :

- Renforcer, à tous les niveaux les capacités des gouvernements des pays en développement et des pays à économie en transition,
- Prévoir des mesures systématiques et ciblées, à court terme et à long terme, pour l'appui technologique et le renforcement des capacités,
- Faciliter la collaboration avec toutes les parties prenantes et fournir la base d'une politique globale en matière de partenariats, y compris la création de partenariats entre le secteur public et le secteur privé,
- Identifier et faire connaître les bonnes pratiques et encourager partenariats et initiatives,
- Améliorer l'aptitude du PNUE à offrir un appui technologique et le renforcement des capacités à partir des meilleures pratiques identifiées par le PNUE ou par d'autres,
- Consolider la coopération entre le PNUE, les Accords multilatéraux sur l'environnement et les autres organismes impliqués dans le



- renforcement des capacités en matière d'environnement, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les autres parties prenantes,
- Promouvoir, faciliter et financer l'accès à des technologies et des savoir-faire sains pour l'environnement et les soutenir.

Le Plan stratégique de Bali insiste sur la nécessité pour le PNUE de consolider ses propres activités en matière d'appui technologique et de renforcement des capacités, en particulier en jouant un rôle plus décisif dans les domaines où il a fait la preuve de son avantage comparatif et de son expertise. Il préconise aussi une meilleure coopération interinstitutions. Pour cela, le PNUE accroîtra sa collaboration et ses activités conjointes avec le PNUD pour soutenir les objectifs internationalement convenus concernant l'environnement et le développement durable. Fin 2004, ces deux organismes ont signé un



UNEP 2004



UNEP

Eighth Special Session of the Governing Council / Global Ministerial Environment Forum

29-31 March 2004 *제주*, Republic of Korea



Les délégués à la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, tenue du 29 au 31 mars 2004 à Jeju (République de Corée). © Associated Press/Ahn Young-joon

mémorandum d'accord pour une coopération accrue au développement des capacités en matière d'environnement. Ils veilleront aussi à ce que les considérations environnementales fassent partie intégrante des politiques et des activités en faveur d'un développement durable.

Le Plan stratégique de Bali prévoit, pour son application, que les objectifs, stratégies et activités à mettre en oeuvre découleront d'une approche ascendante, afin de répondre aux besoins réels des pays et des régions, cette approche sera basée sur l'apport des gouvernements et sur les avis des organisations compétentes et des parties prenantes. Il est important que les pays s'approprient les décisions prises et que les Bureaux régionaux du PNUE soient assez puissants pour faciliter l'application du Plan dans les pays, les régions et les sous-régions. Pour cela, le PNUE a dressé dans toutes ses Divisions un inventaire des activités en matière de technologie et développement des capacités, y compris celles

UNE BONNE GOUVERNANCE EST ESSENTIELLE A UN DEVELOPPEMENT DURABLE, AU PLAN NATIONAL COMME AU PLAN INTERNATIONAL

entreprises directement par les Bureaux régionaux. Les informations sont classées par zone géographique et par catégorie – évaluation de l'environnement, diversité biologique, changements climatiques et atmosphère, énergie, droit de l'environnement, production et consommation, eau et questions intersectorielles. Une version en ligne de cette base de données sera lancée en février 2005 lors de la session du Conseil d'administration du PNUE. Un portail spécial permettra aux gouvernements d'adresser des demandes d'assistance officielles aux Divisions du PNUE. Grâce à cette base de données, le PNUE pourra aussi mieux rendre

L'ère des partenariats

compte de ses réponses aux demandes des pays et de la manière dont il applique le Plan stratégique de Bali.

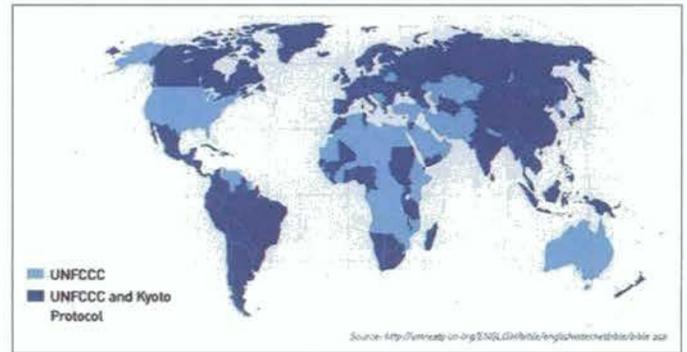
ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

La coopération internationale est essentielle au développement durable. Les Accords multilatéraux sur l'environnement en sont la manifestation. Plus de 500 traités mondiaux, régionaux ou bilatéraux apportent la preuve de l'engagement de la communauté internationale envers la protection de l'environnement. Cependant, il est urgent d'harmoniser les institutions qui administrent ces accords, ainsi que leurs politiques et leurs modalités de travail pour en améliorer l'efficacité. En mars 2004, les secrétariats des Accords multilatéraux se sont réunis au siège du PNUE pour la dixième fois. Toutes les conventions administrées par le PNUE étaient représentées aux côtés de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la Convention de Ramsar relative aux zones humides. L'ordre du jour portait principalement sur la communication, la coordination, la cohérence et le renforcement des capacités.

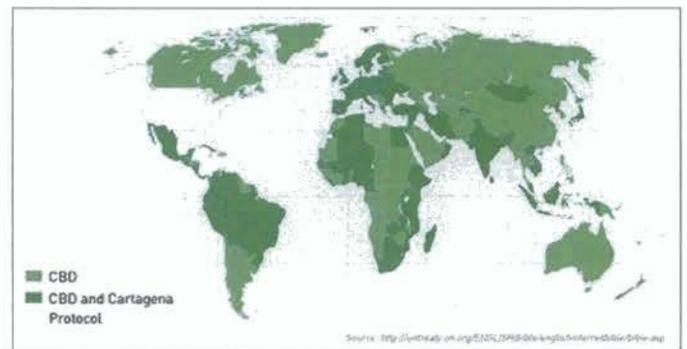
Une des recommandations issues de cette réunion était le besoin de contacts systématiques entre le PNUE et le secrétariat des Accords multilatéraux sur l'environnement, qu'il faudrait synchroniser avec les réunions du Groupe de la gestion de l'environnement, pour créer davantage de synergies entre les organisations internationales impliquées dans le développement durable. C'est le PNUE qui assure le secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement, qui rassemble les institutions spécialisées, les Fonds et les programmes des Nations Unies ainsi que les secrétariats des Accords susvisés. Actuellement, ce groupe se consacre aux questions environnementales concernant l'eau douce, l'assainissement et les établissements humains, le renforcement des capacités en matière d'environnement et un système d'achats viable pour l'ensemble du système des Nations Unies.

Il s'efforce aussi d'harmoniser les rapports nationaux à présenter au titre des Conventions sur la diversité biologique. Bien que composés généralement des mêmes Etats, ces

Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto



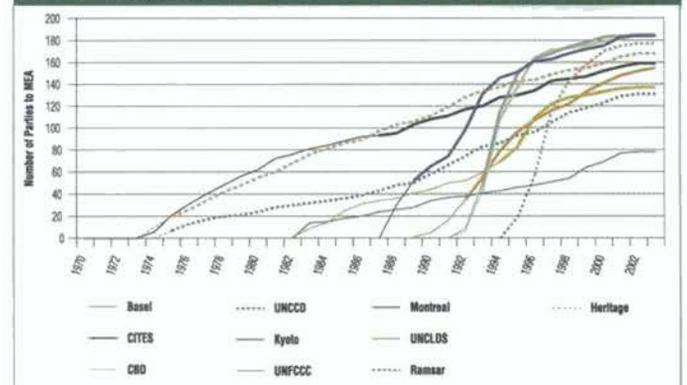
Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques



Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)

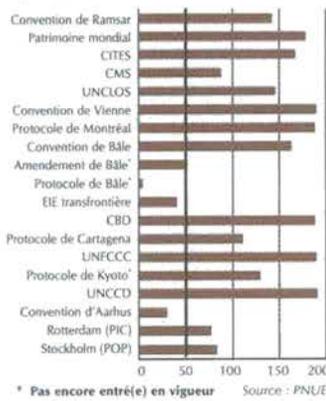


Augmentation du nombre des Parties à certains accords multilatéraux sur l'environnement



Source: World Resources Institute report 2003, page 148

Nombre de Parties aux conventions ci-après :



1991	Convention de Ramsar sur les zones humides
1972	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
1973	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
1974	Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
1982	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS)
1985	Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone
1986	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
1989	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination
1996	Amendement d'interdiction de la Convention de Bâle
1999	Protocole à la Convention de Bâle sur la responsabilité et l'indemnisation
1991	Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (EIE)
1992	Convention sur la diversité biologique (CBD)
2000	Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
1992	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)
1997	Protocole de Kyoto
1994	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)
1998	Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement
1998	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (Procédure PIC)
2001	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)

Plus de 500 traités mondiaux, régionaux ou bilatéraux démontrent l'engagement international en faveur de la protection de l'environnement. En 2004, deux conventions sur l'environnement sont entrées en vigueur : la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques a été ratifié par la Fédération de Russie, ce qui lui a permis d'entrer en vigueur le 16 février 2005. L'année a été aussi marquée par le 25ème anniversaire de la Convention sur les espèces migratrices.

instruments se sont développés dans des directions différentes. Les implantations géographiques éloignées de leurs secrétariats respectifs, qui exigent tous des rapports nationaux souvent similaires, peuvent peser inutilement sur les membres, en particulier sur les pays les moins développés. Le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE a publié en février 2004 un ouvrage abordant certaines de ces questions sous le titre « *Harmonisation de la gestion de l'information et des rapports à présenter dans le cadre des Conventions sur la diversité biologique* ». Cet ouvrage, qui résume quatre projets pilotes nationaux, formule une liste de recommandations pour un suivi international et établit des directives pour une harmonisation des rapports nationaux ainsi que de leur travail de préparation.

L'Unité d'information sur les Conventions du PNUE, basée à Genève, assiste les Accords multilatéraux sur l'environnement dans leurs contacts avec les médias et leurs activités d'information publique. Elle a été créée pour rendre les traités sur l'environnement plus accessibles à des non-spécialistes, en particulier les décideurs et les médias, notamment leurs aspects scientifiques, techniques et législatifs. Elle soutient également la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la CITES et les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm. Parmi ses publications les plus récentes, produites avec le concours des secrétariats, figurent des guides de vulgarisation sur les Conventions de Stockholm et de Rotterdam, une pochette d'information en espagnol sur les changements climatiques, un dossier de presse de 12 pages sur la CITES et un livret sur la promotion de synergies nationales entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le PNUE s'est toujours intéressé de très près au renforcement des capacités législatives. Son travail dans le sens d'un renforcement des régimes juridiques qui traitent des problèmes d'environnement mondiaux, régionaux et nationaux est régi par le Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement, appliqué depuis 30 ans. La Division du droit de l'environnement du PNUE a récemment dressé un bilan de l'application du Programme Montevideo III, adopté en 2001, et formulé des suggestions pour son orientation dans les années à venir. Ces suggestions seront présentées au Conseil d'administration du PNUE en février 2005.

En 2004, le PNUE a poursuivi son assistance aux pays en développement et à économie en transition en matière d'appui technologique et de renforcement des capacités pour l'élaboration de leur législation en matière d'environnement et la mise en place ou l'amélioration de leurs institutions environnementales. Des stages de formation de juristes ont été organisés aux plans mondial, régional et national. Par exemple, le Programme de formation régional sur le droit de l'environnement et les politiques, organisé à Tianjin en Chine en

L'ère des partenariats

août 2004, portait sur l'application des lois et des accords multilatéraux sur l'environnement, avec un accent particulier sur leur respect et leur application. Un autre exemple est le cours du PNUE sur le développement du droit international et la diplomatie dispensé à l'Université de Joensuu en Finlande, destiné à des participants de pays industrialisés comme de pays en développement.

En Afrique, le PNUE gère le Partenariat pour le développement du droit de l'environnement et des institutions connexes en Afrique (PADELIA). Ce projet, financé par la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse, concerne 13 pays d'Afrique et trois sous-régions, à savoir le Sahel, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Afrique orientale. Les principales réalisations du PADELIA en 2004 sont une *Réunion d'experts chargée d'examiner un projet de directives pour un cadre législatif sur l'environnement en Afrique* et un *Colloque de conférenciers sur le droit de l'environnement* venus d'universités africaines. Au cours du colloque, ces derniers ont décidé de créer une *Association africaine d'universitaires spécialistes du droit de l'environnement* pour aider à l'élaboration de matériels d'enseignement et publier une *Revue africaine sur le droit environnemental*. Le PADELIA a aussi publié un *Recueil des lois environnementales dans les pays africains, Volume 1 : lois-cadres et réglementation concernant les études d'impact sur l'environnement*.

Le Programme mondial pour les juges est l'un des principaux programmes du PNUE en matière de droit de l'environnement. En effet, la magistrature a vocation à jouer un rôle central dans l'application et

le progrès du droit de l'environnement. Après deux années d'étude des besoins régionaux et sous-régionaux dans le monde entier, le PNUE s'est maintenant engagé dans le développement de capacités nationales dans les pays en développement et à économie en transition. En 2004, son site Internet sur le droit environnemental a été considérablement amélioré, tant sur la forme que sur le contenu. Il offre des informations sur les activités du PNUE en matière de droit de l'environnement et autres questions de droit. Il permet aussi un lien direct à Ecolex, service d'information mondial très complet exploitant des bases de données exhaustives sur le droit de l'environnement géré conjointement par le PNUE, l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et la FAO.

SOUTENIR LA GOUVERNANCE REGIONALE

Parce que l'Afrique a des besoins particuliers en matière de développement, elle demeure la priorité du PNUE et du système des Nations Unies dans son ensemble. Grâce au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUE a considérablement aidé les pays africains à construire le plan d'action environnemental du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il a aussi soutenu un important programme de renforcement des capacités destiné à aider les pays africains à mettre en œuvre le NEPAD. Un des éléments clés en est l'élaboration de cinq plans d'action sous-régionaux. En septembre 2004, un premier atelier a été organisé au siège du PNUE avec plus de 60 participants représentant des



Le PNUE a conscience que, dans le monde globalisé d'aujourd'hui, une politique mondiale de l'environnement et son application ne sont réalistes que si elles prennent pleinement en compte les priorités régionales. Les problèmes environnementaux ont souvent une dimension régionale ou sous-régionale et demandent donc des solutions à ce niveau qui tiennent compte des conditions et géographiques environnementales, du patrimoine culturel, des traditions et des pratiques.

gouvernements africains, des communautés économiques régionales africaines, l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU.

Le PNUE assure aussi le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), dont la dixième session s'est tenue en juin 2004 à Syrte, en Libye, berceau de l'Union africaine. Son ordre du jour portait principalement sur l'application de l'Initiative pour l'environnement du NEPAD. Les ministres présents ont publié la Déclaration de Syrte sur l'environnement pour le développement, qui souligne l'importance du renforcement des capacités.

Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, le PNUE assure le secrétariat du Forum des ministres de l'environnement. Pour répondre à l'engagement de renforcer l'offre de programmes régionaux et sous-régionaux, un nouveau Bureau régional a été ouvert dans la capitale brésilienne, Brasilia. L'année dernière, un bureau similaire avait été ouvert à Beijing, en Chine. Ces représentations régionales viennent s'ajouter aux six déjà existantes et complètent le travail en cours; elles reflètent l'importance des deux pays dans la lutte pour le développement durable. Le Brésil possède la plus riche diversité biologique au monde et sa forêt tropicale est un écosystème essentiel pour la planète. Un des rôles du Bureau régional sera de soutenir le développement d'énergies viables – le Brésil est déjà le plus gros producteur mondial d'énergies renouvelables à base de biomasse – et d'aider à identifier et soutenir des projets qui répondent aux priorités nationales dans les domaines suivants : changements climatiques, diversité biologique, dégradation des sols, eaux transfrontalières et gestion des produits chimiques.

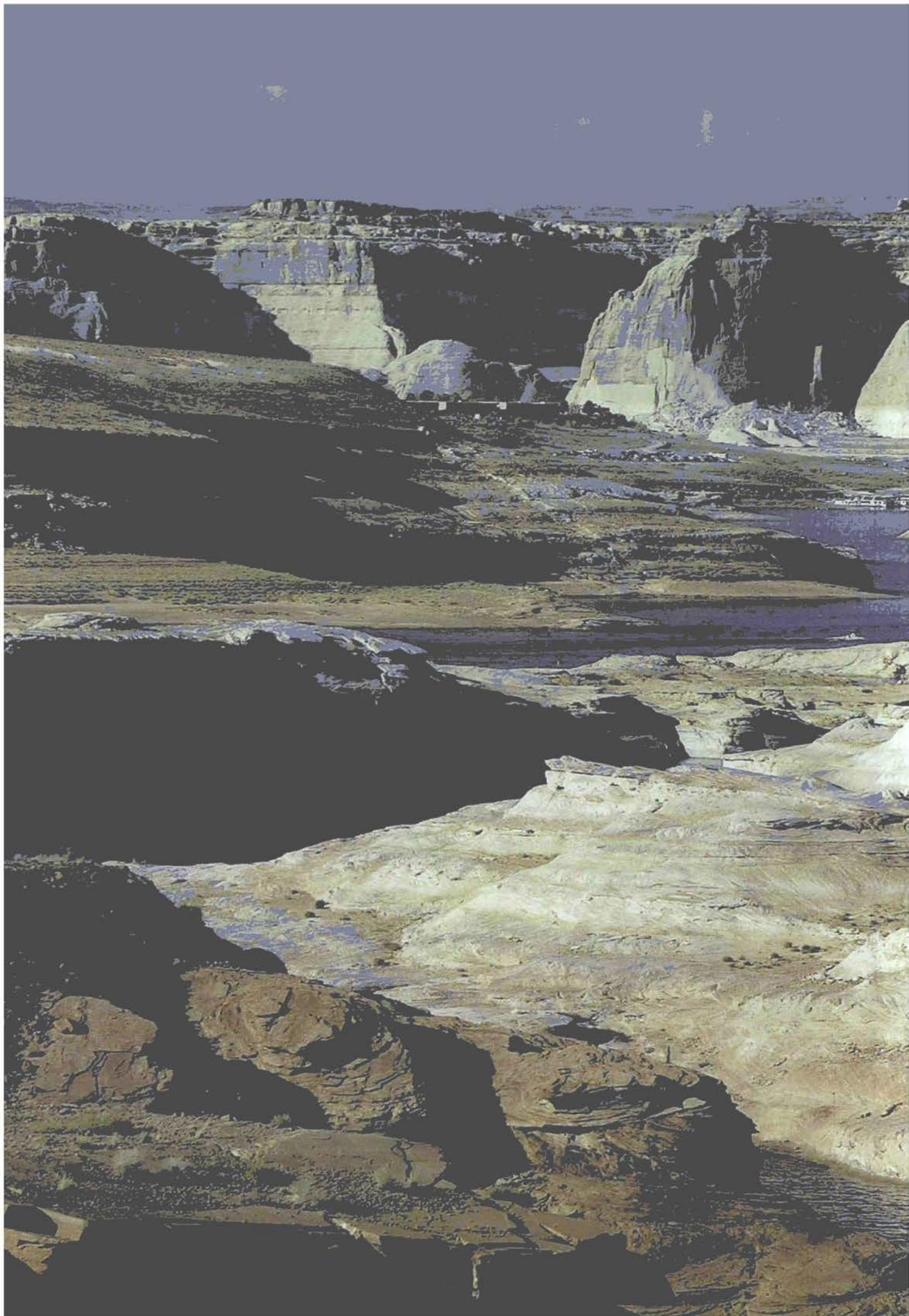
En Asie centrale, le PNUE a signé un accord avec l'Organisation de coopération économique (ECO) pour renforcer la gestion de l'environnement dans la sous-région. ECO est une organisation intergouvernementale créée par l'Iran, le Pakistan et la Turquie ensuite rejoints par l'Afghanistan, le Kazakhstan, la Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Cet accord prévoit des activités conjointes pour encourager le recours aux énergies renouvelables (grâce au projet d'évaluation des ressources en énergie solaire et éolienne du PNUE) et aussi pour développer la législation environnementale, améliorer les programmes d'enseignement et de formation à l'environnement, promouvoir l'écotourisme, et améliorer la surveillance et l'évaluation de l'environnement.

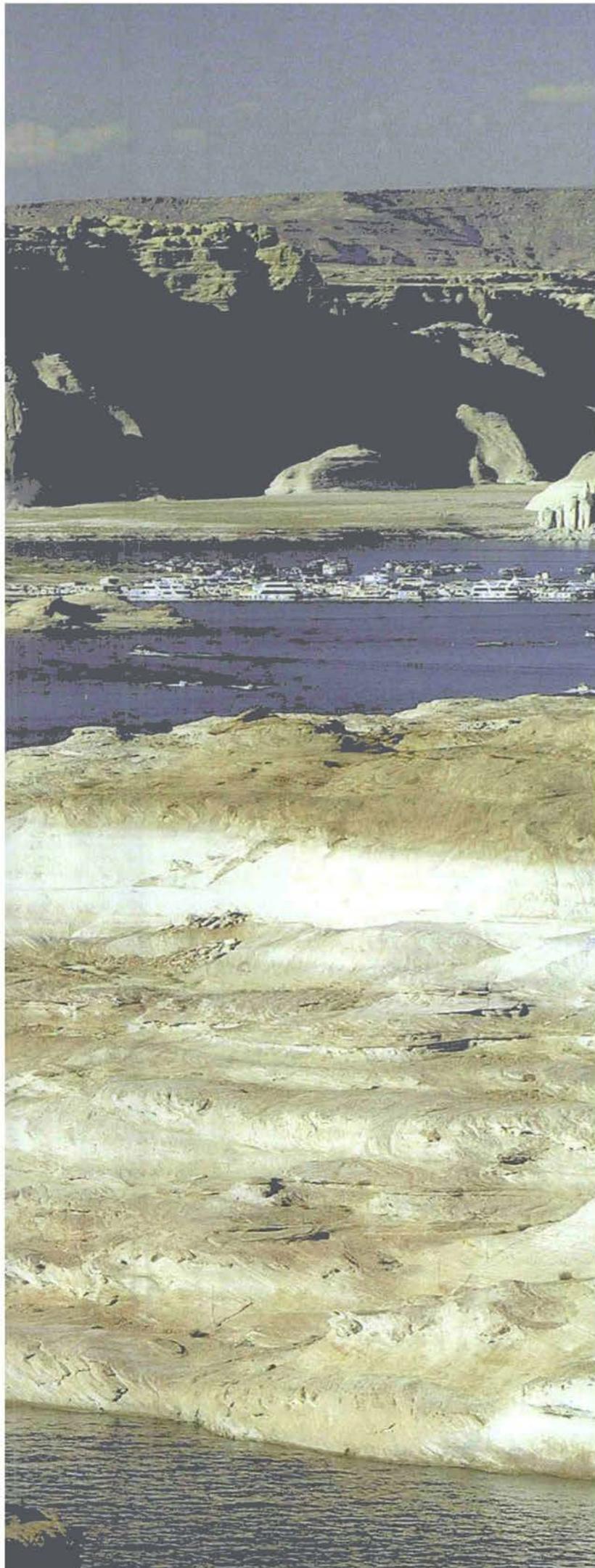
LE PNUE ET LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le PNUE est l'un des trois organismes d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), avec la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Fonds aide les pays en développement et les pays à économie en transition à assumer les surcoûts des mesures visant à protéger l'environnement de la planète dans six domaines essentiels : la diversité biologique, les changements climatiques, les eaux internationales, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la dégradation des sols et les polluants organiques persistants.

Le PNUE assure le secrétariat du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) du FEM; il apporte un appui au FEM, par exemple pour l'élaboration de politiques; et il aide à élaborer et à mettre en œuvre des projets financés par le FEM. Ces projets sont proposés et exécutés par diverses organisations : organismes gouvernementaux, organisations non gouvernementales, instituts universitaires et de recherche. En tant qu'organisme d'exécution du FEM, le PNUE collabore avec ces organisations pour développer leurs idées de projets et superviser la réalisation du travail. Il apporte une aide à l'équipe de direction des projets sur le terrain en matière technique, administrative et de gestion. Plus de 500 projets reçoivent ainsi un appui dans 152 pays de toutes les régions du monde.

La gestion rationnelle de l'environnement est un élément important de presque tous les projets PNUE/FEM. A cet effet, le PNUE apporte son soutien à la réalisation d'activités nationales de nature à améliorer l'aptitude des pays à respecter leurs obligations au titre des conventions mondiales sur l'environnement. Par exemple, le programme mondial sur la diversité biologique PNUE/FEM travaille au renforcement des capacités dans 138 pays en vue de l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique.





Protéger les ressources de la planète

Sur cette photographie du lac Powell, prise le 25 septembre 2004, dans le bassin du Colorado aux Etats-Unis, un anneau blanc de carbonate de calcium témoigne des cinq années de sécheresse qui ont épuisé la moitié de cet immense réservoir, menaçant l'approvisionnement en eau et en électricité de 25 millions de personnes et plus d'un million d'hectares de terres agricoles. Partout dans le monde, l'augmentation de la production et de consommation fait subir une pression accrue aux ressources environnementales.
© David McNew/Getty Images

EVALUER L'ENVIRONNEMENT

RENFORCER L'ASSISE SCIENTIFIQUE DU PNUE

Une des principales fonctions du PNUE est de garder la situation environnementale du monde sous surveillance afin que les gouvernements puissent réagir de manière adéquate à tout nouveau problème d'environnement de portée internationale significative. Les rapports du PNUE de la série *l'Avenir de l'environnement mondial* (GEO) ont démontré que les changements environnementaux induits par l'homme s'étaient accélérés au cours des 30 dernières années, exigeant des capacités renforcées à tous les niveaux en matière d'évaluation scientifique, de surveillance et une alerte précoce. Pour cette raison, le Conseil d'administration du PNUE a mis en place un processus consultatif pour identifier et combler les lacunes et les besoins existants dans le travail du PNUE et d'autres organisations internationales afin d'assurer une veille de notre environnement en mutation.

Une consultation intergouvernementale sur la consolidation de la base scientifique du PNUE a eu lieu à Nairobi en janvier 2004, sur financement des gouvernements norvégien et néerlandais. Y ont participé 157 personnes représentant 96 pays, avec plus de 50 observateurs d'organisations intergouvernementales, d'ONG et de la communauté scientifique. Elle avait été précédée par une réunion scientifique et technique suivie par près de 40 représentants d'organisations scientifiques et d'ONG du monde entier. Immédiatement après la consultation, 15 organisations intergouvernementales se sont réunies pour en étudier les résultats. Comme cela avait été demandé, un rapport contenant les conclusions et les recommandations de cette consultation intergouvernementale a été présenté au Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa huitième session extraordinaire tenue à Jeju, en Corée, du 29 au 31 mars 2004. Le Conseil d'administration a demandé qu'un rapport d'évaluation sur ces conclusions et recommandations lui soit présenté pour examen à sa prochaine session.

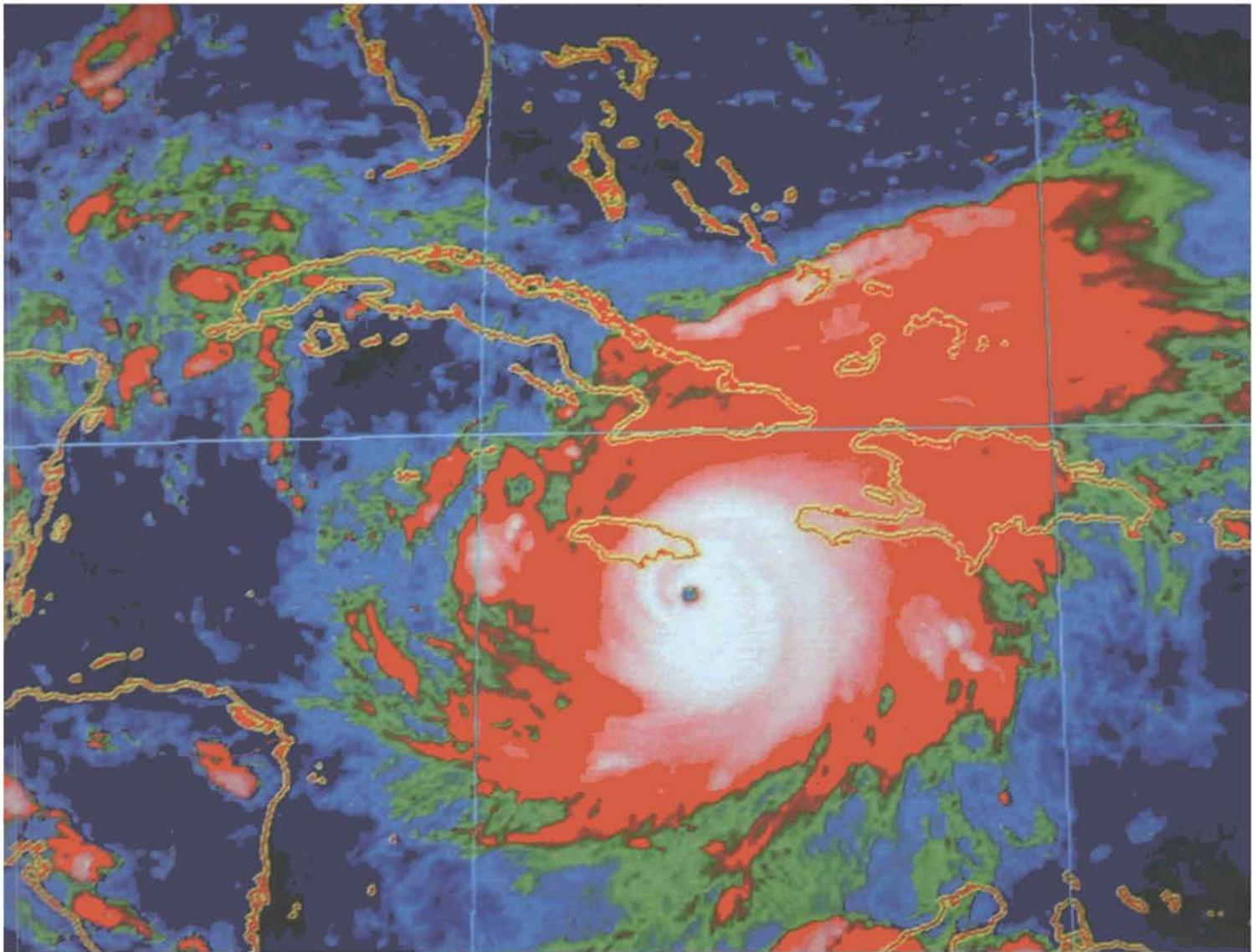
L'une des principales recommandations concerne la nécessité de consolider le processus d'élaboration des rapports de la série *l'Avenir de l'environnement mondial* (GEO) et d'étendre les activités de renforcement des capacités du PNUE en matière

d'évaluation environnementale à tous les niveaux, en particulier dans les pays en développement. GEO est un mécanisme participatif d'évaluation de l'environnement qui implique la collaboration d'un réseau mondial de centres et de partenaires. En incluant toutes les parties prenantes dès le début, on augmente le sentiment d'appropriation et la légitimité des évaluations du GEO. Cependant, les pays ou institutions n'ont pas tous les mêmes aptitudes à participer. Il est donc primordial que le GEO prévoie de renforcer les capacités et de consolider le réseau de centres de collaboration. En 2004, de nombreuses activités ont été menées pour renforcer les capacités en matière d'analyse de l'environnement dans différentes régions : Afrique, Asie et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes, et Asie occidentale.

L'une des principales conclusions réaffirmait le rôle central du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE. C'est lui qui définit les priorités de l'évaluation dans le contexte des objectifs de développement, si possible sous la forme d'un cadre cohérent de partenariats pour l'évaluation environnementale. Le Directeur exécutif du PNUE a proposé au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session que ce cadre, appelé provisoirement « Veille écologique », comprenne, d'une part, un élément opérationnel constitué des fonctions nécessaires pour garder l'environnement à l'étude, et, d'autre part, un élément modulaire constitué de modules délimités par leurs champs thématique et géographique. Cette double approche renforcerait encore la coopération internationale en répondant à une demande croissante de données plus nombreuses et de meilleure qualité, et des informations et des savoirs nécessaires à l'alerte rapide et à la prise de décisions.

L'AVENIR DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (GEO)

Le GEO facilite l'interaction entre la science et l'élaboration des politiques. Parmi ses résultats : une évaluation de l'environnement mondial, mise à jour maintenant tous les cinq ans, GOE-4 étant prévu pour 2007, un *Annuaire GEO* qui met en relief les questions émergentes ainsi que les principales manifestations et réalisations environnementales de l'année et un nombre croissant d'évaluations régionales, nationales et sectorielles. En 2004, dans le cadre de la



Une image satellite infrarouge du cyclone Ivan prise le 10 septembre 2004 à environ 25 km au Sud-Est de Kingston, en Jamaïque. Ce cyclone de catégorie 4 a dévasté l'île de Grenade, endommageant 90 % des habitations, selon les estimations. En route vers le Nord, il a battu la Jamaïque et les îles Caïmanes, provoquant des ouragans et des inondations. Au total, 66 personnes ont trouvé la mort. © AP/NOAA/National Hurricane Center

conception et de la préparation du GEO-4, des consultations régionales multipartites ont été organisées afin d'améliorer l'interface science-politiques ainsi que la crédibilité, la légitimité et l'appropriation. Un plan de mise en œuvre clair du rapport a été défini lors d'une réunion mondiale sur l'avant-projet du GEO-4. Toujours en 2004, a été relancé le Portail de données GEO; il offre un service complet en anglais et en français et un accès simple à des données et des informations harmonisées pour l'analyse et la préparation de rapports. Des versions régionales de ce portail existent aussi en Afrique et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

La première édition de *l'Annuaire GEO* a été lancée par le Conseil d'administration du PNUE à Jeju, en mars 2004. Son but principal est de présenter une vue d'ensemble claire et actualisée des problèmes et des événements environnementaux mondiaux et régionaux apparus au cours de l'année et qui risquent d'avoir des répercussions importantes à l'avenir. Un accent particulier est mis sur l'eau douce et ses liens avec des objectifs de développement internationalement convenus tels que les Objectifs de développement pour

AU COURS DES 30 DERNIERES ANNEES, LES CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX INDUITS PAR L'HOMME SE SONT ACCELERES

le Millénaire. Il fait aussi le point des connaissances les plus récentes sur les nouveaux problèmes émergents, par exemple le nombre croissant de « zones mortes » côtières étouffées par manque d'oxygène à cause d'un excès de substances nutritives, principalement des composés azotés issus d'engrais agricoles, ainsi que des émissions et des déchets rejetés par les véhicules et les usines. Un autre problème souligné est la crise de la pêche maritime. Un chapitre entier intitulé « les indicateurs GEO » présente une série élémentaire d'indicateurs choisis pour donner un aperçu cohérent et harmonisé des grandes tendances mondiales et régionales de l'environnement et des principaux changements environnementaux, permettant ainsi de suivre les problèmes majeurs au fil des ans.

L'ÉVALUATION RÉGIONALE

En mars 2004 a été lancé *L'Avenir de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes 2003*. Deuxième de la série *GEO LAC*, il offre une vue d'ensemble complète de l'environnement dans cette région et met en lumière les priorités autant que les problèmes émergents. Il insiste aussi sur la nécessité de trouver de nouvelles voies de développement dans la région. Le PNUE a sélectionné 38 indicateurs qui permettent de suivre les progrès de l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable (ILAC). Une fiche méthodologique a été rédigée pour chaque indicateur par un groupe d'experts sous la coordination du Gouvernement du Costa Rica et du PNUE. Le premier ensemble d'indicateurs ILAC a pu être publié.

Toujours en 2004 ont été publiés quatre *GEO Pays* pour El Salvador, le Guatemala, le Nicaragua et Panama ainsi que des *GEO Villes* sur La Havane (Cuba), Montevideo (Uruguay), Santiago (Chili) et Sao Paulo (Brésil), le *Manuel GEO Villes* en anglais et une stratégie commune PNUE/ONU-Habitat d'appui à la gestion de l'environnement urbain au Brésil, à Cuba et au Pérou. Des projets ont été lancés en Argentine et au Pérou pour renforcer l'aptitude des jeunes à conduire des évaluations environnementales sur la base du *Manuel GEO pour les jeunes*.

Dans la région Asie-Pacifique, le PNUE a diffusé un ensemble d'indicateurs pour aider les pays à mesurer leurs progrès en direction des objectifs d'un développement durable. Publiés sous une forme

Le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Toepfer, en compagnie d'un diplomate nord-coréen spécialisé dans l'environnement, Ri Hung Sik (à gauche) et de l'Ambassadeur de la Corée du Sud au Kenya, Suk Jo Lee, à l'occasion de la parution du premier *Rapport sur l'état de l'environnement en République démocratique populaire de Corée*, le 27 août 2004. © Bernard Wahihia/UNEP



graphique simple, ils donnent aux décideurs des références ainsi que les moyens d'évaluer les tendances dans 30 domaines économiques, sociaux et environnementaux différents. D'une manière générale, les indicateurs font apparaître des progrès dans la performance économique, la réduction de la pauvreté et la santé dans toute la région Asie-Pacifique, mais ils sont moins encourageants sur la qualité des sols, de l'air, de l'eau et de la diversité biologique. Des rapports ont été publiés sur chacune des cinq sous-régions Asie-Pacifique. En collaboration avec la Banque asiatique de développement, le PNUE a aussi publié le premier *Atlas de la sous-région du Grand Mékong*. Il offre une information complète sur l'environnement, ce qui manquait réellement à la planification d'un développement durable et à la prise de décisions dans une sous-région qui abrite 250 millions de personnes. Le PNUE a également édité le premier rapport sur l'état de l'environnement en République démocratique populaire de Corée, qui dresse la liste des problèmes environnementaux du pays et formule des recommandations pour les aborder.

L'ASIE OCCIDENTALE ET L'AFRIQUE

En Asie occidentale, le PNUE poursuit son travail de renforcement des capacités en insistant particulièrement sur la formation, nationale et régionale à l'évaluation intégrée de l'environnement, et sur la présentation des rapports nationaux sur l'état de l'environnement. Il a soutenu l'Initiative mondiale de collecte de données sur l'environnement d'Abu Dhabi prévoyant, entre autres, la réalisation d'une étude régionale fondée sur l'expérience acquise et les meilleures pratiques utilisées pour constituer et gérer des bases de données environnementales. L'étude comprenait 15 rapports rédigés par des institutions nationales et des organisations régionales. Toujours dans la région a été développée une stratégie pour le renforcement des capacités comprenant une base de données des instituts de formation ainsi que des directives sur l'établissement et l'utilisation d'indicateurs environnementaux prioritaires. Un rapport sur l'état de l'environnement dans la région arabe a aussi été publié.

Pour l'Afrique, le PNUE a publié un rapport d'études de cas de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique* (AEO) sur la vulnérabilité humaine face aux changements environnementaux, officiellement paru lors de la dixième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) à Syrte en Libye, en juin 2004. Le mécanisme AEO est une des principales activités de la CMAE et c'est un outil capital pour le suivi de son propre programme ainsi que de l'Initiative pour l'environnement du

NEPAD. Cette dernière et le processus AEO profiteront du développement du Réseau africain d'information sur l'environnement qui a pour but d'améliorer l'accès des pays africains à une information et à des données fiables sur l'environnement. Au total, 13 pays sont engagés dans sa phase pilote et le PNUE mène des activités de renforcement des capacités dans la région en utilisant les outils déjà mis en place, y compris en diffusant les directives sur l'établissement des rapports nationaux sur l'Avenir de l'environnement et les lignes directrices pour l'analyse des politiques AEO élaborées en collaboration avec le PNUD.

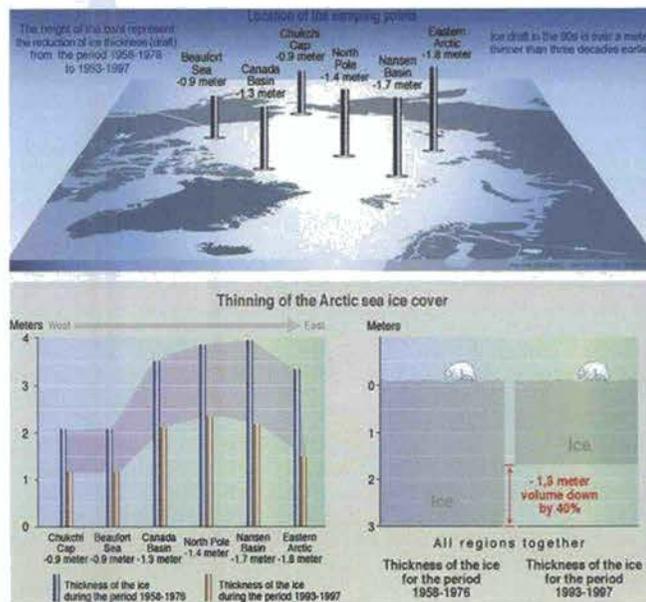
EVALUATION DE L'ARCTIQUE

L'écosystème arctique est de plus en plus considéré comme le baromètre de l'évolution de l'environnement dans le monde. En mars 2004 à Jeju, lors de la session du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, a été lancé le site Internet *Vital Arctic Graphics* sur les principaux problèmes d'environnement et de développement durable posés à l'Arctique. On y trouve des données sur les quantités inquiétantes de polluants organiques persistants et de métaux lourds qui s'y trouvent, la

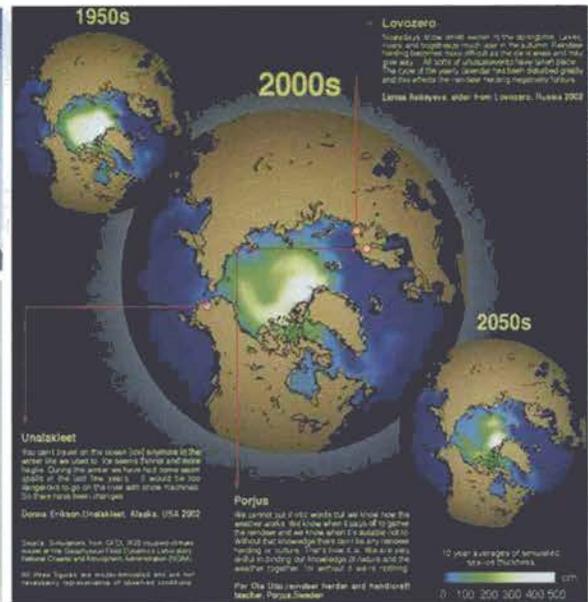
rapidité des changements climatiques dans la région et l'impact de la surexploitation des ressources. En collaboration avec le projet SnowChange, *Vital Arctic Graphics* aborde aussi les perspectives d'avenir des populations autochtones, qui peuplent l'Arctique depuis des milliers d'années, et qui doivent maintenant affronter des modifications sans précédent de leur environnement. C'est aussi la menace croissante qui pèse sur l'Arctique et ses peuples autochtones qu'illustre le rapport *Environnement arctique : perspectives européennes*, publié conjointement par le PNUE et l'Agence européenne pour l'environnement. Ce rapport prévient que la région du Pôle Nord est soumise à des menaces diverses dues aux activités industrielles, au morcellement des habitats sauvages, à l'exploitation trop intensive des forêts et à la surexploitation des bancs de poissons autrefois très abondants. La surpêche, en particulier de la morue et du haddock, est également abordée par un autre rapport du PNUE, *Etude environnementale de la mer de Barents*, réalisé dans le cadre de l'évaluation mondiale des ressources en eaux internationales (GIWA). Il évoque en outre l'invasion par le crabe royal rouge et un projet de multiplication par six du transport de gaz et de pétrole, l'un des dangers qui pèsent sur l'écosystème arctique inédit de la mer de Barents.

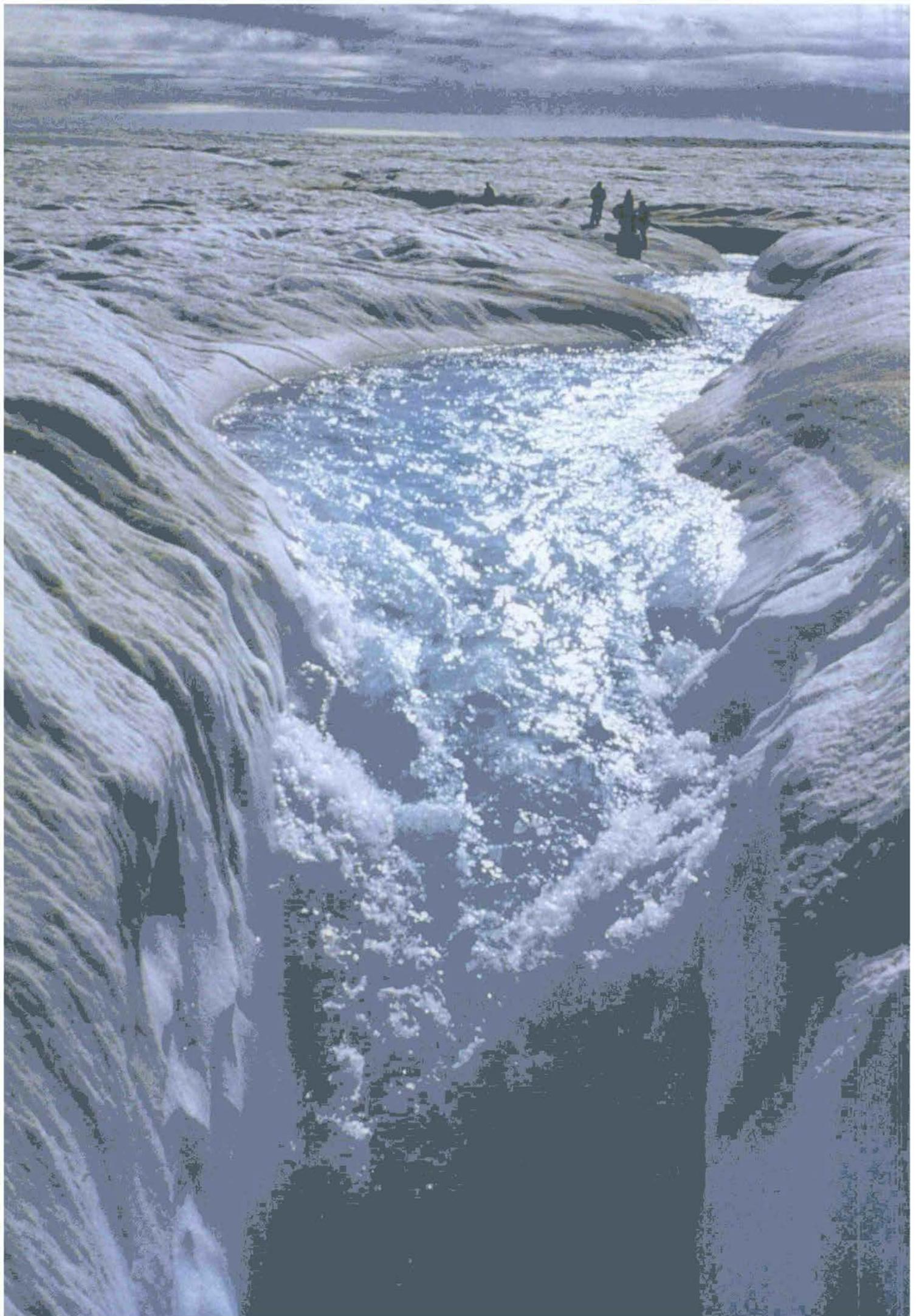
Vital Arctic Graphics illustre les principaux problèmes d'environnement et de développement durable de la région arctique. On y trouve des données sur les quantités inquiétantes de polluants organiques persistants et de métaux lourds, la rapidité des changements climatiques dans la région et l'impact de la surexploitation des ressources.

Amincissement de la calotte glaciaire arctique



Quelle sera la superficie de la banquise en 2050?





COMBATTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LE PROTOCOLE DE KYOTO

Le siège du PNUE à Nairobi a accueilli la ratification longtemps espérée du Protocole de Kyoto par la Fédération de Russie à l'occasion du 10ème anniversaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les instruments de ratification ont été remis au Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, par le Représentant permanent de la Russie auprès des Nations Unies, l'Ambassadeur Andrey Denisov, en présence du Directeur exécutif du PNUE, Klaus Toepfer et du Prix Nobel de la Paix 2004, Wangari Maathai.

Commentant cette ratification, Kofi Annan a déclaré : « Cet événement marque une étape historique dans le combat de la communauté internationale contre une menace qui pèse vraiment sur la planète. Bien plus, cela met fin à une longue période d'incertitude. Les pays qui ont ratifié le Protocole et qui ont fait des efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre avant même qu'il n'entre en vigueur y sont maintenant contraints. Pour les entreprises qui se sont lancées dans les technologies vertes, c'est le signal qu'un marché viable existe pour leurs produits et leurs services. Et le monde de la finance et des assurances, qui a entrepris de calculer le coût des risques liés aux changements climatiques, a maintenant une base plus ferme pour décider de mesures incitatives et évaluer la performance des entreprises. »

Le PNUE reste un acteur clé du succès du Protocole de Kyoto grâce à ses activités d'évaluation et de renforcement des capacités, son programme sur les énergies et ses partenariats avec le secteur privé. Le Protocole, qui entrera en vigueur le 16 février 2005, obligera 30 pays industrialisés à atteindre des objectifs chiffrés de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Le marché international des émissions de carbone, marché légal qui permettra aux pays industrialisés d'échanger entre eux des crédits de pollution, va aussi devenir réalité. Le Fonds d'adaptation du Protocole aidera les pays en développement à affronter les effets négatifs des changements climatiques. Dans le même temps, le Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole passera à la vitesse supérieure, encourageant à investir dans les pays en développement, dans des projets destinés à limiter les émissions tout en favorisant le développement durable.

**LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES FONT
OBSTACLE A TOUS LES
OBJECTIFS
INTERNATIONAUX DE
DEVELOPPEMENT**

Un torrent de glace fondue s'écoule de la vaste calotte glacière arctique qui couvre le Groënland. L'Arctique est considéré comme le système d'alerte climatique de la planète. Selon une évaluation réalisée en 2004, la mer de glace qui recouvre l'océan Arctique aurait fondu de 8 % par an au cours des 30 dernières années © Roger Braithwaite/Still Pictures

Protéger les ressources de la planète

Depuis 2002, le PNUE et son Centre de Recherche pour l'énergie, le climat et le développement durable aident onze pays en développement à se préparer au MDP grâce à un projet de développement des capacités pour le MDP. Une activité principale de ce projet en 2004 a été le Forum d'investissement du MDP destiné à créer des contacts entre acheteurs et vendeurs de crédits d'émissions de carbone et à explorer la possibilité de collaboration.

En septembre, à Djerba (Tunisie), les Gouvernements du Maroc, de l'Égypte et de la Tunisie, pays hôte, ont organisé le Forum d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. C'était la première fois que des pays hôtes du MDP se réunissaient pour vendre leurs projets MDP. Ensuite, le premier Forum d'investissement du MDP en Asie a eu lieu aux Philippines, en octobre 2004. Le PNUE et le Centre de Recherche ont lancé un nouveau programme avec le Fonds pour le carbone de développement communautaire de la Banque mondiale pour développer des projets MDP dans certains pays d'Afrique. Trois pays seront sélectionnés pour ce programme, qui visera à développer les compétences d'experts locaux spécialistes du carbone, et celles des financiers et des autorités gouvernementales pour qu'ils puissent s'engager dans des projets MDP.

INFORMER LES DECIDEURS

Pour inverser l'évolution du climat, en limiter les effets ou s'y adapter, la collaboration active des gouvernements, du secteur privé et de la société civile sera indispensable. Les Etats ne sont directement responsables que d'une faible part des émissions de gaz à effet de serre. Ils doivent donc convaincre les entreprises, les communautés et les individus d'adapter leurs activités pour les limiter, et promouvoir cette adaptation. Ils disposent pour cela de multiples outils. Ils peuvent, par des décisions d'ordre politique, renchérir les activités émettrices ou qui freinent l'adaptation ou, au contraire, réduire le coût des activités inoffensives. Des réglementations et des normes peuvent contraindre à modifier les produits et les pratiques; tandis que les taxes et les subventions peuvent être ajustées pour influencer sur les comportements.

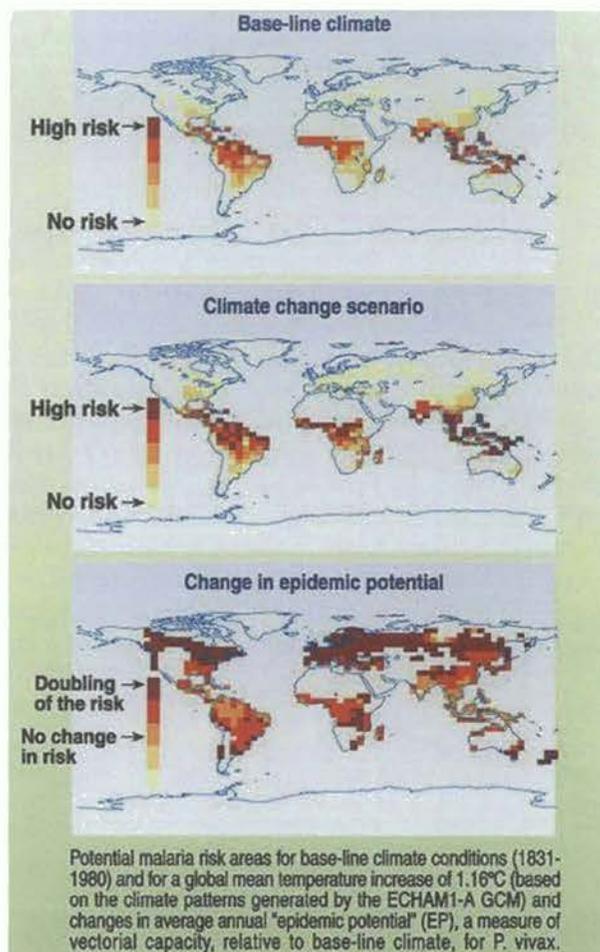
Néanmoins, de telles mesures risquent de se heurter à de considérables résistances. L'éducation, la formation et la sensibilisation du public, qui font l'objet de l'article 6 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sont donc essentielles pour qu'elles soient acceptées. Le PNUE travaille étroitement avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à des activités d'ouverture. Le GIEC, mis en place en 1988 par le PNUE et

l'Organisation météorologique mondiale (OMM) est la source d'informations scientifiques et techniques faisant autorité sur le sujet. Ses évaluations ont constitué la base essentielle des négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Début 2004, le PNUE a organisé à Banjul, en Gambie, un atelier sur « l'article 6 et l'Afrique » et, à Moscou, un autre atelier sur « le troisième rapport d'évaluation du GIEC et l'article 6 pour la Communauté des Etats indépendants (CEI) ».

En 2004, le PNUE s'est aussi engagé dans un programme d'ouverture plus ambitieux et systématique sur les changements climatiques pour soutenir le programme de travail de New Delhi sur l'article 6 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce programme prévoit le lancement de campagnes internationales dans plusieurs pays d'Afrique et de la CEI avec la production de graphiques sur les impacts mondiaux et régionaux des changements climatiques, la formation de journalistes africains ainsi qu'une aide à la Convention-cadre pour l'organisation d'ateliers régionaux.

Paludisme

Plasmodium vivax



Source: Martens, P. et al. (1995). Potential impacts of climate change on malaria risk. *Environmental Health Perspectives*, 103(5), 456-464.



Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, reçoit des mains du Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès des Nations Unies, l'Ambassadeur Andrey Denisov, au siège du PNUE, le 18 novembre 2004, les instruments de ratification du Protocole de Kyoto de 1997 relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. « Cet évènement marque une étape historique dans le combat de la communauté internationale contre une menace qui pèse vraiment sur la planète. Bien plus, cela met fin à une longue période d'incertitude » déclare Kofi Annan. « Les pays qui ont ratifié le Protocole et qui ont consenti des efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre avant même qu'il n'entre en vigueur y sont maintenant contraints. Pour les entreprises qui se sont lancées dans les technologies vertes, c'est le signal qu'un marché viable existe pour leurs produits et leurs services. Et le monde de la finance et des assurances qui a entrepris de calculer le coût des risques liés aux changements climatiques a maintenant une base plus ferme pour décider de mesures incitatives et évaluer la performance des entreprises » © Bernard Wahibia/UNEP

Après le succès remporté en 2001 par deux publications : *Vital Climate Graphics* et *Vital Climate Graphics for Africa*, le Centre de collaboration du PNUE GRID-Arendal a mis à jour *Vital Climate Graphics* à l'aide des données du troisième rapport d'évaluation du GIEC. Par ailleurs, il a produit une nouvelle publication : *Vital Climate Graphics for Latin America*. *Vital Climate Graphics* offre une information scientifique sur les changements climatiques sous une forme accessible en soulignant les principaux problèmes, en indiquant les tendances et en imaginant des scénarios pour les prochaines décennies. *Vital Climate Graphics for Latin America* donne un aperçu des causes et des conséquences des

changements climatiques dans la région en soulignant la part prise par l'Amérique latine au réchauffement de la planète, l'apparition des premiers signes des changements climatiques et les prévisions, l'impact du phénomène El Niño, la fonte des glaciers et sa contribution à l'élévation du niveau des mers, les phénomènes météorologiques extrêmes, les répercussions potentielles des changements climatiques sur les écosystèmes et la production alimentaire, et leurs conséquences sur la santé. Les publications de la série *Vital Climate Graphics* sont largement diffusées auprès des décideurs, des médias, des milieux universitaires et d'autres utilisateurs concernés partout dans le monde.

S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les plus récentes études montrent que les émissions de gaz à effet de serre sont toujours plus fortes. La concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère a atteint des records en 2004 après deux années successives de forte augmentation. Les pays les plus vulnérables face aux changements climatiques sont les pays les moins avancés, ainsi que les petits Etats insulaires en développement. Le PNUE mène de nombreuses activités au plan national pour atténuer la fragilité de ces pays. L'initiative mondiale PNUE/OMM/GIEC, « Etudes d'impact et adaptation aux changements climatiques », financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Agence américaine pour le développement international (USAID), l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis (USEPA) vise à une compréhension scientifique de la vulnérabilité devant les changements climatiques et des possibilités d'adaptation dans les pays en voie de développement. Au total, 24 études régionales enquêtent sur les conséquences de ces changements, les possibilités d'adaptation et la vulnérabilité dans 46 pays en développement. Elles traitent des menaces pour la sécurité alimentaire, les ressources en eau, la diversité biologique, la santé humaine et les sources de revenu. Les modes d'adaptation envisagés vont des stratégies individuelles, dans les foyers et les fermes, jusqu'aux politiques nationales en passant par les initiatives communautaires et les projets sous-nationaux.

D'autres projets sont prévus : « Intégrer la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement durable en Afrique australe et orientale » et « Les inondations causées par le débordement des lacs glaciaires ». Ce dernier projet, qui concerne le Bhoutan, la Chine, l'Inde, le Kirghizstan, le Népal, le Pakistan et le Tadjikistan, a été développé en collaboration avec le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) pour surveiller ces inondations et mettre en place un système d'alerte rapide. Un autre projet est en cours de développement : « Le programme pour une planification intégrée de la réduction de la vulnérabilité et de l'adaptation dans les Etats insulaires de l'océan Indien ». Ce programme renforcera l'expertise technique et les capacités de gestion des données aux Comores, à Madagascar, aux Maldives, à l'île Maurice et aux Seychelles, en réduisant la vulnérabilité des zones côtières à l'impact des changements climatiques et en contribuant aux objectifs à long terme du développement durable. Le PNUE aide aussi

certains pays à préparer leurs communications nationales au titre de la Convention-cadre. En juin 2004, 24 pays avaient bénéficié de cette aide pour leur première communication, sous la forme d'activités financées par le FEM. Actuellement, 30 pays bénéficient de cette aide pour leur deuxième communication nationale. Le PNUE aide aussi 13 pays à élaborer des programmes nationaux d'adaptation.

UNE ENERGIE PROPRE ET RENOUVELABLE

Selon le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement convoqué par le Secrétaire général de l'ONU, pour s'opposer aux changements climatiques, il faut que les économies modernes réduisent leur dépendance à l'égard des hydrocarbures et qu'elles s'efforcent d'imaginer des stratégies de développement respectueuses du climat. Les Etats devraient inciter davantage à l'exploitation des sources d'énergies renouvelables et réduire progressivement les subventions attribuées à des secteurs dommageables à l'environnement, en particulier l'utilisation et le développement des énergies fossiles.

Le programme du PNUE sur l'énergie étudie l'impact de la production et de la consommation d'énergie sur l'environnement, notamment les modifications du climat au plan mondial et la pollution de l'air au plan local. Il agit principalement dans deux domaines : d'une part, encourager les politiques qui replacent l'énergie et les transports dans le contexte plus vaste du développement durable et, d'autre part, orienter les concepteurs de projets et les investisseurs vers un soutien plus ferme aux énergies renouvelables et à des projets efficaces. Avec ses deux centres de collaboration, le Centre de Recherche pour l'énergie, le climat et le développement durable et l'Agence de Bâle pour la promotion de l'énergie durable (BASE), le PNUE collabore avec de nombreuses parties prenantes pour diversifier et augmenter la part des énergies renouvelables dans le monde, améliorer l'accès à des sources et des services d'énergies écologiques, éliminer les distorsions sur les marchés, faciliter l'accès aux marchés de l'énergie et accélérer le développement et la diffusion de méthodes et de technologies à meilleur rendement énergétique.

Une des manifestations les plus importantes dans le domaine de l'énergie en 2004 fut la Conférence internationale sur les énergies renouvelables, tenue à Bonn en juin. Ce fut une des plus grandes rencontres de ce type, avec plus de 3 000 participants de 154 pays. Le PNUE y avait organisé un certain de manifestations parallèles : conférences

de presse, expositions et, dans le cadre de la nouvelle Initiative de financement de l'énergie durable, deux jours de colloque sur le thème « *Financer des énergies durables : créer un climat pour le changement* ». Ce colloque fut, pour 275 participants issus des circuits financiers, des milieux d'affaires et des gouvernements, un forum de discussion sur les actions à entreprendre pour accroître l'investissement dans le secteur des énergies renouvelables et des énergies efficaces. Ce colloque comportait plusieurs sessions organisées par de grandes institutions financières sur divers sujets : le capital-risque, les infrastructures, le consommateur et la finance du carbone, les crédits à l'exportation et la gestion des risques. Toujours à Bonn, le cinquième Forum international BASE pour l'investissement dans l'énergie durable a présenté une série de sociétés et d'investisseurs à la recherche de capitaux pour des entreprises d'énergie viable.

DES SOLUTIONS ENERGETIQUES VIABLES

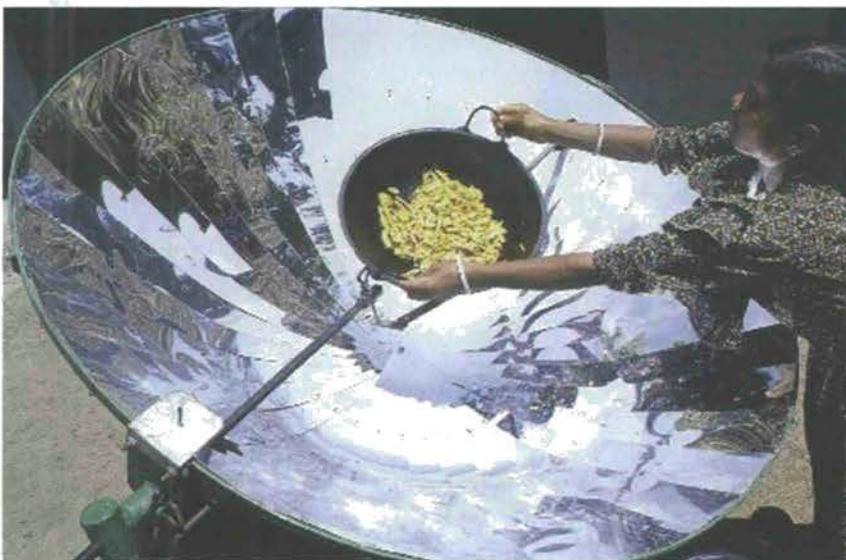
La Conférence de Bonn a reconnu que le programme de développement d'entreprises productrices d'énergie en milieu rural (REED) du PNUE était un modèle novateur pour le développement durable. Le portefeuille REED en Afrique et au Brésil est en constante augmentation, avec 1 million de dollars actuellement investis dans 24 entreprises ; l'initiative REED Chine est opérationnelle depuis avril 2004. Une réalisation marquante du programme en 2004 a été la publication de la *Méthode REED (The REED Toolkit)*, un guide progressif pour transformer une

idée d'entreprise d'énergie propre en réalité. Egalement disponible en ligne, ce guide aide les entrepreneurs à rassembler l'information essentielle à la conception d'un programme de financement et de gestion, de manière à le présenter sous une forme susceptible d'attirer des financements. Il accompagne aussi l'entreprise dans sa croissance.

Le programme de prêts à l'énergie solaire du PNUE en Inde est un autre exemple en matière d'énergie renouvelable. A l'issue de sa première année d'existence, ce programme avait accordé près de 5 000 prêts pour des systèmes solaires à cellules photovoltaïques à usage domestique. Il compte la participation de 1 800 succursales bancaires et progresse vers son objectif, qui est de fournir une électricité non polluante à 25 000 familles indiennes d'ici à 2006. Les facilités de crédit sont offertes par l'intermédiaire de deux des plus grandes banques indiennes, la Canara Bank et la Syndicate Bank (ainsi que leurs banques Grameen). Le programme fonctionne sur la base d'une subvention dégressive pour compenser les taux d'intérêt qui revient à ramener les taux des prêts commerciaux de 12 à 5 %. Ce programme, qui a dépassé les espérances, apporte la preuve qu'il y a place, sur les marchés des énergies renouvelables, pour de nouveaux produits financiers.

En Afrique du Nord, le PNUE, en partenariat avec la société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) et l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie, a lancé SOLdinars, un fonds de prêts pour aider des dizaines de milliers de foyers tunisiens à s'équiper d'un système d'eau chaude fonctionnant à l'énergie solaire. Financé par le Gouvernement italien et

intégré au Programme méditerranéen pour l'énergie renouvelable (MEDREP), SOLdinars améliore les facilités de crédit grâce à des taux d'intérêt subventionnés pour des prêts accordés par des banques locales. Les remboursements se font au moyen des factures d'électricité du STEG, ce qui minimise les risques encourus par les banques et leur permet de réduire encore leurs taux d'intérêt, jusqu'à 4 %. Un autre programme de financement est en cours de développement pour équiper 200 hôtels nord-africains en eau chaude solaire.



Une cuisinière solaire à Assam, en Inde. L'énergie solaire est concentrée sur la casserole. L'utilisation d'énergies non polluantes et renouvelables empêche les maladies respiratoires dues à l'usage de bois de chauffe ou de résidus de récoltes, à l'intérieur des habitations, qui sont la cause de nombreuses maladies et de beaucoup de décès dans les pays en développement. © Mark Edwards / Still Pictures

RECONSTITUER LA COUCHE D'OZONE

LE PROTOCOLE DE MONTREAL

La seizième réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a eu lieu à Prague, en République tchèque, en novembre 2004. Plus de 500 participants étaient réunis représentant 126 pays ainsi que des organisations des Nations Unies, des organisations gouvernementales, des ONG et des représentants du monde universitaire, de l'industrie et de l'agriculture. Le PNUE assure le secrétariat du Fonds multilatéral pour le Protocole de Montréal ainsi que de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone.

Le principal point de l'ordre du jour portait sur les dérogations pour utilisations critiques du bromure de méthyle, un fumigant largement employé en agriculture. Des dérogations dépassant à peine 12 150 tonnes ont été accordées à 11 pays industrialisés au cours d'une réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal en mars 2004. En novembre, des dérogations supplémentaires ont été accordées jusqu'à 2 600 tonnes pour 2005 et 11 700 tonnes pour 2006. Cette question sera de nouveau abordée lors d'une nouvelle réunion extraordinaire en 2005.

Le bromure de méthyle, qui a un fort potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, devait être retiré des pays développés en 2005. Cependant, certains agriculteurs font valoir que les produits de remplacement actuellement disponibles sont inefficaces en certains endroits et sur certaines cultures et ils réclament des dérogations. Une des fonctions du PNUE dans le cadre du Protocole de Montréal est de faciliter l'information, ce qu'il fait avec ses mises à jour périodiques des solutions de remplacement du bromure de méthyle et son bulletin d'information bimensuel, tous deux publiés en ligne. On ignore quelle est la quantité exacte de bromure de méthyle utilisée dans le monde. Si on connaît les quantités utilisées en agriculture pour désinfecter les sols par fumigation, en revanche on ignore tout de la quantité qui sert à la décontamination des cargaisons de produits courants comme le riz ou le maïs.

Au cours de la réunion de novembre, les Parties au Protocole de Montréal ont décidé d'évaluer les quantités utilisées dans le monde pour la quarantaine et les traitements préalables à

l'expédition, estimées à au moins 18 000 tonnes en 2004. Ce chiffre est certainement en-deçà de la réalité, car de nombreux pays fournissent des informations incomplètes voire inexactes. D'autres décisions importantes ont été prises au cours de la même réunion, dont celle d'accorder des dérogations pour utilisations essentielles de chlorofluorocarbones pour les inhalateurs-doseurs utilisés par les asthmatiques.

DES DOUANES VERTES

La criminalité environnementale est une activité de plus en plus lucrative. Le commerce illicite rapporte chaque année entre 22 et 31 milliards de dollars aux syndicats du crime, qui pratiquent le trafic de marchandises écologiquement sensibles telles que substances appauvrissant la couche d'ozone, produits chimiques toxiques, déchets dangereux et espèces végétales et animales en voie d'extinction. Ce commerce illicite menace la santé humaine et l'environnement et compromet sérieusement l'efficacité des accords multilatéraux sur l'environnement. Fort de l'expérience acquise grâce au programme ActionOzone, le PNUE envisage de créer des synergies en impliquant certains Accords multilatéraux sur l'environnement dans la formation des douaniers.

L'initiative Douanes Vertes rassemble le PNUE, Interpol, l'Organisation mondiale des douanes et les secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement concernés par le commerce, c'est-à-dire le Protocole de Montréal, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Par souci d'efficacité et d'économie, des douaniers reçoivent une formation sur plusieurs Accords simultanément. Avec le soutien financier de la Norvège en 2004, cette initiative a été élargie pour offrir une formation et une instruction complètes en matière de douanes comportant, outre l'étude des codes de bonne conduite, la collecte de données en coordination avec les services de renseignement et une meilleure connaissance du commerce illicite de produits réglementés par les Accords multilatéraux sur l'environnement



En 2004, des experts du PNUE forment les autorités douanières du Koweït à rechercher les substances appauvrissant la couche d'ozone grâce à un identificateur de gaz fourni par le PNUE, facilitant ainsi la saisie de plusieurs cargaisons illégales © UNEP ROWA

ACTIONOZONE

De même qu'il assure le secrétariat de la Convention de Vienne et du Fonds multilatéral pour le Protocole de Montréal, le PNUE administre le programme mondial ActionOzone. L'une des principales fonctions d'ActionOzone est d'aider les services nationaux de l'ozone des pays en développement et des pays à économie en transition à élaborer et appliquer des stratégies nationales pour le respect du Protocole de Montréal et à en rendre compte. Grâce à l'assistance d'ActionOzone, ces pays peuvent alors prendre des décisions en connaissance de cause sur les techniques de remplacement et veiller à ne pas endommager la couche d'ozone. Un soutien est proposé aux services nationaux de l'ozone pour asseoir leur autorité : une formation ciblée, un centre d'échange d'informations et des réseaux régionaux. Financé essentiellement par le Fonds multilatéral, le programme ActionOzone est aussi soutenu par le Fonds pour l'environnement mondial et les Gouvernements suédois et finlandais.

**RESTAURER LE FRAGILE BOUCLIER
D'OZONE QUI PROTEGE LA
TERRE DEMEURE UNE PRIORITE
MONDIALE MAJEURE**

Protéger les ressources de la planète

ActionOzone aide les pays à éliminer progressivement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone en apportant son soutien aux programmes de pays, à des projets de renforcement institutionnel et à des plans de gestion des réfrigérants. Dans le cadre d'une stratégie d'élimination globale, il met au point et propose des programmes régionaux et nationaux de formation avec le matériel correspondant. On peut citer en exemple des ateliers régionaux sur le contrôle et la surveillance des substances appauvrissant la couche d'ozone, l'élaboration de politiques nationales et de lois sur l'ozone, des formations nationales sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération, des programmes de recyclage et de récupération et des programmes de formation des douaniers.

Le PNUE facilite aussi le travail de dix réseaux régionaux et sous-régionaux qui offrent aux pays en développement une tribune régulière et interactive pour leur permettre d'échanger leurs expériences, développer leurs compétences, et partager connaissances et idées avec des correspondants d'autres pays, développés ou en développement. Au total, 147 pays en développement ou à économie en transition y participent, ainsi que 14 pays industrialisés et la Commission européenne. Les services nationaux de l'ozone peuvent ainsi disposer de l'information, des qualifications et des contacts nécessaires pour gérer leurs activités nationales d'élimination progressive. En 2004, la rapidité de communication et l'exactitude des données ont considérablement été améliorées dans tous les réseaux. Quatre régions ont communiqué toutes leurs données pour 2002 et trois régions avaient communiqué toutes leurs données pour 2003 dès la mi-octobre 2004.

En Europe et en Asie centrale, la mise en réseau a permis à certains pays de s'associer pour résoudre des problèmes communs plus efficacement et à moindres frais. En Asie occidentale, les membres du Conseil de coopération du Golfe ont ainsi pu entamer l'élaboration de directives législatives unifiées pour le contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone.

Toujours en Asie occidentale, une équipe du Programme d'aide à la conformité (PAC) a organisé des ateliers de perfectionnement des douaniers et développé une stratégie pour étudier les besoins particuliers à la Palestine et à l'Irak. En Afrique, le réseau africain des journalistes spécialisés dans l'environnement et le réseau africain de l'ozone ont mobilisé l'attention des médias sur les questions de protection de la couche d'ozone. En Asie du Sud et dans le Pacifique, le contrôle du commerce des substances et des équipements appauvrissant la couche d'ozone a été renforcé grâce à une collaboration effective entre les services nationaux de l'ozone et les autorités douanières.

Ozzy Ozone est une molécule d'ozone qui emmène le spectateur dans un voyage à la découverte du bouclier d'ozone qui protège la terre et de ses ennemis. Diffusée dans 62 pays en 18 langues, et vue par des millions de personnes à travers le monde, cette vidéo explique aux enfants comment ils peuvent se protéger des effets néfastes des rayons ultraviolets dus aux trous dans la couche d'ozone.



FAIRE CIRCULER L'INFORMATION

Le PNUE produit toute une gamme de manuels, vidéos, affiches, CD-ROM et sites Internet pour mettre l'information sur la couche d'ozone à la portée des gouvernements, de l'industrie et du grand public. A l'occasion de la Journée mondiale de la protection de la couche d'ozone, célébrée tous les ans le 16 septembre, est sortie une nouvelle vidéo animée intitulée *Ozzy Ozone*, créée à l'origine par le Gouvernement de la Barbade pour son programme national de sensibilisation. *Ozzy Ozone* est une molécule d'ozone qui emmène le spectateur dans un voyage à la découverte du bouclier d'ozone qui protège la terre et de ses ennemis. Diffusée dans 62 pays en 18 langues, et vue par des millions de personnes à travers le monde, cette vidéo explique aux enfants comment ils peuvent se protéger des effets néfastes des rayons ultraviolets dus aux trous dans la couche d'ozone.

En 2004 ont été publiés les versions anglaise, arabe, chinoise, espagnole, française et russe du bulletin d'information *ActionOzone*, ainsi que deux publications : *Mobiliser l'expertise de la société civile : les activités des ONG concernant le bromure de méthyle* et *Expériences et études de cas sur le transfert de technologies dans les pays africains*. Le service de documentation et d'information d'ActionOzone a diffusé plus de 35 000 documents dans le monde entier lors d'ateliers et de stages et répondu à plus de 330 questions techniques et demandes de publications. ActionOzone était représenté à la Conférence internationale des enfants sur l'environnement de 2004 à New London, dans le Connecticut (Etats-Unis).

Le PNUE produit tout une gamme de manuels, vidéos, affiches, CD-ROM et sites Internet pour mettre l'information sur la couche d'ozone à la portée des gouvernements, de l'industrie et du grand public.



UNE GESTION SANS DANGER DES PRODUITS CHIMIQUES

LE SERVICE « PRODUITS CHIMIQUES DU PNUE »

Le Service « produits chimiques » du PNUE est le principal catalyseur du système des Nations Unies pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dangereux. Dans le cadre de son action en faveur de la sécurité chimique, il offre aux pays une information sur les produits toxiques et les aide à renforcer leur capacité nationale à gérer les risques qu'ils causent tout au long de leur cycle de vie. Il soutient également les initiatives mondiales qui abordent les problèmes posés par les produits chimiques à l'échelle planétaire. La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en cours de négociation illustrent l'engagement des Nations Unies sur cet important dossier.

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) a été mandatée par le Conseil d'administration du PNUE en 2002 et a été approuvée ensuite par le Sommet mondial pour le développement durable. Il s'agit d'un processus consultatif dont l'objectif, à l'horizon 2020, est la production et l'utilisation de produits dont les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement seront considérablement minimisés. Financée par 11 organisations intergouvernementales intéressées par la sécurité chimique, son point culminant sera une conférence internationale prévue début 2006 qui devra adopter une stratégie politique globale pour les produits chimiques, un plan d'action mondial et une déclaration à haut niveau. Le secrétariat de la SAICM est assuré par le Service « produits chimiques » du PNUE, qui collabore avec tous ses partenaires et c'est au siège du PNUE à Nairobi que s'est tenue la deuxième réunion du Comité préparatoire de l'Approche stratégique, en octobre 2004.

LES PESTICIDES TOXIQUES ET AUTRES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX TUENT ET RENDENT MALADES DES MILLIERS DE PERSONNES CHAQUE ANNEE. ILS EMPOISONNENT AUSSI L'ENVIRONNEMENT NATUREL

LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, négociée sous les auspices du PNUE, a été adoptée par une Conférence de plénipotentiaires en mai 2001. Elle est entrée en vigueur le 17 mai 2004 et comptait 82 Parties au 1er novembre 2004. Ce traité mondial est destiné à protéger la santé humaine et l'environnement contre des polluants organiques persistants grâce à des mesures conçues pour réduire et éliminer leurs rejets. Pour le moment, 12 polluants organiques persistants sont visés. Le secrétariat de la Convention est assuré par le PNUE qui soutient l'application de cette dernière par des campagnes de sensibilisation aux polluants organiques persistants; une information sur la Convention elle-même, ses dispositions et ses moyens d'application; l'élaboration de directives sur les meilleures techniques et les meilleures pratiques en cas de rejets accidentels de POP; et par la création et la mise à jour de bases de données et d'un centre d'information sur ces polluants. Le PNUE organisera aussi la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention, à Punta del Este (Uruguay) en mai 2005.

Les polluants organiques persistants sont parmi les produits chimiques les plus dangereux. Ils peuvent demeurer dans la nature des dizaines d'années et on les retrouve dans des régions très éloignées de leur source. Ils sont bioaccumulatifs et peuvent atteindre des concentrations extrêmes lorsqu'on parvient au sommet de la chaîne alimentaire. Ces deux facteurs expliquent les taux particulièrement élevés de POP dans l'organisme des populations arctiques. Ces polluants sont responsables de cancers et de troubles des systèmes nerveux, reproductif et immunitaire. L'entrée en vigueur du traité a donné aux gouvernements les moyens d'accélérer leurs efforts pour en éliminer la production et l'utilisation.

Les gouvernements, les donateurs et les industriels se sont réunis à Genève en juin 2004 pour étudier la question des biphenyles polychlorés (PCB). Bien que leur production soit interdite par la Convention de Stockholm, on les trouve dans de nombreux équipements électriques encore en service, ce qui pose un problème de santé majeur. Des millions de tonnes de PCB à usage commercial ont été fabriquées au cours des 75 ans écoulés et des



Des centaines d'agriculteurs victimes de l'insecticide Nemagon dans les années 70 entament une grève de la faim devant l'Assemblée nationale de Managua (Nicaragua), le 18 février 2004. Plus de 4 000 anciens employés des plantations de bananes affectés par le Nemagon ont marché sur 130 km vers Managua pour exiger que le Gouvernement demande une aide des sociétés étrangères qui ont utilisé ce produit interdit dans les bananeraies du Nicaragua. Le Nemagon contient du dibromochloropropane, substance cancérigène et stérilisante chez l'animal et cancérigène chez l'homme. Le Gouvernement américain a interdit ce pesticide en 1977. © Associated Press/Esteban Felix

quantités considérables ont été déversées dans la nature ou subsistent dans les déchets électriques et autres dans le monde entier.

Une des questions abordées était le financement de la gestion et de l'élimination des PCB. C'est par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial, qui sert de mécanisme financier provisoire à la Convention de Stockholm, que seront versés la plupart des fonds destinés à localiser et détruire les PCB.

LE CONSENTEMENT PREALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE

La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international a été négociée sous les auspices du PNUE et de

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle a été adoptée par une Conférence de plénipotentiaires en septembre 1998. Ratifiée par 50 pays, elle est entrée en vigueur le 24 février 2004. La procédure prévoit que les exportateurs de certaines substances dangereuses obtiennent, préalablement à toute transaction, le consentement des importateurs dûment informés. Entre 1 et 5 millions de cas d'empoisonnement par pesticides sont enregistrés chaque année, principalement dans les pays en développement. Des milliers de cas sont mortels. Dans les pays développés, la plupart des pesticides dangereux sont interdits ou strictement réglementés et les agriculteurs qui les utilisent portent des vêtements et des équipements de protection. En revanche, dans les pays en développement, qui consomment 25 % de la production mondiale de pesticides, les protections sont rares et ces pays enregistrent 99 % des décès dus à ces produits.

Protéger les ressources de la planète

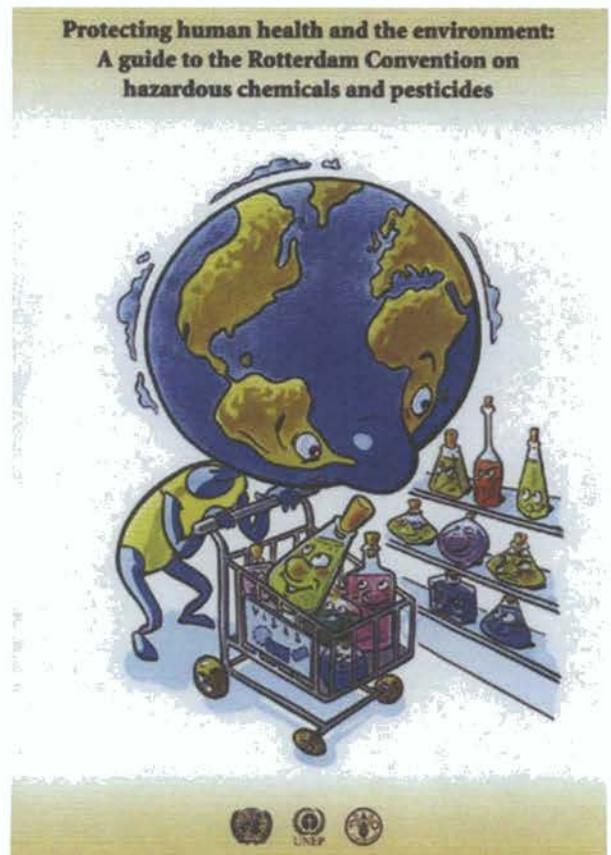
De même qu'elle empêche l'expédition de certaines substances dangereuses sans accord préalable en connaissance de cause, la Convention de Rotterdam permet aux Parties de s'informer mutuellement des risques possibles. Toutes les Parties sont prévenues chaque fois qu'un pays interdit l'usage d'un produit ou en restreint l'utilisation pour des raisons de santé ou d'environnement. Conjointement avec la FAO, le PNUE assure le secrétariat de la Convention et organise le renforcement des capacités pour l'application nationale de ses procédures. La Conférence des Parties à la Convention a tenu sa première réunion à Genève en septembre 2004 et elle a ajouté 14 nouveaux produits dangereux à la liste initiale, qui en comptait 27.

LA GESTION SURE DES PRODUITS CHIMIQUES

Renforcer les capacités et améliorer l'accès à l'information pour permettre aux pays de mieux évaluer et gérer les risques chimiques, telle est l'essence du travail du Service « produits chimiques » du PNUE. En 2004, ce service a organisé 45 ateliers et conférences sur des questions prioritaires de la gestion des produits chimiques. Les problèmes particuliers comme les alternatives au DDT et à d'autres polluants organiques persistants, leur réduction, leur destruction et leur gestion dans le contexte de la Convention de Stockholm ont été abordés dans le cadre de projets régionaux et nationaux. Un réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques a été mis en place.

Un effort de coopération entre le Service « produits chimiques » du PNUE et l'Agence des Etats-Unis pour la protection de l'environnement (USEPA) permet l'accès à l'information sur les produits chimiques et sa circulation. Ce faisant, il permet de renforcer les capacités nationales pour une gestion écologiquement rationnelle de ces substances et une participation aux activités et aux accords internationaux. En décembre 2004, ce projet avait été mis en œuvre dans 41 pays – 33 en Afrique et 8 en Amérique centrale. Les Registres des rejets et des transferts de polluants sont d'autres outils importants autour desquels le PNUE a organisé des conférences pour les Amériques et les pays de l'ANASE en 2004.

Le PNUE aide aussi les pays à élaborer leurs Plans nationaux de mise en œuvre au titre de la Convention de Stockholm, qu'ils doivent mettre en place dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention. Ce plan doit décrire la situation des POP dans le pays et détailler les mesures envisagées pour satisfaire aux obligations



La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international est entrée en vigueur le 24 février 2004.

prévues par la Convention, y compris pour nettoyer et détruire les stocks de POP périmés et empêcher les rejets accidentels de dioxines et de furanes résultant de la combustion des déchets. Fin 2004, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avait financé l'élaboration de ces plans dans plus de 120 pays.

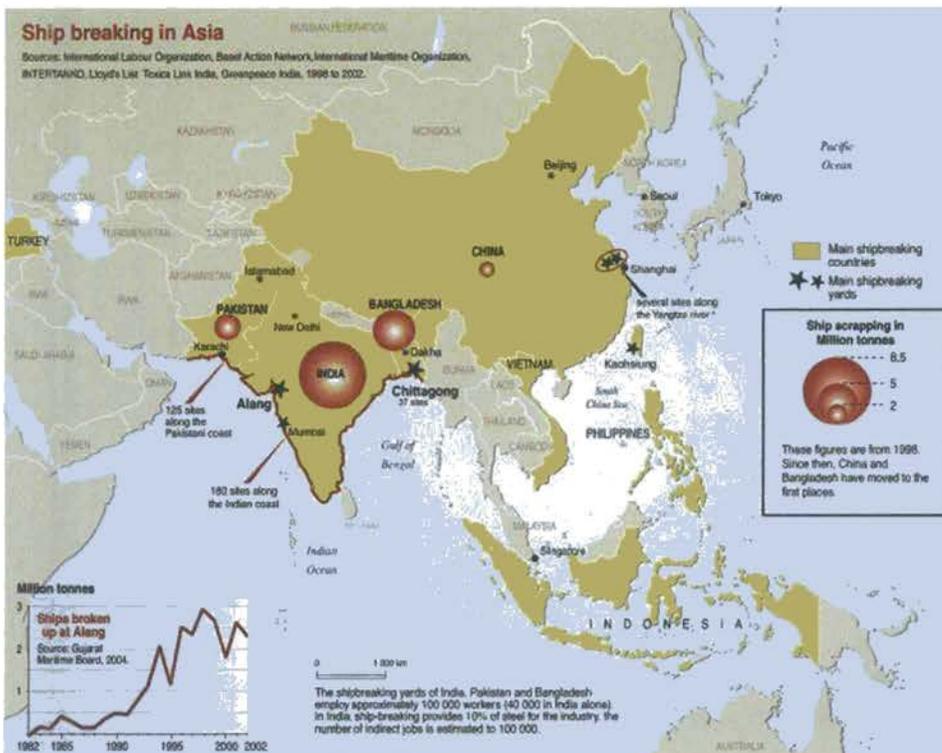
Toujours en 2004, le PNUE a organisé sept ateliers régionaux pour aider les pays à cerner et comprendre les problèmes liés au mercure et à agir en vue de les minimiser. Comme suite à la demande formulée par le Conseil d'administration en 2001, le PNUE a aussi évalué les risques que fait peser le mercure sur la santé et l'environnement. Jugeant que les résultats de l'Évaluation mondiale du mercure de 2003 apportaient suffisamment la preuve de sa nocivité, le Conseil d'administration du PNUE a ordonné que de nouvelles mesures internationales soient prises pour réduire ces risques et décidé que des actions nationales, régionales et mondiales, à court terme et à long terme, devaient être lancées dès que possible. En réponse, le PNUE a créé un Programme sur le mercure.

LES DECHETS DANGEREUX

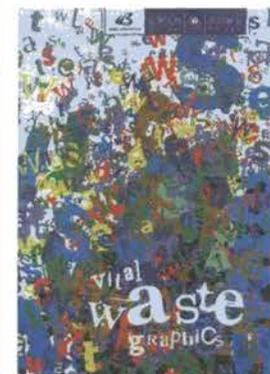
Le monde génère une quantité toujours plus importante de déchets, pour la plupart toxiques, souvent jetés sans précaution et au hasard ou recyclés dans des installations inappropriées sans réelle protection pour la santé et l'environnement. En octobre 2004, le PNUE a lancé à Genève *Vital Waste Graphics* dans le cadre de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Qu'il s'agisse des produits chimiques et des pesticides acheminés vers l'Afrique ou de l'accumulation des déchets de l'informatique en Asie, la production de déchets et le transport de matières dangereuses imposent une réaction urgente. *Vital Waste Graphics*, qui s'appuie sur les données les plus récentes reçues par le secrétariat de la Convention de Bâle et sur les recherches complémentaires approfondies menées par le Centre de collaboration du PNUE GRID-Arendal, donne un aperçu des problèmes dus aux déchets, leurs causes et leurs effets, en proposant des solutions possibles. *Vital Waste Graphics* présente des faits et des chiffres sur toutes les

questions concernant les déchets : définition, origine, nouveaux effluents problématiques, transport et commerce. Les thèmes intersectoriels liés au développement durable comme les changements climatiques et la pauvreté y sont également abordés.

Entre 2002 et 2004, le PNUE a organisé une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux pour développer les synergies nationales entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Ces ateliers ont eu lieu dans les régions suivantes : Amérique latine et Caraïbes; Europe centrale et orientale et Caucase; Afrique de l'Ouest; Afrique australe et orientale; Moyen-Orient et Afrique du Nord. Les représentants des trois Conventions qui ont participé aux cinq ateliers ont convenu que les besoins de ces Conventions en matière d'outils, de compétences et de ressources humaines étaient essentiellement les mêmes. C'est aussi le cas des obstacles rencontrés et des stratégies nécessaires pour les surmonter. Ils ont aussi constaté de nombreuses possibilités de travail en commun qui permettraient de réduire les coûts, d'améliorer l'efficacité et d'éliminer les risques de doubles emplois ou, au contraire, d'omissions.



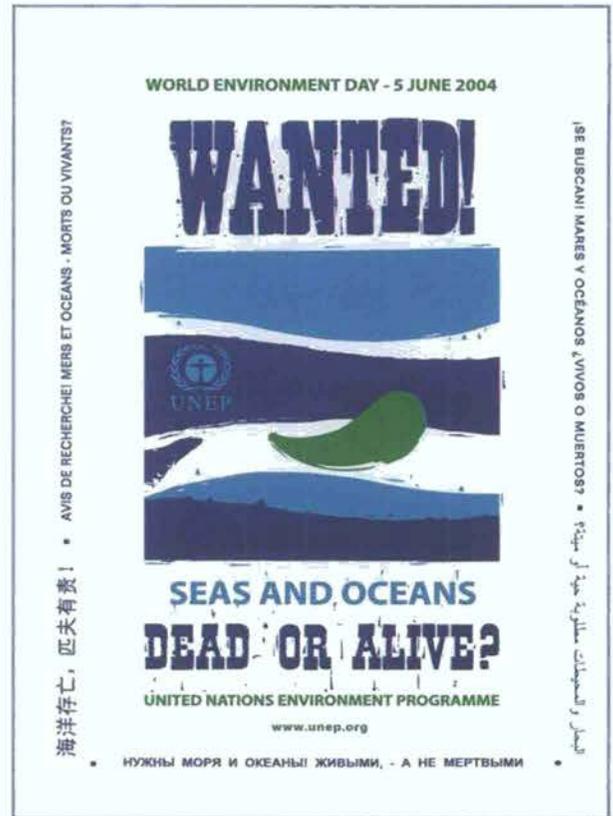
Le monde génère une quantité toujours plus importante de déchets, pour la plupart toxiques. *Vital Waste Graphics* donne un aperçu des problèmes liés aux déchets, leurs causes et leurs effets en proposant des solutions possibles.



PROTEGER LES MERS ET LES OCEANS

LE MILIEU MARIN ET COTIER

Le milieu marin et côtier est confronté à des problèmes qui, si l'on n'y porte pas remède immédiatement et efficacement, auront des conséquences profondes sur le développement durable. Ce dilemme posé à l'humanité était bien illustré par le thème de la Journée mondiale de l'environnement 2004 - « *Avis de recherche! Mers ou océans, morts ou vivants?* » L'étendue de la crise est aussi décrite dans l'*Annuaire GEO 2004* publié en mars 2004 à l'occasion de la session du Conseil d'administration du PNUE à Jeju (République de Corée). Cette actualisation annuelle de l'état de l'environnement porte une attention indispensable à l'épuisement des ressources halieutiques ainsi qu'aux dommages croissants infligés à l'environnement marin par les sources de pollution terrestres.



Barcelone, le 5 juin 2004. Une tortue de mer est relâchée dans la Méditerranée à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement. Comme bon nombre de ses semblables, elle avait été prise dans un filet de pêche. Elle a été sauvée grâce aux efforts d'une organisation locale. La Journée mondiale de l'environnement 2004 a été célébrée partout dans le monde. Elle avait pour thème : « Avis de recherche! Mers ou océans, morts ou vivants? » © Universal Forum of Cultures



Plus de 70 % des réserves de pêche marines sont exploitées jusqu'à leurs limites de viabilité et même au-delà. Les flottes commerciales illégales, non réglementées ou subventionnées compromettent les moyens de subsistance des communautés artisanales de pêcheurs dans le monde entier. Des méthodes de pêche destructrices tuent des centaines de milliers d'animaux marins chaque année et participent à la dévastation d'habitats sous-marins importants. La pollution menace aussi la vie marine, ainsi que la santé et les moyens de subsistance. Au total, 80 % de la pollution des mers proviennent d'activités sur terre. Les cours d'eau qui se jettent dans la mer charrient des boues, des eaux usées non traitées, des effluents industriels et des ordures ménagères générées loin en amont. Elles transportent aussi des résidus d'engrais agricoles à l'origine de nombreuses « zones mortes » le long des côtes où la prolifération incontrôlée des algues consume tout l'oxygène de l'eau.

UN PROGRAMME D'ACTION MONDIAL

Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres du PNUE est un important instrument pour parer à la dégradation du milieu marin et côtier. C'est un accord non contraignant entre 105 pays, dont le PNUE assure le secrétariat. Basé à La Haye (Pays-Bas), son but est d'encourager et de faciliter les meilleures pratiques en matière de gestion des côtes et des bassins hydrographiques et de les intégrer dans des programmes nationaux. Il s'efforce aussi de renforcer les capacités techniques, d'identifier les activités terrestres dangereuses pour les écosystèmes marins dans le monde, et d'en avertir le public.

En 2004, le Programme d'action mondial a redoublé d'efforts pour que toutes ses activités encouragent le développement de financements à long terme qui soient innovants, abordables et viables, en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Au plan national, ces activités visaient à aider les pays à se doter des moyens de financement nécessaires pour protéger l'environnement, et d'identifier des mécanismes et des instruments financiers pour ce faire, principalement en mobilisant des ressources nationales. En 2004, les gouvernements ont manifesté un intérêt croissant et formulé plus de demandes dans de nombreux domaines. Les programmes en progression portaient sur la modification physique et la destruction des habitats, le programme d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines, les programmes d'action nationaux et la gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux.

NOUS AVONS LE CHOIX : AGIR MAINTENANT ET SAUVER NOS RESSOURCES MARINES OU VOIR LA RICHE DIVERSITE DE NOS MERS ET DE NOS OCEANS DISPARAITRE A JAMAIS

La gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux a été conçue pour encourager une gestion globale des bassins hydrographiques et des zones côtières, reposant sur une coopération plus étroite entre toutes les communautés concernées. En 2004, le Programme d'action mondial a organisé des ateliers en Asie du Sud-Est et dans la région du Pacifique Sud-Est, élaboré des manuels à l'intention des pouvoirs publics et lancé des projets pilotes de coopération entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, l'Allemagne et la Pologne, la Thaïlande et le Sri Lanka, et le Chili, l'Equateur et la Colombie. En collaboration avec la FAO, le Programme d'action mondial a également mis au point le programme WAVE-30 : eau et environnement – une vision sur 30 ans pour l'environnement – destiné à étudier l'impact environnemental du développement de l'agriculture dans les bassins hydrographiques et leurs zones marines et côtières adjacentes.

LES PETITS ETATS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT

En 2004, le Programme d'action mondial a largement contribué à l'organisation et au succès de la réunion internationale de l'île Maurice convoquée pour évaluer les progrès réalisés dans le cadre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, adoptée en 1994. Certains comptent parmi les plus vulnérables et les moins développés du monde. Ils doivent affronter une pléthore de contraintes dues, entre autres, à l'éloignement des marchés mondiaux, à une pression environnementale exacerbée par la pauvreté, et à leur fragilité face aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Lors de la session de son Conseil d'administration à Jeju (République de Corée) en mars 2004, le PNUE a publié des données issues d'études sur ces petits Etats réalisées conjointement avec l'Evaluation mondiale des ressources en eaux internationales (GIWA). Ces études avaient été préparées à l'intention des ministres qui participeront à la Conférence la

Barbade +10 qui se tiendra à l'île Maurice en janvier 2005. Outre les pénuries d'eau, le manque d'assainissement et la surexploitation des ressources halieutiques, elles mettent en évidence les problèmes croissants que connaissent ces îles, dont l'accumulation des déchets issus de l'industrie, des activités ménagères et du tourisme. Dans sa publication, *Petits Etats insulaires en développement : 1994-2004 et perspectives d'avenir*, le PNUE estime qu'à eux seuls les rejets de matières plastiques ont quintuplé depuis le début des années 90. Le PNUE collabore avec d'autres organismes des Nations Unies pour préparer des programmes de gestion des ordures, élaborer des directives pour des technologies de gestion des déchets écologiquement rationnelles et encourager des techniques de production moins polluantes.

LES MERS REGIONALES

Le Programme pour les mers régionales du PNUE, qui a fêté ses 30 ans d'existence en 2004, poursuit l'élaboration d'un cadre institutionnel général pour la coopération régionale et mondiale concernant les mers, les océans et les côtes. Il porte sur 17 régions faisant l'objet d'une convention régionale ou d'un plan d'action régional. L'un d'eux, le Plan d'action pour le Nord-Ouest du Pacifique (NOWPAP) a aussi célébré son 10ème anniversaire en 2004 par l'inauguration, en novembre, de deux Unités régionales de coordination qui assureront conjointement son secrétariat, à Toyama (Japon) et à Busan (République de Corée). Le NOWPAP est l'instrument de gestion durable des écosystèmes marins et côtiers communs à la République populaire de Chine, au Japon, à la République de Corée et à la Fédération de Russie. Ses pays membres ont également marqué l'occasion en signant un Mémoire d'accord pour un Plan régional d'intervention d'urgence en cas de déversement accidentel d'hydrocarbure.

Plus tôt dans l'année, des scientifiques de pays bordant la mer de Chine du Sud se sont réunis pour évaluer l'avancement d'un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de 32 millions de dollars destiné à inverser la dégradation de l'environnement marin. Ce projet – le plus important du Portefeuille « eaux internationales » du FEM – a produit des données utiles, identifié des domaines prioritaires d'intérêt commun pour des essais de gestion et établi une plate-forme de coopération régionale. En Chine, on a pu répertorier des herbiers marins inconnus jusqu'ici et au Cambodge a été lancée la première surveillance de récifs coralliens depuis la guerre civile. En Thaïlande, une autre étude a rassemblé en une seule base de données des informations sur les zones humides fournies par 70 projets réalisés par 23

organismes. Il s'agira à long terme de mettre en place un programme autofinancé avec une base scientifique pour inverser le déclin environnemental actuel.

Juillet 2004 a connu la première réunion des Parties à la Convention-cadre pour la protection de l'environnement marin de la mer Caspienne. Cette Convention, négociée avec l'assistance du PNUE, a été signée fin 2003 par les pays riverains de cette mer, qui constitue le plus gros volume d'eau enclavé du monde. En 2004, le PNUE a démarré la deuxième phase d'un projet financé par le FEM pour aider les signataires à déterminer leurs priorités d'action et progresser vers une ratification complète. Lors de la réunion, les représentants des Etats concernés ont convenu de commencer à travailler sur des protocoles concernant la diversité biologique, les sources terrestres de pollution et une étude d'impact environnemental dans un contexte transfrontalier.

Lors d'une réunion des ministres de l'environnement à Antananarivo (Madagascar), le PNUE a annoncé un projet de plusieurs millions de dollars destiné à réduire la pollution dans l'ouest de l'océan Indien. Financé par le FEM et la Norvège, ce projet, qui s'échelonne sur trois ans, aidera sept pays (les Comores, le Kenya, Madagascar, l'île Maurice, les Seychelles, l'Afrique du Sud et la Tanzanie) à s'attaquer aux problèmes de pollution d'origine terrestre en renforçant les lois sur la pollution et la coopération régionale et nationale. L'ouest de l'océan Indien abonde en mangroves, herbiers et récifs coralliens. On estime à 30 millions le nombre de personnes qui, dans ces sept pays, dépendent des ressources marines et côtières pour leur nourriture et leurs ressources.

LES CORAUX

Des études démontrent qu'en protégeant les habitats marins en crise tels que les récifs coralliens des mers chaudes et froides, les herbiers marins et les mangroves, on peut augmenter de façon spectaculaire la quantité et la taille des poissons au plus grand profit de la pêche artisanale autant que commerciale. Les récifs coralliens tropicaux ont aussi une importance économique par leur attrait touristique. Ils bordent les côtes de 109 pays dont la plupart comptent parmi les moins développés du monde. Malheureusement, on a constaté leur importante dégradation dans 93 de ces pays. En juillet 2004, le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE (WCMC), à Cambridge (Royaume-Uni), a annoncé une nouvelle initiative appelée Earthdive qui incite les plongeurs, professionnels et amateurs, qu'ils soient fervents de plongée sous-marine ou de plongée en

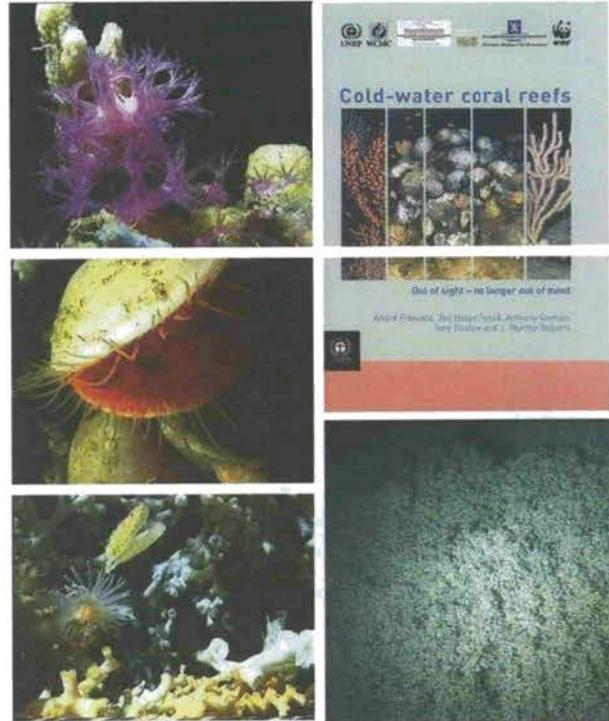
eaux peu profondes, à constater l'état de l'environnement marin où ils évoluent. Ils participeront ainsi à la constitution d'une base de données scientifiques sur des espèces choisies pour servir d'indicateurs et leur cotisation de membres de Earthdive contribuera à la conservation marine.

En 2004, le PNUE a aussi lancé un programme pour aider les professionnels de la plongée et les hôteliers de Bali à protéger les récifs coralliens. Réalisé en association avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), ce projet fait appel à cinq outils de communication élaborés par le PNUE et l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), pour aider l'industrie du tourisme à sensibiliser ses clients à l'importance de ces écosystèmes. Les récifs indonésiens abritent une des réserves de pêche les plus importantes du monde, mais on estime que 82 % en sont sérieusement menacés par la surexploitation et les changements climatiques. La protection des récifs coralliens est aussi le thème de la publication *Peuples et récifs : succès et défis posés par la gestion des récifs coralliens des zones marines protégées* qui détaille les expériences de terrain recueillies par le Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN) dans le monde et permet le partage des enseignements tirés par de nombreuses communautés et individus qui se partagent la responsabilité de la gestion viable des écosystèmes coralliens.

Un autre rapport du PNUE porte sur les récifs coralliens des mers froides. Publié en juillet 2004 comme contribution au 10^{ème} Colloque international sur les récifs coralliens tenu à Okinawa (Japon), qui avait pour thème : « *Les récifs coralliens d'eau froide : loin des yeux, mais près du cœur* » révèle que ces écosystèmes méconnus sont bien plus étendus qu'on ne le pensait et qu'ils subissent la pression croissante de méthodes de pêche destructives telles que le chalutage de fond. Ces récifs recèlent une grande variété de poissons à la croissance souvent lente comme l'hoplostète orange et qui sont d'autant plus convoitées par la pêche commerciale que les espèces traditionnelles se raréfient. Le rapport contient des données complètes sur les récifs coralliens marins d'eau froide dans le monde et apporte aux décideurs l'information nécessaire à des actions concertées pour les préserver et les exploiter durablement.

LES ESPECES MIGRATRICES

Les pratiques de pêche destructrices sont aussi le sujet d'une brochure didactique publiée par le Blue Ocean Institute of Hawaii en collaboration avec le PNUE : « *Catch Fish Not Turtles Using Longlines (Pour prendre des poissons, pas des tortues : pêche à la palangre)* ». Cette publication préconise des méthodes de pêche alternatives pour éviter la mort inutile de tortues de mer tout en augmentant les prises. La protection des tortues de mer a aussi été renforcée par le lancement d'un



Les récifs coralliens d'eau froide, bien plus étendus qu'on ne le pensait jusqu'à présent, subissent la pression croissante de méthodes de pêche destructives telles que le chalutage de fond.

système électronique, Marine Turtle Imaps, qui permet de repérer les habitudes de ponte et de migration de plusieurs espèces. Mis au point pour soutenir le Mémoire d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, adopté dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), ce système interactif permettra aux chercheurs, dans le monde entier, de mettre en commun leurs informations. Six espèces de tortues de mer sont ainsi suivies par l'Imaps : la tortue caouane, la tortue à dossière plate, la tortue verte, la tortue imbriquée, la tortue olivâtre et la tortue luth.

Les tortues marines sont parmi les plus grands nomades. Le destin de milliers de ces « nomades par nécessité » dans le monde est le thème principal de la CMS qui a fêté son 25^{ème} anniversaire en 2004. Les espèces qui fréquentent les océans comme les tortues de mer, les cétacés et les albatros sont menacées par la pêche aux filets dérivants, la pollution des mers et la destruction de leurs habitats. Ces dangers font l'objet d'un nombre croissant d'accords dans le cadre de la Convention. En février 2004, l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels de l'hémisphère Sud est entré en vigueur, et le Programme pour les mers régionales du PNUE a publié *Les petits cétacés : répartition, comportements, migration et menaces*, en collaboration avec la CMS.

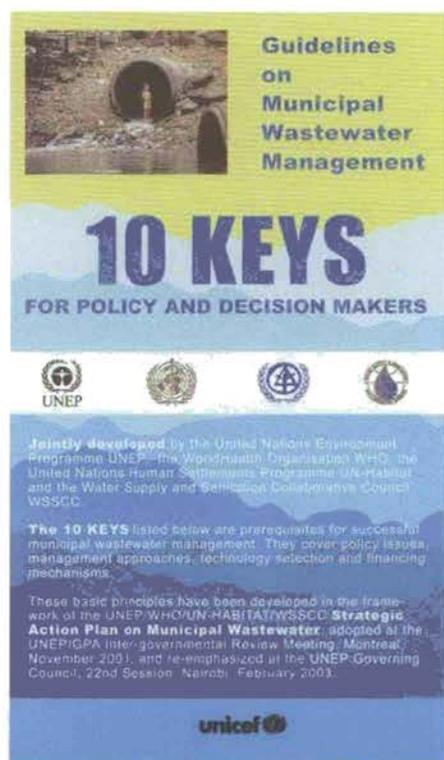
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT POUR TOUS

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Assurer l'approvisionnement en eau potable et un assainissement adéquat sont les priorités absolues d'un développement durable. Lors du Sommet du Millénaire, en 2000, les dirigeants du monde se sont engagés à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui, dans le monde, n'ont pas accès à l'eau potable. Ils ont aussi promis de mettre un terme à l'exploitation non viable des ressources en eau par des stratégies de gestion visant un accès équitable et un approvisionnement approprié. De plus, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable demande que soit réduite de moitié la proportion des populations qui ne bénéficient pas d'un assainissement minimum.

Le Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, réuni à Jeju (République de Corée) en mars 2004, a pris en compte ces priorités en publiant l'Initiative de Jeju. Ce texte, qui résume les débats ministériels

sur l'eau, l'assainissement, la pauvreté et les établissements humains était destiné à la douzième session de la Commission du développement durable (CSD-12) tenue à New York en avril 2004. Les ministres y ont échangé des exemples de partenariats et de bonnes pratiques sur la gestion intégrée des ressources en eau, l'eau et l'assainissement, et l'eau et la pauvreté. S'ils étaient reproduits à une large échelle dans de nombreux pays, ces exemples permettraient d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par la communauté internationale en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains. Ces objectifs ont fait l'objet d'un premier bilan depuis le Sommet mondial pour le développement durable lors de la douzième session de la Commission du développement durable. A l'issue de la session, le Directeur exécutif du PNUE, le Président du Forum ministériel mondial sur l'environnement, le Président de la Commission et le Ministre norvégien de l'environnement, Borge Brende, ont fait remarquer que, si les objectifs pouvaient encore être atteints, la communauté internationale était loin du compte et devait intensifier ses efforts.



Le pnue encourage des approches innovantes en vue d'atteindre les objectifs de développement pour le millénaire et ceux du sommet mondial pour le développement durable en matière d'eau et d'assainissement.



Iniciativa de Jeju

Resumen de la presidencia de la serie de sesiones a nivel ministerial del octavo periodo extraordinario de sesiones del Consejo de Administración/Foro Ambiental Mundial a Nivel Ministerial del PNUMA.

Jeju (Republica de Corea), 29 a 31 de marzo de 2004



La ville de Sebu (Philippines), décembre 2004. Ces maisons sont bâties sur de la boue, sur des terres continuellement inondées. Ces familles n'ont pas les moyens de s'acheter un terrain dans des zones plus saines. Un enfant recueille de l'eau grâce à une pompe immergée qui donne une eau relativement propre. © Mark Edwards/Still Pictures

LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, l'Initiative de Jeju et la douzième session de la Commission du développement durable font ressortir que les Objectifs de développement pour le Millénaire en matière d'eau et d'assainissement ne peuvent être atteints que dans le cadre plus large d'une gestion intégrée des ressources en eau. C'est dans ce sens qu'a été lancée, en mai 2004, la campagne WET-WASH (Objectifs d'émission des eaux usées : eau, assainissement et hygiène pour tous) lors de la conférence mondiale « H₂O – Hilltops-2-Oceans » de Cairns en Australie. Cette campagne, inaugurée par le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres du PNUE (GPA), en étroite collaboration avec le Conseil de concertation pour l'approvisionnement et l'assainissement (WSSCC), associe les problèmes de santé, d'environnement et de réduction de la pauvreté.

D'APRES LES ESTIMATIONS, 1,1 MILLIARD DE PERSONNES N'ONT PAS ACCES A L'EAU POTABLE ET 2,4 MILLIARDS VIVENT DANS DE MAUVAISES CONDITIONS D'ASSAINISSEMENT. LES MALADIES TRANSMISES PAR L'EAU (DIARRHEE, CHOLERA, TYPHOÏDE) SONT LA PRINCIPALE CAUSE DE MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS

Pour assurer aux populations un accès minimum à l'eau potable et à l'assainissement, il faudra des alternatives novatrices aux grands projets traditionnels d'investissement. Par exemple, mieux utiliser les systèmes naturels de filtration des eaux d'égout que sont les étangs, les roselières et les mangroves, et faire appel à des solutions technologiques appropriées comme le recueil des eaux de pluie. Le PNUE assure le secrétariat du Partenariat pour l'eau de pluie, constitué en octobre 2004 à La Haye (Pays-Bas). Il consiste en une collaboration croissante entre des organisations internationales, intergouvernementales et

scientifiques pour que les eaux de pluie soient prises en compte dans les stratégies et politiques intégrées de gestion des ressources en eau.

En consultation avec l'OMS, ONU-Habitat et le WSSCC, le GPA a publié un ouvrage sur le thème « 10 Clés pour une action locale et nationale relative aux eaux usées urbaines » pour encourager des approches innovantes en vue de la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire et de ceux du Sommet mondial pour le développement durable sur l'eau et l'assainissement. Des accords de partenariat ont été signés au Panama, au Mexique et en Tanzanie pour faciliter la mise en œuvre des initiatives portant sur les eaux usées et l'assainissement.

Dans la région des Caraïbes, le PNUE a lancé l'initiative de partenariat « De l'eau blanche à l'eau bleue ». Elle a pour but d'assurer une plus grande cohérence dans la mise en œuvre des objectifs du GPA, qui sont de créer des environnements marins et côtiers sains grâce à une gestion intégrée des écosystèmes marins et des bassins hydrographiques. Gérer les ressources en eau de manière cohérente était aussi le thème central du Salon international et conférence sur les technologies de l'eau tenu au Bahreïn en septembre 2004, qui avait pour titre « Water Middle East » et qui était coparrainé par le PNUE. Par ailleurs, le PNUE collabore avec un certain nombre de partenaires du système des Nations Unies et avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur le renforcement des capacités, en vue d'élaborer une stratégie pour l'eau dans la région. Le PNUE a également promis à l'Autorité du bassin du Niger, en Afrique de l'Ouest, une assistance technique et institutionnelle pour la mise en valeur intégrée des ressources en eau dans les pays concernés, qui se partagent le troisième plus grand fleuve d'Afrique.

LES EAUX INTERNATIONALES

Le Programme sur l'eau du Système de surveillance continue de l'environnement (GEMS/Eau), administré par le PNUE, fournit des informations scientifiques fiables sur l'état et les tendances de la qualité des eaux dans le monde. Il appuie ainsi les évaluations environnementales et la prise de décisions en faveur d'une gestion durable des eaux douces mondiales. Ces données proviennent de plus de 100 pays, y compris de pays en développement et à économie en transition. Le programme sur l'eau du GEMS met l'accent sur la collaboration, les partenariats et les synergies entre les programmes internationaux sur l'eau et les projets et initiatives scientifiques au sein du système des Nations Unies.

A l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2004, GEMS/Eau a lancé le Great Water Quality Data Drive, qui demande à toutes les Administrations concernées dans le monde de fournir des données sur la qualité de leurs eaux intérieures. Après la clôture de cette campagne, en décembre 2004, on disposera d'une base scientifique plus solide pour l'évaluation des eaux dans le monde et dans les régions et pour l'alerte précoce. Ces résultats seront communiqués aux instances des Nations Unies concernées, y compris au Conseil d'administration du PNUE en février 2005 et à la treizième session de la Commission du développement durable en mai 2005.

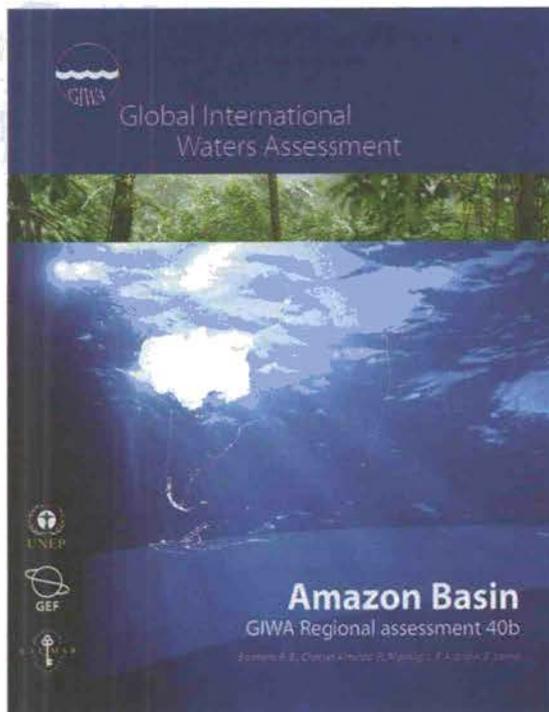
Parmi les autres réalisations de GEMS/Eau en 2004, on relève le remaniement complet en matériel et logiciel de son site Internet mondial, le lancement d'une base de données mondiale sur la qualité de l'eau et la création de GEMSoft, nouveau logiciel interactif destiné aux autorités chargées de

Le Programme des Nations Unies GEMS/Eau fournit des données scientifiques fiables sur l'état et les tendances de la qualité des eaux intérieures dans le monde. Ces données sont nécessaires à une gestion viable de l'eau douce sur la planète et elles apportent un appui aux évaluations de l'état de l'environnement mondial et à la prise de décisions.



la gestion des ressources en eau. GEMS/Eau a également signé un mémorandum d'accord avec le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO pour orienter des activités communes dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau et de l'éco-hydrologie. Il a également amorcé une collaboration avec la Convention sur la diversité biologique pour mettre au point des indicateurs de qualité des eaux intérieures. Des directives stratégiques pour la surveillance de la qualité de l'eau sont en cours d'élaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU. De son côté, GEMS/Eau-Japon a lancé une opération de renforcement des capacités dans la région du bassin du Mékong.

L'Évaluation mondiale des ressources en eaux internationales du PNUE (GIWA) qui réalise une analyse mondiale, complète et intégrée de 66 zones marines et d'eau douce, a publié, en 2004, plusieurs rapports régionaux d'évaluation portant, entre autres, sur l'état des eaux internationales dans trois régions d'Amérique du Sud et sur le lac Tchad en Afrique. Ces rapports mettaient aussi en évidence les problèmes posés par les déchets solides dans les îles de l'océan Indien et les menaces qui pèsent sur les écosystèmes de la mer de Barents et de la mer Baltique.



L'Évaluation mondiale des ressources en eaux internationales du PNUE (GIWA) réalise une analyse mondiale, complète et intégrée de 66 zones marines et d'eau douce.

BARRAGES ET DEVELOPPEMENT

Le projet du PNUE « Barrages et développement » a été lancé en 2001 pour promouvoir un dialogue en vue d'améliorer la prise de décisions, la planification et la gestion des barrages, ou de leurs solutions de remplacement, sur la base des valeurs et des priorités stratégiques de la Commission mondiale des barrages. Les quatre principaux éléments de son programme de travail sont : la promotion du dialogue mondial et national, la mise en réseau de l'information, la diffusion d'informations sur la Commission et ses projets, et l'échange d'idées et de bonnes pratiques. Son objectif ultime est d'améliorer la gestion des ressources en eau et en énergie de façon à ce que les décisions prises soient acceptables pour le public, que les stratégies choisies soient viables et que les risques techniques, environnementaux, sociaux et financiers soient minimales. En 2004, le projet a permis de poursuivre le dialogue engagé au Népal, en Afrique du Sud, en Thaïlande et au Vietnam et il a facilité des ateliers de consultations nationales en Argentine, au Kenya, en Indonésie, au Malawi, en Namibie et en Zambie. En outre, une initiative de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a reçu une aide pour définir une position régionale sur les barrages et le développement.

Au plan mondial, le dialogue a pour cadre le Forum sur les barrages et le développement ainsi que des ateliers thématiques. La troisième réunion du Forum s'est tenue en juin 2004. Elle a rassemblé des participants de gouvernements, de la société civile et de l'industrie pour faire progresser le dialogue sur de nombreuses questions conflictuelles liées à la construction de barrages. Trois de ces ateliers ont été organisés sur les thèmes : « Le financement des barrages et le développement durable », « Les barrages existants » et « Assurer le respect des normes établies ». Ils ont été suivis de recommandations sur les questions clés à aborder au plan national et qui seront incorporées aux dialogues nationaux pour améliorer la prise de décisions sur les barrages et le développement.

UNE UTILISATION DURABLE DE LA TERRE

LA GESTION INTEGREE DES SOLS

Il s'écoule rarement un mois sans qu'une nouvelle inondation ou un glissement de terrain ne vienne anéantir les fragiles moyens de subsistance des plus pauvres. L'augmentation prévisible des phénomènes météorologiques extrêmes dus aux changements climatiques rend plus que jamais capitale une gestion qui protège les services essentiels fournis par les écosystèmes, notamment les zones humides et les bassins versants forestiers.

En septembre 2004, le PNUE a annoncé le lancement d'un projet de plusieurs millions de dollars pour réduire la probabilité et l'impact des inondations sur le cours inférieur du fleuve Limpopo. Même à une époque où les catastrophes naturelles et les pertes de vies humaines ne sont que trop fréquentes, les images des inondations qui ont frappé le Mozambique en 2000 restent fortes. Le projet PNUE/FEM de planification pour une

utilisation durable des sols et pour la gestion intégrée des ressources en terre et en eau en vue d'une préparation aux catastrophes et d'une réduction de la vulnérabilité dans le bassin du Limpopo est mis en œuvre conjointement par le PNUE et ONU-Habitat et financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative pour l'environnement du NEPAD, s'échelonne sur deux ans. Son objectif est d'améliorer la gestion des sols le long du fleuve et de donner aux gouvernements

LES RESSOURCES DE LA TERRE NE SONT PAS INFINIES, ELLES SONT FRAGILES ET EPHEMERES. LA DEGRADATION DES SOLS MENACE LA SANTE HUMAINE, LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA DIVERSITE BIOLOGIQUE PARTOUT DANS LE MONDE



des pays riverains du bassin du Limpopo ainsi qu'aux autorités locales et aux communautés les moyens de mieux réagir aux inondations et de mettre en place des systèmes d'alerte rapide. Un des principaux éléments du projet sera la coopération entre l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe qui se partagent le bassin inférieur du fleuve mais aussi l'amélioration des prévisions, en collaboration avec les pays en amont du bassin qui disposent de barrages comme le Botswana. Parmi les activités prévues, on notera des plans nationaux et régionaux de gestion des sols pour mieux protéger les moyens de défense naturelle contre les inondations que sont les zones humides qui peuvent absorber les eaux de crue. Des études devraient aussi permettre de repérer les lacunes existant dans les dispositifs d'alerte aux inondations. Des zones sûres pouvant servir de refuge aux populations urbaines et rurales en cas d'alerte seront également identifiées.

UNE AGRICULTURE VIABLE

En août 2004 s'est tenue la première réunion plénière de l'Évaluation internationale des sciences et des technologies agricoles aux fins du développement (IAASTD) au siège du PNUE à Nairobi (Kenya). Elle rassemblait 185 participants représentant 45 gouvernements, des associations de producteurs et de consommateurs, des instituts de recherche agricole, des ONG et le secteur privé, ainsi que la FAO, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO et la Banque mondiale, qui parrainaient la réunion. Les participants à cette réunion ont décidé de procéder à une évaluation mondiale et cinq évaluations continentales des connaissances, des sciences et des technologies agricoles et se sont entendus sur leur portée et leurs objectifs, les dispositions institutionnelles et la structure de gouvernance, un calendrier et un budget de base.

Chaque évaluation comportera trois volets : un rappel historique, des perspectives d'avenir, et un exposé des questions institutionnelles et politiques. La partie historique dressera un bilan des connaissances. Celle sur les perspectives d'avenir envisagera les problèmes que connaîtra le monde dans les 50 prochaines années et étudiera la demande de produits et de services agricoles et son impact sur la nutrition, les modes de vie ruraux, la santé humaine et la sécurité alimentaire, l'environnement et les ressources naturelles. On pourra ensuite tirer de ce travail un cadre pour analyser les politiques et

les arrangements institutionnels par rapport aux objectifs plus ambitieux de l'évaluation qui sont la réduction de la faim et de la pauvreté, l'amélioration de la vie rurale et de la santé humaine et l'appui à un développement équitable et durable aux plans économique, social et environnemental grâce aux connaissances, aux sciences et aux technologies agricoles.

En septembre 2004, le PNUE a aussi organisé la troisième Conférence internationale sur la biodiversité et l'agriculture organique, en collaboration avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM), l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) et l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Suivie par 120 participants venus de 30 pays, cette conférence avait pour but la création d'une plate-forme pour la mise en réseau internationale, la coopération et l'échange d'informations sur les relations entre la diversité biologique et l'agriculture organique en prenant particulièrement en compte les pays en développement.

DIVERSITE BIOLOGIQUE ET PAYSAGES

L'agriculture est à la base de la sécurité alimentaire humaine et du développement durable. Elle est aussi le principal responsable des modifications des habitats et dans le pire des cas, de la dégradation de l'environnement. Partout dans le monde, les forêts sont rapidement défrichées au profit de cultures commerciales telles que l'huile de palme ou de soja, ou de cultures de subsistance sur brûlis. Des dispositifs d'irrigation inefficaces appauvrissent les ressources en eau et accroissent la salinité des sols et les engrais riches en azote contribuent à l'apparition de « zones mortes » sur les côtes.

En Europe, où des siècles d'agriculture ont façonné les paysages, un rapport du PNUE prévient l'Union européenne qu'elle ne parviendra pas à enrayer l'appauvrissement de la diversité biologique comme prévu d'ici 2010 si rien n'est fait pour empêcher le déclin de ses zones agricoles écologiquement les plus riches. Ce rapport intitulé *Terres agricoles à forte valeur écologique : caractéristiques, tendances et défis politiques* a été publié avec le concours de l'Agence européenne pour l'environnement en avril 2004. Les terres agricoles à forte valeur écologique que sont les habitats naturels comme les prairies

Une Libanaise achète des produits biologiques au marché du samedi dans le quartier d'Achrafiyeh, le 14 août 2004. Quelques promoteurs de produits biologiques, certifiés par des experts néerlandais, tiennent leur propre marché, tous les samedis, sur un parking de l'Est de Beyrouth. En septembre 2004, le PNUE a organisé la troisième Conférence internationale sur la biodiversité et l'agriculture organique, en coopération avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) et l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). © Anwar Amro/AFP/Getty Images

semi-naturelles, les steppes, les pâturages et les prairies de montagne occupent 15 à 25 % des paysages européens. Menacées par deux tendances opposées – des cultures toujours plus intensives dans certains endroits et l'abandon des terres agricoles ailleurs – leur préservation est largement tributaire de mesures en faveur du développement rural. En 2003, les ministres de l'environnement des pays européens se sont engagés à recenser toutes les terres agricoles à forte valeur écologique dans leur pays avant 2006. Ils ont aussi promis qu'avant 2008 une part substantielle de ces terres bénéficierait de mesures de développement rural pour soutenir leur viabilité économique et écologique. Malheureusement, le rapport précité souligne que les moyens actuellement affectés aux zones les moins favorisées sont sans commune mesure avec leur valeur écologique.

L'Union européenne s'est engagée à enrayer ses pertes en diversité biologique d'ici 2010. A Kiev (Ukraine) en mai 2003, les ministres de l'environnement des pays européens se sont fixés le même objectif dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe » lors de la cinquième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». La structure chargée de la diversité biologique dans la région desservie par la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU est la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (PEBLDS) dont le PNUE assure le secrétariat conjointement avec le Conseil de l'Europe. En janvier 2004 à Madrid (Espagne), lors de la troisième Conférence sur la biodiversité en Europe, le Conseil du PEBLDS a révisé son plan d'action en vue des objectifs de la Résolution de Kiev sur la diversité biologique. La Conférence a préparé la contribution paneuropéenne à la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité sur les thèmes

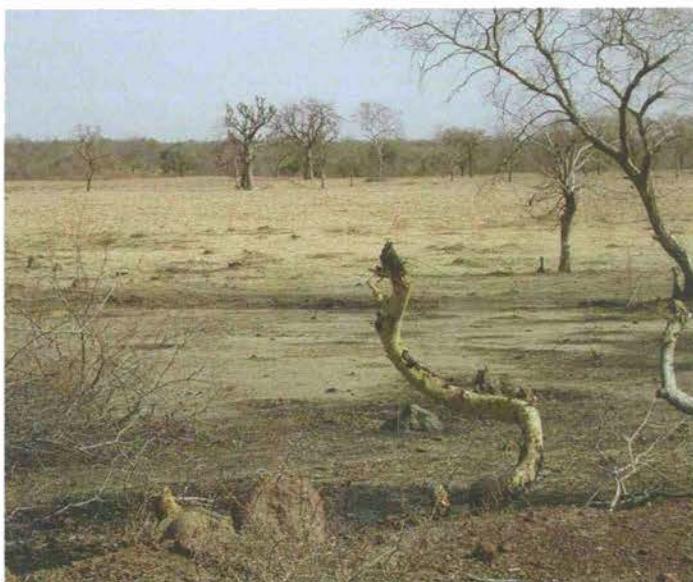
suivants : diversité biologique des montagnes, zones protégées et réseaux écologiques, diversité biologique des zones marines et côtières, transferts de technologies, et suivi du Sommet mondial pour le développement durable et du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique.

LA PROTECTION DES TERRES ARIDES

Plus d'un milliard de paysans pauvres sont tributaires des terres arides dont ils tirent leurs moyens d'existence. C'est le cas, par exemple, pour 40 % de la population en Afrique sub-saharienne. Ces paysans comptent parmi les plus pauvres du monde. La dégradation des écosystèmes des terres arides aggrave la pauvreté dans de nombreux endroits. C'est ainsi que la désertification risque de déplacer 135 millions de personnes dans le monde. La stratégie du PNUE pour la gestion environnementale des terres arides implique de travailler avec les gouvernements et de multiples parties prenantes pour mettre en œuvre, tester et perfectionner une approche écosystémique.

L'approche écosystémique est une stratégie de gestion intégrée des sols, de l'eau et des ressources biologiques qui encourage la préservation et l'utilisation durable de manière équitable. Les êtres humains faisant partie intégrante des écosystèmes, l'information sociale et économique est prise en compte au même titre que l'information environnementale. La stratégie du PNUE souligne qu'il faut aider les habitants des terres arides afin qu'ils augmentent la résistance des écosystèmes et des structures sociales en apprenant à les gérer en s'y adaptant.

Le PNUE teste actuellement cette approche écosystémique en élaborant une initiative en faveur des terres arides qui vise à restaurer les terres



Dégradation du couvert forestier et de la qualité des sols au Mali. En Afrique sub-saharienne, près de 40 % de la population vit dans des zones arides. La dégradation des écosystèmes des terres arides aggrave la pauvreté dans de nombreux endroits.
© Gemma Shepherd/UNEP

CONSERVER LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

L'IMPORTANCE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

On ne saurait exagérer l'importance de la diversité biologique pour les sociétés humaines. Nous tirons d'elle nos cultures agricoles, nos vêtements, nos matériaux de construction, nos médecines traditionnelles et nos médicaments modernes. On estime que 40 % de l'économie mondiale repose sur des produits et des processus biologiques. Les pauvres, en particulier ceux qui vivent dans des zones à faible productivité agricole, dépendent lourdement de la diversité génétique de leur environnement. C'est pourquoi un usage efficient de la diversité biologique sous toutes ses formes – gènes, espèces et écosystèmes – est une condition préalable à tout développement durable. Pourtant, les activités humaines partout dans le monde sont la cause de la disparition progressive d'espèces de plantes et d'animaux bien plus vite que ne le ferait le rythme d'extinction naturel.

Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable appelle à l'action pour réduire sensiblement l'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010. Un des instruments pour y parvenir est la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 à Rio de Janeiro lors du Sommet de la Terre et dont le PNUE assure le secrétariat. La septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention a eu lieu à Kuala Lumpur (Malaisie) en février 2004. Elle réunissait plus de 2 300 participants représentant 161 gouvernements ainsi que des organismes des Nations Unies, des ONG, des organisations intergouvernementales, des communautés autochtones et locales, des universités et des industries. Parmi les 33 décisions prises figuraient l'engagement de préserver au moins 10 % de chaque écosystème, stabiliser la population de certaines espèces en voie de disparition et veiller à ce que le commerce international ne mette en danger aucune espèce de la faune et de la flore sauvages.

La Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui traite de ces problèmes, s'est réunie à Bangkok (Thaïlande) en octobre 2004. Les Parties à la Convention, qui est aussi administrée par le PNUE, se sont accordées sur un certain nombre de mesures

parmi lesquelles des restrictions supplémentaires le commerce du caviar pour enrayer le commerce illicite. Le caviar doit maintenant être exporté l'année même de sa production. Jusqu'à présent, marchands pouvaient déclarer frauduleusement que leur marchandise avait été prise au cours des années précédentes pour contourner les quotas déjà en place pour protéger les espèces fragiles qui le produisent.

Parmi d'autres décisions prises par la CITES, on remarque une protection accrue des requins blancs et des poissons napoléons et l'interdiction totale du commerce du dauphin de l'Irrawaddy. Pour les éléphants d'Afrique, sujet de controverse récurrent et centre d'attention de nombreux observateurs de la CITES, un plan d'action a été décidé pour s'attaquer aux marchés nationaux non réglementés de l'ivoire. La Conférence a aussi renforcé les règles commerciales pour plusieurs espèces de plantes médicinales et placé des restrictions à l'exportation de bois d'Agar et de ramin, un arbre d'Asie du Sud-Est qui donne un bois d'œuvre très apprécié, afin de permettre aux Etats concernés de mieux gérer leurs stocks forestiers et de s'attaquer au commerce illicite.

COMMENT EVALUER LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Les objectifs fixés pour la protection des écosystèmes adoptés par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en février 2004 ont été introduits pour surmonter la difficulté de quantifier la diversité biologique. Officiellement, 1,75 million d'espèces ont été recensées scientifiquement, néanmoins selon certaines estimations on en compterait près de 14 millions. Le PNUE mène un certain nombre d'activités pour améliorer la connaissance de chaque espèce et de l'écosystème au sein duquel elle évolue.

En février 2004, le PNUE a publié, à titre de contribution à la Convention sur la diversité biologique, un rapport intitulé « *Protected areas and biodiversity : An overview of key issues* ». Ce rapport souligne le besoin d'une coopération internationale accrue pour préserver les habitats et met en évidence l'impact de la diversité biologique dans les zones protégées sur des écosystèmes plus vastes. Pour atteindre les objectifs de 2010 sur la diversité biologique, il est essentiel que des zones

radées, arrêter l'avancée du désert et promouvoir la gestion durable des terres dans le cadre des politiques, stratégies et plans de développement nationaux et intergouvernementaux.

Un des objectifs clés de cette initiative est de mettre au point, à l'échelle régionale et nationale, des outils et des technologies scientifiquement étudiés pour ralentir la dégradation des sols et déterminer la valeur des biens et services fournis par les différents systèmes, afin que les Etats des régions arides puissent prendre en compte la désertification et d'autres préoccupations environnementales dans l'élaboration de leurs politiques de développement. Un projet a été lancé pour dynamiser cette initiative : Approche écosystémique pour la régénération des terres arides en Afrique de l'Ouest et l'amélioration des conditions de vie en zone rurale grâce à des interventions de gestion des terres durables sur l'agroforesterie. Principalement financé par le Gouvernement norvégien, ce projet est mis en œuvre en partenariat avec le Centre mondial pour l'agroforesterie, l'Université de Floride et les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Grande-Bretagne, du Niger et du Sénégal. Les forêts-savanes du Sahel, qui sont des associations arbres-savanes-bétail dont l'usage durable est vital pour le bien-être de plus de 40 millions de personnes, sont au cœur de ce projet.

LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Le PNUE travaille aussi à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La Convention oriente toujours ses activités sur les terres arides et ses projets prioritaires en fonction des évaluations mondiales de l'environnement et des pratiques prometteuses de lutte contre la désertification réalisées par le PNUE. Le PNUE et la FAO se sont lancés dans un programme visant à mettre en place un réseau mondial du couvert végétal et ils envisagent de lancer une évaluation de la dégradation des sols sur les terres arides qui offrira un outil pour la mise en œuvre des programmes nationaux et sous-nationaux en application de la Convention sur la lutte contre la désertification.

Le PNUE poursuit l'élaboration de projets sur la régénération des sols qui seront financés par le FEM. Par exemple, avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), il a achevé avec succès la première phase biennale du programme sur les zones marginales désertiques, et est dans sa seconde phase en 2004. Le PNUE aide aussi les pays africains à développer des programmes d'actions régionaux, sous-régionaux et nationaux et à élaborer des lois et mettre en place des institutions environnementales pour lutter contre

la désertification. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, une harmonisation des législations est en cours pour la gestion des bassins fluviaux du Sénégal, du Niger et de la Volta; en Afrique de l'Est, le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique et le Rwanda reçoivent une assistance pour l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification, en concordance avec des stratégies de réduction de la pauvreté.

LE CADRE URBAIN

Dans les 25 prochaines années, ce sont les villes qui verront la quasi-totalité de l'augmentation de la population, principalement dans les pays les moins développés. D'ici à 2030, plus de 60 % des populations vivront en zone urbaine. L'urbanisation rapide est la cause de changements profonds dans la société ainsi que dans l'environnement, localement comme mondialement. Par exemple, ce sont les villes qui produisent le plus de gaz à effet de serre, qui sont responsables des changements climatiques dans le monde, problèmes auxquels le PNUE consacre des programmes sur l'énergie et des modes de transport durables. Le PNUE travaille de plus en plus avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), en particulier sur un programme commun « Cités durables » qui apporte une assistance à 50 villes pour les aider à planifier et gérer leur environnement et échanger des expériences avec les gouvernements et les activités locales de par le monde. En 2004, le PNUE a aussi aidé ONU-Habitat à élaborer ses Directives pour les études d'impact sur l'environnement et a co-organisé la session sur l'environnement du deuxième Forum urbain mondial à Barcelone (Espagne) en septembre.

Le travail du PNUE sur les questions urbaines est fortement soutenu par le Gouvernement néerlandais. Un des principaux projets est le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres, en faveur d'une meilleure qualité de l'air dans les pays en développement. En mai 2004, une très importante conférence a été organisée au siège du PNUE à Nairobi pour identifier les derniers obstacles à l'élimination complète et définitive de l'essence au plomb en Afrique d'ici à 2006. Le PNUE assure aussi la promotion de technologies écologiquement rationnelles pour une gestion durable des villes grâce à son Centre international d'écotechnologie (CIET) installé au Japon, qui a fêté son 10ème anniversaire en 2004. Au cours de l'année, le CIET a publié un guide d'introduction à l'intention des décideurs intitulé « *Planification de la gestion des déchets – une approche écologiquement rationnelle pour une gestion durable des déchets urbains* ». L'un de ses programmes d'action pour une gestion cohérente des déchets a été accepté par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).



Arrivée des délégués au Centre de Convention Queen Sirikit, la veille du Congrès mondial de la nature à Bangkok, le 16 novembre 2004. Plus de 5 000 scientifiques, militants et représentants de gouvernements ont participé au Congrès, qui a duré neuf jours et qui visait à mettre en évidence les menaces croissantes qui pèsent sur la faune et de la flore sauvages de la planète. Le PNUE collabore étroitement avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) sur les questions de diversité biologique. © Saeed Khan/AFP/Getty Images

LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ETRES HUMAINS SONT TRIBUTAIRES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE. EN 2002, LES DIRIGEANTS DU MONDE ENTIER SE SONT ENTENDUS POUR EN REDUIRE LA PERTE D'ICI A 2010

entières soient protégées. Sous la direction du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC) du PNUE, à Cambridge (Royaume-Uni), l'élaboration d'une base de données mondiale sur les zones protégées s'est poursuivie en 2004. Le PNUE a aussi joué un rôle prépondérant lors d'une réunion sur le thème : « Au-delà des taux d'extinction : surveiller la faune et la flore sauvages en vue des objectifs de 2010 » tenue à la Royal Society à Londres (Royaume-Uni) et qui marquait une étape importante en direction des objectifs de 2010.

Le programme Globio est un autre exemple important d'évaluation de la diversité biologique. Grâce à cette méthode globale d'évaluation de l'impact de l'activité humaine sur la biosphère, le WCMC, la GRID-Arendal et l'Agence néerlandaise pour l'évaluation environnementale travaillent à un nouveau modèle mondial sur la diversité biologique. Plusieurs projets ont été lancés en 2004, dont des évaluations et des scénarios pour les zones marines et côtières, les récifs coralliens, les zones arides et les menaces pesant sur des ressources en eau douce dans les régions montagneuses d'Asie. L'intention est de couvrir tous les principaux écosystèmes avant 2010. En 2004, le PNUE a aussi terminé un projet sur les indicateurs de la diversité biologique à usage national. Financé par le Fonds pour l'environnement mondial, ce projet a permis de définir des indicateurs qui doivent faciliter la planification et la prise de décisions dans quatre pays pilotes : l'Equateur, le Kenya, les Philippines et l'Ukraine. Les meilleures méthodes identifiées vont être diffusées auprès d'autres pays pour les aider à protéger la diversité biologique et pour aider aussi au développement mondial et régional d'indicateurs de cette diversité dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

LES RESSOURCES GENETIQUES ET LE PARTAGE DE LEURS AVANTAGES

Certains des pays les plus riches en diversité biologique comptent aussi parmi les plus pauvres. Nombreuses sont les entreprises agroalimentaires ou pharmaceutiques qui gagnent des milliards de dollars en exploitant des ressources génétiques sans que les pays ou les communautés d'origine n'en perçoivent une juste rémunération. Une initiative du PNUE est consacrée à cette question : l'Initiative sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable de leurs avantages. Elle a pour but de développer les compétences des pays en développement dans ce domaine. En mars 2004, un groupe consultatif d'experts s'est réuni pour orienter l'Initiative, prenant en compte les décisions des organes directeurs des Accords multilatéraux sur l'environnement concernés ainsi que les travaux en cours sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages.

Pour développer les compétences, l'Initiative susmentionnée prévoit un soutien à l'application nationale du Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2004. Elle propose aussi d'aider les parties prenantes à négocier des conditions contractuelles réciproquement bénéfiques par l'apport d'informations, de matériel de formation et d'outils appropriés, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation internationale de la propriété intellectuelle (OMPI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres organisations compétentes.

Un exemple de cette collaboration est la publication d'un rapport conjoint du PNUE et de l'OMPI pour la réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en février. Ce rapport aborde la

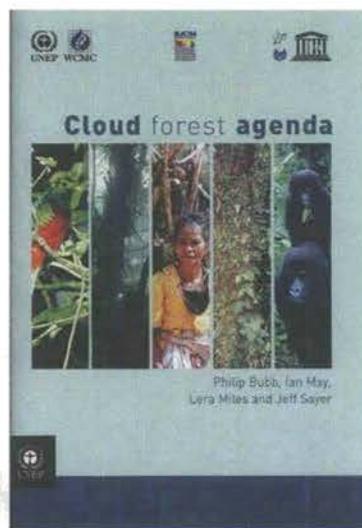
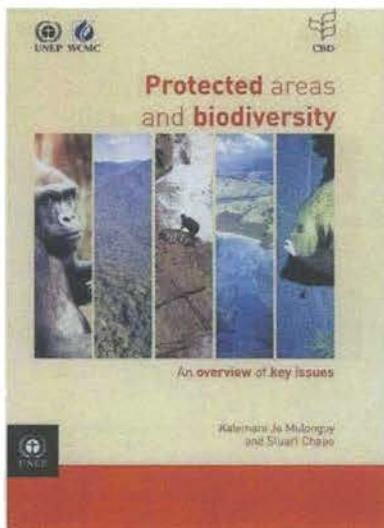
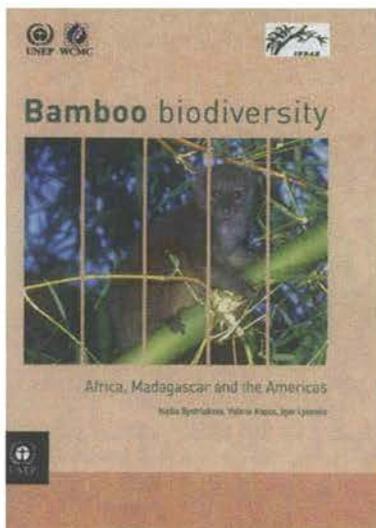
question complexe d'une juste rémunération des pays, communautés ou peuples autochtones pour leurs connaissances et leurs ressources génétiques ainsi que celle d'un partage équitable des avantages qui en découlent. L'étude s'appuie sur deux exemples : un médicament dérivé d'une plante indienne qui soulage la fatigue et le gène d'un riz ouest africain utilisé par l'industrie de la biotechnologie.

Ces deux exemples illustrent les avantages et les inconvénients des accords existants sur le partage des bénéfices. Le PNUE et l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) ont lancé un nouveau projet sur la valeur des variétés sauvages des cultures les plus courantes. Ces variétés sauvages sont importantes pour la reproduction et la sélection des plantes en contribuant à leur résistance aux maladies et à l'amélioration de leur rendement. Cependant, nombre d'entre elles sont en voie de disparition. Ce projet, appelé « Conservation *in situ* des variétés sauvages de cultures par une gestion améliorée des application en plein champ », cofinancé par le FEM, est appliqué dans les pays suivants : Arménie, Bolivie, Madagascar, Ouzbékistan et Sri Lanka.

LES ORGANISMES GENETIQUEMENT MODIFIES

En février a eu lieu la première réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, relative à la Convention sur la diversité biologique, destinée à protéger la diversité biologique naturelle des organismes modifiés par la technologie moderne. Si ces organismes génétiquement modifiés sont utilisés sans précaution, ils pourraient s'introduire dans les écosystèmes et être croisés avec la faune et la flore sauvages, affectant ainsi le patrimoine génétique des espèces sauvages nécessaire à une reproduction sélective qui permet un meilleur rendement ou une plus grande résistance aux maladies.

Les rapports d'évaluation du PNUE sont une précieuse source d'informations pour la prise de décisions en matière de protection de la diversité biologique.



Les 87 Etats signataires du traité ont adopté des normes pour l'étiquetage de tous les organismes vivants modifiés (OVM) ou organismes génétiquement modifiés (OGM) destinés à l'alimentation, humaine ou animale. Ce nouveau système est obligatoire pour toutes les Parties au Protocole. Des procédures et des mécanismes ont également été adoptés pour encourager l'application du Protocole et offrir une assistance aux pays qui éprouvent des difficultés à y parvenir. Toujours lors de cette réunion, un groupe de négociation formé d'experts juridiques et techniques a été mis en place sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de migrations transfrontières d'OGM.

Par l'intermédiaire du FEM, le PNUE a joué un rôle décisif dans le renforcement des capacités des pays en développement et à économie en transition pour les aider à appliquer le Protocole de Cartagena. En collaboration avec l'Institut norvégien d'écologie génétique, le PNUE aide certains de ces pays ainsi que des petits Etats insulaires en développement à améliorer leurs capacités d'évaluation et de gestion des risques liés aux OVM.

Au total, 62 personnes venues de 40 pays ont participé à un stage de deux semaines organisé à l'Université de Tromsø en Norvège en juillet et août et intitulé « Fondements holistiques pour l'évaluation et la réglementation de l'ingénierie génétique et des organismes génétiquement modifiés ». Le but était de donner aux participants la formation nécessaire pour qu'ils puissent appliquer les dispositions du Protocole de Cartagena concernant l'évaluation des risques, dans leurs pays respectifs. Ce cours exceptionnel décrit la totalité du parcours d'un organisme génétiquement modifié, depuis l'identification du gène jusqu'à son rejet dans l'environnement et même au-delà. Des représentants de communautés autochtones étaient présents en tant que participants ou spécialistes.

PRESERVER LES FORETS

Les forêts sont parmi les habitats les plus riches en diversité biologique et leur disparition est un problème mondial. Un rapport publié en février 2004 par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC) du PNUE souligne les risques qui pèsent sur un type d'habitat forestier important mais mal compris, les forêts nuageuses. Ces forêts, qui couvrent les sommets des montagnes et des collines, sont continuellement couvertes de brume. Elles abritent des milliers d'espèces rares et menacées. Elles ont aussi des fonctions essentielles pour le recueil de l'eau, stabilisant la couche superficielle du sol et apportant une source régulière d'eau douce à des millions de personnes.

Un rapport intitulé *Cloud Forest Agenda* publié par le PNUE en collaboration avec l'UNESCO et l'UICN a été rendu public lors de la réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. C'est

la première production significative de l'Initiative pour les forêts nuageuses de montagne. Il démontre, entre autres, que la majorité de ces forêts humides se trouve en Asie et non en Amérique latine comme on le croyait jusque là, avec 60 % en Asie, 25 % en Amérique latine et 15 % en Afrique. Ce rapport insiste sur leur importance dans le développement des économies du monde ainsi que sur la nécessité absolue de préserver leur diversité biologique. Plus encore, il prévient que, si l'on veut les conserver, il est primordial d'améliorer la surveillance et la protection de ces habitats.

Une autre étude publiée en mai 2004 soulignait l'urgence d'une intervention pour préserver les réserves mondiales de bambous. Ces plantes géantes sont indispensables à la survie de certains des animaux les plus sympathiques mais aussi les plus menacés que sont les pandas et les gorilles. Elles sont aussi largement utilisées pour la construction, l'artisanat et l'alimentation. Le commerce du bambou, principalement des espèces cultivées, rapporte plus de 2 milliards de dollars par an. Le rapport intitulé « *Bamboo biodiversity (Africa, Madagascar and the Americas)* » et élaboré par le Réseau international de recherche sur le bambou et le rotin (INBAR), en collaboration avec le WCMC (PNUE), remarque que la moitié des 1 200 espèces de bambous à bois risque de disparaître.

PROTEGER LES GRANDS SINGES

Le bambou fournit jusqu'à 90 % de l'alimentation des gorilles de montagne. Avec une population estimée à moins de 700 individus, ils sont les grands singes les plus en danger de la planète. Parmi les grands singes menacés, on compte les gorilles de plaine, les chimpanzés, les bonobos et les ourangs-outans. Depuis quelques années, le PNUE, l'UNESCO et les principales organisations de protection de la nature sont engagés dans le Projet pour la survie des grands singes (GRASP) qui collabore avec les pays où ils vivent pour encourager leur préservation.

Ce projet fait aussi appel au secteur privé. A titre d'exemple, la société de logistique DHL a offert, en 2004, le transport et la livraison de matériel de bureau fourni par la Fondation Born Free aux autorités de protection en Afrique occidentale et en Afrique centrale. Le PNUE a aussi affecté 50 000 dollars au GRASP pour la construction d'un mur bas destiné à arrêter les incursions dans la zone de conservation transfrontalière stratégiquement importante du Virunga.

Le financement du PNUE en 2004

UNE SITUATION FINANCIERE EN AMELIORATION

La situation financière du PNUE a continué de s'améliorer en 2004. Les gouvernements restent les principaux donateurs dans le processus à long terme qui est destiné à lui garantir des ressources financières suffisantes, stables et prévisibles. La mobilisation des ressources concerne principalement le paiement à temps des contributions des Etats au Fonds pour l'environnement du PNUE et leur augmentation afin que le PNUE ait les moyens de mettre en œuvre le programme de travail du Fonds convenu par les gouvernements.

Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement à Cartagena en 2002, le Directeur exécutif du PNUE a étendu la phase pilote du barème indicatif des contributions volontaires lancé en 2003 aux deux années 2004 et 2005.

Depuis 2000, les contributions annuelles au Fonds pour l'environnement ont connu un taux d'accroissement moyen de 9 à 10 % en dollars (voir le tableau ci-dessous). Le nombre des pays donateurs a aussi augmenté. En 2003, 126 pays s'étaient engagés sur un total de 52,7 millions de dollars. En 2004, les contributions ont continué d'augmenter. Quand ce rapport a été rédigé, 110 pays avaient annoncé ou versé leur contribution et le total attendu pour 2004 est d'environ 59,1 millions de dollars, soit 6,4 millions de plus qu'en 2003.

Cet accroissement important en dollars est en partie dû à la faiblesse de ce dernier. Parallèlement, de nombreux pays ont consenti un effort significatif pour aligner leur contribution sur le barème indicatif. Beaucoup ont augmenté le montant de leur paiement en devise nationale, y compris 12 nouveaux donateurs qui ont repris ou inauguré leur engagement envers le Fonds pour l'environnement en 2004. Au total, près de 50 pays ont annoncé ou payé en 2004 des montants supérieurs à l'année précédente.

AUGMENTATION DES CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES ET DES CONTRIBUTIONS A DES FINS DETERMINEES

Si attirer des contributions suffisantes vers le Fonds pour l'environnement reste la principale priorité du PNUE dans sa recherche de fonds, il est vital pour l'organisation de pouvoir compter sur des contributions supplémentaires, notamment au titre des Fonds d'affectation spéciale, de l'appui aux Fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées. En effet, elles permettent au PNUE de mener à bien le programme de travail décidé par le Conseil d'administration.

En 2004, le PNUE a poursuivi son travail dans le cadre des accords de partenariat existant avec la Norvège, l'Irlande et les Pays-Bas et a conclu un nouvel accord à long terme avec la Belgique, qui s'est engagée sur contribution initiale de 10,1 millions de dollars pour les années 2004 à 2007.

Les accords de partenariat ont fait la preuve de leur avantage et de leur efficacité par rapport aux approches traditionnelles de collecte de fonds par projet et aux discussions bilatérales *ad hoc* sur des questions de programmes. Tous les partenariats sont principalement axés sur des activités de programmes en faveur des pays en développement. Ce faisant, ils ouvrent au PNUE l'accès aux fonds de développement des pays donateurs et lui permettent ainsi de prendre part à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire d'ici à 2015.

De plus, les partenariats permettent aux principaux domaines et activités du PNUE de compter sur une base financière prévisible sur trois ou quatre ans avec des objectifs et des plans de travail clairs. Cela permet une amélioration substantielle de la planification stratégique des activités du PNUE dans leur ensemble et réduit le poids administratif. Les partenariats ont, qui plus est, un effet stimulant sur l'innovation et la définition des priorités grâce à un dialogue régulier sur les politiques et des consultations sur les programmes.

CONTRIBUTIONS AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT (EN DOLLARS) EN 2002-2004 : LES VINGT PRINCIPAUX DONATEURS

Pays	2002	2003	2004*	TOTAL*
1 Royaume-Uni	6 514 234	6 867 000	7 672 560	21 053 794
2 Etats-Unis d'Amérique	6 500 000	5 475 000	5 910 100	17 885 100
3 Allemagne	5 009 716	5 865 872	6 945 516	17 821 104
4 Pays-Bas	4 682 104	4 661 858	6 020 352	15 364 314
5 Japon	4 100 000	3 500 000	3 400 000	11 000 000
6 France	2 006 800	3 340 130	3 927 720	9 274 650
7 Finlande	2 820 689	3 085 147	3 364 760	9 270 596
8 Italie	2 074 600	2 807 240	3 072 800	7 954 640
9 Suisse	2 161 538	2 582 205	2 827 216	7 570 959
10 Suède	2 210 311	2 503 129	2 800 532	7 513 972
11 Danemark	2 055 567	2 565 382	2 658 662	7 279 611
12 Norvège	1 983 340	2 145 923	2 134 259	6 263 522
13 Canada	1 725 626	1 693 284	2 002 495	5 421 405
14 Espagne	596 625	678 830	950 902	2 226 357
15 Belgique	505 000	674 700	758 920	1 938 620
16 Fédération de Russie	500 000	500 000	500 000	1 500 000
17 Autriche	316 677	376 740	509 543	1 202 960
18 Australie	345 280	328 845	424 600	1 098 725
19 Irlande	271 986	359 003	381 795	1 012 784
20 Koweït	200 000	200 000	200 000	600 000
TOTAL	46 580 093	50 210 288	56 462 732	153 253 113
TOTAL MONDIAL	48 348 314*	52 712 359*	59 049 868	160 110 541

* Y compris les annonces de contributions

**AUGMENTATION DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS ET NOMBRE DE PAYS DONATEURS QUI CONTRIBUENT AU FONDS
POUR L'ENVIRONNEMENT**

	2000	2001	2002	2003	2004*
Contributions et annonces de contributions (en dollars)	41 003	44 096	48 348	52 714	59,100
Pourcentage	100%	107,5%	118%	128,5%	144%
Nombre de pays donateurs	75	81	91	126	126
Pourcentage	100%	108%	121%	168%	168%

* Montant estimatif

**FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT : PAYS AYANT AUGMENTE LEUR CONTRIBUTION ET ANNONCES DE
CONTRIBUTIONS EN 2004 PAR RAPPORT A 2003**

Pays	Contributions et annonces de contributions en 2003	Contributions et annonces de contributions en 2004	Augmentation (en dollars)
Andorre	11 952	17 898	5 946
Angola	-	24 980	24 980
Argentine	6 000	25 000	19 000
Arménie	-	1 300	1 300
Australie	328 845	424 600	95 755
Autriche	376 740	509 543	132 803
Bahamas	600	12 169	11 569
Barbade	5 000	6 000	1 000
Belgique	674 700	758 920	84 220
Brésil	-	68 593	68 593
Brunéi Darussalam	9 551	9 700	149
Canada	1 693 284	2 002 495	309 211
République centrafricaine	-	600	600
Chypre	2 000	15 000	13 000
République tchèque	126 222	132 000	5 778
Rép. dém. populaire de Corée	-	1 000	1 000
Danemark	2 565 382	2 658 662	93 280
Ethiopie	-	1 000	1 000
Finlande	3 085 147	3 364 760	279 613
France	3 340 130	3 927 720	587 590
Allemagne	5 865 872	6 945 515	1 079 643
Ghana	1 500	10 000	8 500
Inde	100 000	101 844	1 844
Irlande	359 003	381 795	22 792
Italie	2 807 240	3 072 800	265 560
Kazakhstan	-	10 000	10 000
Kiribati	-	600	600
Lettonie	5 900	6 000	100
Lesotho	-	10 000	10 000
Liechtenstein	3 600	3 900	300
Mongolie	996	1 000	4
Pays-Bas	4 661 858	6 020 352	1 358 494
Nouvelle-Zélande	145 800	155 000	9 200
Nigéria	-	40 000	40 000
République de Corée	100 000	200 000	100 000
Roumanie	19 800	20 000	200
Saint-Marin	1 200	1 300	100
Seychelles	1 200	1 500	300
Slovaquie	19 800	20 000	200
Espagne	678 830	950 902	272 072
Sri Lanka	5 000	5 200	200
Suède	2 503 129	2 800 532	297 403
Suisse	2 582 205	2 827 216	245 011
Tadjikistan	10 950	12 000	1 050
Thaïlande	19 631	20 000	369
Tunisie	-	13 000	13 000
Turkménistan	-	1 200	1 200
Royaume-Uni	6 867 000	7 672 560	805 560
Etats-Unis d'Amérique	5 475 000	5 910 100	435 100
TOTAL	44 461 067	51 176 256	6 715 189

Nombre de nouveaux contributeurs : 12

Le PNUE dans le monde

Le PNUE dans le monde

SIÈGE DU PNUE

P.O. Box 30552¹, Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 621 234
Fax : +254 20 623 927 / 692
Télex: 22068 / 22173
Mél : cpiinfo@unep.org
Internet : www.unep.org²

DIVISIONS ET ANTENNES DU PNUE³

DIVISION DE L'ALERTE RAPIDE ET DE L'ÉVALUATION

Alerte rapide - Évaluation environnementale

Siège de la Division

P.O. Box 30552, Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 623 231 or 624 028
Fax : +254 20 623 943
Mél : dewa.director@unep.org
Internet : www.unep.org/dewa

PNUE- Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (UNEP-WCMC)

219 Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL (Royaume-Uni)
Tél : +44 1223 277 314
Fax : +44 1223 277 136
Mél : info@unep-wcmc.org
Internet : www.unep-wcmc.org

PNUE- Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Eau (GEMS/Eau)

National Water Research Institute, Environment Canada
P.O. Box 5050, 867 Lakeshore Road, Burlington
Ontario L7R 4A6 (Canada)
Tél : +1 905 336 4919/4935 ou +1 905 319 6908
Fax : +905 336-4582/6230
Internet : www.gemswater.org

Évaluation mondiale des ressources en eaux internationales (GIWA)

SE - 391 82 Kalmar (Suède)
Tél : +46 480 44 73 53
Fax : +46 480 44 73 55
Mél : info@giwa.net
Internet : www.giwa.net

UNEP/DEWA/GRID-Europe

Maison internationale de l'environnement
11 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 82 94 / 95
Fax : +41 22 917 80 29
Mél : infogrid@grid.unep.ch
Internet : www.grid.unep.ch

UNEP/GRID-Sioux Falls

USGS EROS Data Center
47914 252nd Street, Sioux Falls, SD 57198-0001 (Etats-Unis)
Tél : +1 605 594 6117
Fax : +1 605 594 6119
Mél : info@www.na.unep.net
Internet : www.na.unep.net/index.php3

GRID-Arendal

Longum Park, Service Box 706, N-4808 Arendal (Norvège)
Tél : +47 3703 5650
Fax : +47 3703 5050
Mél : grid@grida.no
Internet : www.grida.no

DIVISION DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET DU DROIT (DPDL)

Analyse et élaboration des politiques et partenariats - droit de l'environnement - grands groupes et parties prenantes - coordination des politiques et affaires interinstitutionnelles - Groupe de la gestion de l'environnement

Siège de la Division

P.O. Box 30552, Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 62 3835
Fax : +254 20 62 4324
Mél : dpdl@unep.org
Internet : www.unep.org/dpdl

Bureau du PNUE à New York

Two United Nations Plaza, Room DC2-803, New York, NY 10017 (Etats-Unis)
Tél : +1 212 963 8210
Fax : +1 212 963 7341
Mél : info@nyo.unep.org
Internet : www.ny.unep.org

Secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 86 93
Fax : +41 22 797 34 20
Mél : emg@unep.ch

Centre de collaboration du PNUE pour l'eau et l'environnement (UCC-Water)

Agern Alle 5, 2970 Hoersholm (Danemark)
Tél : +45 45 16 92 00
Fax : +45 45 16 92 92
Mél : ucc-water@dhi.dk
Internet : www.ucc-water.org

DIVISION DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES (DEPI)

Renforcement des capacités - Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin (GPA) - gestion des catastrophes - mise en œuvre du droit de l'environnement - projet « barrages et développement »

Siège de la Division

P.O. Box 30552, Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 623 508
Fax : +254 20 624 249
Mél : depi@unep.org
Internet : www.unep.org/depi

Programme d'action mondial

B.P. 16227, 2500 BE, La Haye (Pays-Bas)
Tél : +31 70 311 4460 / 1
Fax : +31 70 345 6648
Mél : gpa@unep.nl
Internet : www.gpa.unep.org

Unité d'évaluation post-conflit

Maison internationale de l'environnement
11 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 85 30
Fax : +41 22 917 80 64
Mél : postconflict@unep.ch
Internet : www.postconflict.unep.ch

PNUE/OCHA Section des urgences environnementales

OCHA-Genève
Palais des Nations, CH-1211 Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 11 42
Fax : +41 22 907 02 57
Mél : ochaunep@un.org
Internet : www.reliefweb.int/ochaunep

DIVISION TECHNOLOGIE, INDUSTRIE ET ÉCONOMIE (DTIE)

Production et consommation - énergie - OzoneAction - Centre international d'écotechnologie (CIET) - produits chimiques - économie et commerce

Siège de la Division

39-43 Quai André Citroën, 75739 Paris Cedex 15 (France)
Tél : +33 1 4437 1450
Fax : +33 1 4437 1474
Mél : unep.tie@unep.fr
Internet : www.unep.tie.org

Centre international d'écotechnologie (CIET)

2-110 Ryokuchi Koen, Tsurumi-ku, Osaka 538-0036 (Japon)
Tél : +81 6 6915 4581
Fax : +81 6 6915 0304
Mél : ietc@unep.or.jp

¹ Todas las divisiones del PNUMA se encuentran en la sede del PNUMA, a excepción de la DTIE.

² En el sitio web del PNUMA, www.unep.org, hay vínculos para acceder a las páginas de todas las divisiones del PNUMA, así como a otras direcciones electrónicas.

³ Lista de divisiones compilada con base en el Manual Operativo del PNUMA (para obtener un ejemplar, dirijase a: UNEP, Chief, Programme Coordination and Management Unit, P.O. Box 30552, Nairobi 00100, Kenya). Incluye subdivisiones y unidades ubicadas fuera de la sede del PNUMA, además de centros de colaboración.

Produits chimiques

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 81 92
Fax : +41 22 797 34 60
Mél : chemicals@unep.ch
Internet : www.chem.unep.ch

Economie et commerce

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 82 43
Fax : +41 22 917 80 76
Mél : etu@unep.ch
Internet : www.unep.ch/etu

PNUE/CNUCED Equipe spéciale chargée du renforcement des potentiels en matière de commerce, d'environnement et de développement

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 82 98
Fax : +41 22 917 80 76
Mél : cbtf@unep.ch
Internet : www.unep-unctad.org/cbtf

Centre de collaboration du PNUE pour l'énergie et l'environnement

Risoe National Laboratory, Bldg. 142, Frederiksborgvej 399
P.O. Box 49 DK 4000 Roskilde (Danemark)
Tél : +45 46 32 22 88
Fax : +45 46 32 19 99
Mél : John.Christensen@risoe.dk
Internet : www.uccee.org

DIVISION DE LA COOPERATION REGIONALE

Coordination des activités régionales - Bureaux régionaux : Afrique, Europe, Asie et Pacifique, Asie occidentale, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord.

Siège de la Division

P.O. Box 30552, Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 623 727
Fax : +254 20 624 270
Mél : cristina.boelcke@unep.org
Internet : www.unep.org/drc

Bureau régional pour l'Afrique (ROA)

P.O. Box 30552, Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 624 284
Fax : +254 20 623 928
Mél : sekou.toure@unep.org
Internet : www.unep.org/roa

Bureau de liaison avec l'Union africaine

ECA New Building
4th Floor, No. 4NC4-4N13, P.O. Box 3001, Addis Abeba (Ethiopie)
Tél : +251 1 443 431
Fax : +251 1 521 633
Mél : unepoffice@unepa.org

Bureau régional pour l'Europe (ROE)

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 82 79
Fax : +41 22 917 80 24
Mél : roe@unep.ch
Internet : www.unep.ch/roe

Bureau de liaison avec l'Union européenne

14 rue Montoyer, B-1000 Bruxelles (Belgique)
Tél : +32 2 213 30 50
Fax : 32 2 213 30 51
Mél : info@unep.be

Bureau du PNUE à Moscou

28, Ostozhenka str., 119034 Moscou (Russie)
Tél : +7 095 787 2156
Fax : +7 095 787 7763
Mél : gudyma.unep@undp.ru

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (ROAP)

United Nations Building
Rajdamnern Nok Avenue, 10th Floor, B-Block, Bangkok 10200 (Thaïlande)
Tél : +66 2 281 6101 or 288 1870
Fax : +66 2 280 3829
Mél : asvathitanonta@un.org
Internet : www.roap.unep.org

Bureau du PNUE en Chine

2 Liangmahe Nalu (Road), Beijing 100600 (République populaire de Chine)
Tél : +86 10 653-23731 ext. 219
Fax : +86 10 653-22567
Mél : wenjuan.zhang@public.un.org.cn

Bureau régional pour l'Asie occidentale (ROWA)

P.O. Box 10880, Manama (Bahrein)
Tél : +973 17 812 777
Fax : +973 17 825 110 / 825 111
Mél : uneprowa@unep.org.bh
Internet : www.unep.org.bh

Bureau de liaison avec la Ligue arabe

P.O. Box 22, Le Caire (Egypte)
Tél : +20 2 70 60 44 and 3605234
Fax : +20 2 70 06 58
Mél : unep.allo@link.net

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC)

Boulevard de los Virreyes No. 155, Col. Lomas Virreyes, AP 10793
11000 Mexico (Mexique)
Tél : +52 55 5202-6394 / 4841
Fax : +52 55 5202-0950
Mél : ricardo.sanchez@pnuma.org
Internet : www.rolac.pnuma.org

Bureau du PNUE au Brésil

SCN Q.2 Bloco A 11 andar, Brasília (Brésil)
Tél : +55 61 32 92 113
Mél : unep.brazil@undp.org.br

Bureau régional pour l'Amérique du Nord (RONA)

UNEP, 1707 H St. NW, Suite 300, Washington D.C. 20006 (Etats-Unis)
Tél : +1 202 785 0465
Fax : +1 202 785 2096
Mél : brennan.vandyke@rona.unep.org
Internet : www.rona.unep.org

DIVISIONS DES CONVENTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Conventions internationales sur l'environnement - conventions et plans d'action pour les mers régionales

Siège de la Division

P.O. Box 30552, Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 623 494
Fax : +254 20 624 300
Mél : dec@unep.org
Internet : www.unep.org/dec

Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) Secrétariat Royaume-Uni et Seychelles, c/o UNEP WCMC

219 Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL (Royaume-Uni)
Tél : +44 1223 277 314
Fax : +44 1223 277 136
Mél : icri_secretariat@unep.wcmc.org
Internet : www.icriforum.org

Bureau d'information pour les conventions (Genève)

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 82 44
Fax : +41 22 797 34 64
Mél : michael.williams@unep.ch

Le PNUE dans le monde

Bureau de coordination pour les mers régionales

Programmes pour les mers régionales administrés par le PNUE : Méditerranée (Convention de Barcelone), Afrique occidentale et centrale (Convention d'Abidjan), Caraïbes (Convention de Cartagena), Afrique orientale (Convention de Nairobi), Nord-Ouest Pacifique, mers d'Asie, Nord-Est Pacifique (administration provisoire/partielle par le PNUE), mer Caspienne (Convention de Téhéran – administration provisoire par le PNUE)
P.O. Box 30552, Nairobi (Kenya)
Tél : +254 20 624 544 ou 624 033
Fax : +254 20 624 618
Mél : Ellik.Adler@unep.org
Internet : www.unep.ch/seas

Secrétariat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

a.b.s. OMI, 7bis Avenue de la Paix
C.P. No 2300, 1211, Genève 2 (Suisse)
Tél : +41 22 739 8208 8254
Fax : +41 22 739 8025 or 8013
Mél : ipcc_sec@gateway.wmo.ch
Internet : www.ipcc.ch

SECRETARIATS DES CONVENTIONS ADMINISTREES PAR LE PNUE

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD)

393 St Jacques Street, Office 300, Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9
Tél : +1 514 288 2220
Fax : +1 514 288 6588
Mél : secretariat@biodiv.org
Internet : www.biodiv.org

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 81 39 / 40
Fax : +41 22 797 34 17
Mél : cites@unep.ch
Internet : www.cites.org

Secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal

1800 McGill College Avenue, 27th Floor
Montréal, Québec, Canada H3A 3J6
Tél : +1 514 282 1122
Fax : +1 514 282 0068
Mél : secretariat@unmfs.org

Secrétariat de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal (Secrétariat de l'ozone)

UNEP
Tél : +254 20 623 851
Fax : +254 20 623 601 / 623 913
Mél : ozoneinfo@unep.org
Internet : www.unep.org/ozone

Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Locaux des Nations Unies à Bonn
Martin-Luther-King-Str. 8, 53175 Bonn (Allemagne)
Tél : +49 228 815 2401 / 2
Fax : +49 228 815 2449
Mél : cms@unep.de
Internet : www.wcmc.org.uk/cms

Secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 81 83
Fax : +41 22 797 34 60
Mél : pic@unep.ch
Internet : www.pic.int

Secrétariat de la Convention de Bâle

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 82 18
Fax : +41 22 797 34 54
Mél : sbc@unep.ch
Internet : www.basel.int

Secrétariat provisoire de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 81 91
Fax : +41 22 797 34 60
Mél : pops@unep.ch
Internet : www.pops.int

DIVISION DES COMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATION (DCPI)

Services médias – services audio-visuels et graphiques – relations publiques et manifestations spéciales – enfants et jeunes / sports et environnement – bibliothèque et documentation – édition

Siège de la Division

P.O. Box 30552, Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 623 293
Fax : +254 20 623 927 / 692
Mél : cpiifo@unep.org
Internet : www.unep.org

Publications du PNUE

SMI (Distribution Service) Ltd, P.O. Box 119, Stevenage
Herts SG1 4TP (Royaume-Uni)
Tél : 44 1438 748111
Fax : 44 1438 748844
Mél : orders@earthprint.com
Internet : www.earthprint.com

DIVISION DE LA COORDINATION DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM)

Diversité biologique/prévention des risques biotechnologiques – eaux internationales – polluants organiques persistants – changements climatiques/ appauvrissement de la couche d'ozone – dégradation des terres – projets de moyenne envergure – secrétariat du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)

Siège de la Division

P.O. Box 30552, Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 624 165
Fax : +254 20 6240 41
Mél : ahmed.djoghla@unep.org
Internet : www.unep.org/gef

Bureau de liaison PNUE/FEM, Washington DC

1707 H Street, NW Suite 300, Washington, DC 20006 (Etats-Unis)
Tél : +1 202 974 1312
Fax : +1 202 223 2004
Mél : kristin.mclaughlin@rona.unep.org

Projet PNUE/FEM sur l'élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 84 10
Fax : +41 22 917 80 70
Mél : biosafety@unep.ch
Internet : www.unep.ch/biosafety

Projet PNUE/FEM sur le renversement des tendances à la dégradation de l'environnement dans la mer de Chine du Sud et le golfe de Thaïlande

UNEP/GEF Project Co-ordinating Unit
United Nations Building 2nd Floor, Block B,
Rajdamnern Avenue, Bangkok 10200 (Thaïlande)
Tél : +66 2 288 1886
Fax : +66 2 288-1094 or 281 2428
Mél : pernetta@un.org
Internet : www.unepcs.org

Secrétariat du Groupe consultatif pour la science et la technologie du FEM (STAP)

UNEP, 1707 H St. NW, Suite 300, Washington D.C. 20006 (Etats-Unis)
Tél : +1 202 974-1311
Fax : +1 202 223-2004
Mél : guadalupe.duron@rona.unep.org
Internet : http://stapgef.unep.org
et
P.O. Box 30552, Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 624 159
Fax : +254 20 623 140
Mél : anne-marie.verbeken@unep.org
Internet : http://stapgef.unep.org



www.unep.org

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tel: ++254 (0)20-62 1234
Fax: ++254 (0)20-62 3927
E-mail: cpinfo@unep.org
web: www.unep.org



PNUE

Structure et organigramme du PNUME

